



Le partenaire technologique

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Exercice 2010/2011



Remerciements

Avec un effectif moyen de 3 194 personnes sur l'exercice 2010/2011 le groupe SII a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 222,1 M€ et a dégagé un résultat net part du groupe de 8,1 M€. Dans un contexte plus favorable, le développement du groupe SII s'est accéléré sur l'ensemble des marchés.

Un grand merci à tous nos collaborateurs qui ont permis cette performance. Un succès qui repose sur vos qualités techniques et humaines, votre professionnalisme, votre confiance, votre créativité et votre aptitude à travailler ensemble et avec plaisir pour servir toujours mieux nos clients.

Tous ensemble, nous adressons nos plus sincères remerciements à nos clients qui, année après année, nous permettent de partager la passion de construire des solutions à haute valeur ajoutée pour le futur de leurs activités. Cette reconnaissance est un encouragement, générateur puissant d'énergie et d'enthousiasme pour nos équipes.

Participer
au développement
des nouvelles
technologies de
l'information et
des communications

Toutes les entreprises ont le besoin vital de rechercher et de développer sans cesse de nouveaux services, de nouveaux produits ou des procédés de fabrication innovants.

Elles ont également le souci permanent d'intégrer les nouvelles technologies disponibles dans leurs systèmes d'information.

Autant de facteurs nécessitant des expertises de plus en plus pointues et variées qui obligent à mobiliser des ressources externes.

Nos clients font alors appel à des partenaires spécialisés qui les accompagnent dans cette innovation permanente. C'est le savoir-faire du groupe SII depuis sa création, une expertise qui génère l'essentiel du chiffre d'affaires du groupe.

EDITO



De gauche à droite : Patrice Demay - Eric Matteucci - Jean-Paul Chevée

Rencontre avec le **Directoire**

*Quel bilan faites-vous de
l'exercice 2010/2011 ?*

Le bilan est positif. L'année 2010 est une année de croissance pour le secteur selon les données du Syntec Numérique (1,5 %). Le contexte économique est plus favorable que sur 2009 même si des incertitudes persistent. Dans cet environnement, l'activité du groupe SII s'est développée au-delà de nos attentes et presque tous nos marchés ont profité de cette embellie. Nous avons enregistré un chiffre d'affaires de plus de 222 M€, en croissance de près de 17 %, ce qui situe notre performance nettement au dessus de la moyenne.

Nos marges sont également en nette progression et nous ont permis de renforcer, une fois encore, notre situation financière. En conséquence, nous avons poursuivi avec sérénité nos investissements qui participeront à la croissance future.

Nous avons doublé de taille en cinq ans avec au passage la transformation d'une société œuvrant principalement sur le marché français en assistance technique à un groupe présent dans 12 pays qui accompagne ses clients principalement en mode projet. C'est une évolution fondamentale qui nous inscrit durablement dans le paysage sectoriel du conseil en technologies.

Est-ce que la dynamique de croissance est identique sur tous vos marchés ?

Sur le plan géographique, nous ne rencontrons pas la même dynamique en fonction de la maturité des marchés et notre positionnement au sein de ceux-ci.

En France, après la décroissance connue en 2009 (-2 %), nous avons retrouvé une situation de croissance organique de près de 12 %. Ceci traduit une dynamique chez la majorité de nos clients avec des prises de parts de marchés importantes. Notre implantation en Île-de-France, que nous avons totalement réorganisée en 2008 au début de la crise, a notamment enregistré une performance remarquable de croissance organique de plus de 25 % sur son marché.

À l'international, notre développement s'accélère encore. Après plus de 11 % sur 2009, nous avons dépassé 30 % de croissance organique sur cet exercice. Nous pouvons citer ainsi la Pologne (+71 %), la République Tchèque (+94 %) et la Suisse (+32 %). Nous avons également complété notre maillage géographique avec l'intégration au sein du groupe SII de la société allemande AIDA Development GmbH en tout début d'exercice. Avec 40,6 M€, notre activité à l'international représente, au terme de cet exercice, plus de 18 % du chiffre d'affaires du groupe.

Votre résultat opérationnel augmente de 86 %, quelle est votre analyse ?

Ce résultat notable illustre notre capacité à développer une activité rentable mais il doit être analysé au regard de nos performances passées. Nous retrouvons une marge opérationnelle honorable (6,1 %) mais qui reste en deçà de nos standards.

Nous devons continuer à améliorer cette performance pour rejoindre les résultats qui ont précédé la crise de fin 2008.

Nous avons connu cette année un taux de sous-charge proche de l'optimum mais les pressions tarifaires de nos clients ont perduré. L'enjeu pour notre profession est d'afficher des gains de productivité pour nos clients toujours plus importants. Nous devons nous adapter en permanence à ces conditions de marché toujours plus difficiles. Cet aspect restera un enjeu majeur pour les années à venir.

Et votre santé financière ?

Les fondamentaux du modèle sont solides. La rigueur de notre gestion nous a toujours permis de générer du résultat et du cash. Cette situation engendre une autonomie financière du groupe SII et nous permet de financer sur fonds propres notre développement, y inclus nos croissances externes.



Pour cette année nous avons généré 12 M€ de trésorerie par l'activité. À l'issue de cet exercice notre trésorerie nette est de près de 19 M€ et nos fonds propres s'élève à plus de 62 M€.

Nous connaissons une situation financière particulièrement saine qui assure notre autonomie de financement. Nous sommes ainsi en mesure de saisir sereinement toutes les opportunités d'investissement pour notre croissance future.

Quelle est votre stratégie de développement ?

Notre stratégie repose sur quatre axes :

Accompagner nos clients sur le plan géographique. Nous disposons actuellement de 20 implantations de proximité en France et d'une douzaine de filiales à l'étranger représentant elles-mêmes 21 implantations de proximité. Ce déploiement va se poursuivre de manière volontariste au gré des opportunités.

Accompagner nos clients sur le plan technologique. Notre offre commerciale s'enrichit en permanence pour proposer à nos clients de nouveaux savoir-faire et les futures technologies. Il nous faut sans cesse inventer ce qui fera partie intégrante de la valeur ajoutée utile à nos clients.

Investir dans la méthodologie pour nos clients et nos consultants afin de créer de l'expertise. Être acteur du changement aux côtés de nos clients pour leur permettre d'intégrer dans les meilleures conditions opérationnelles et financières les nouvelles technologies disponibles aux seins de leurs produits, de leurs services ou de leurs systèmes d'information.

Inscrire durablement le groupe SII dans son environnement sociétal par une politique sociale responsable qui privilégie l'homme aux organisations ; par une implication active dans les instances qui œuvrent pour le développement et l'amélioration de la filière ; par la stabilité de la gouvernance de notre groupe.

Quelles sont vos ambitions pour l'exercice 2011/2012 ?

Notre ambition est de dépasser le cap des 250 M€ de chiffre d'affaires ce qui représente une croissance organique de 12,5 %. Le Syntec Numérique prévoit une croissance française entre 3,5 % et 4,5 % en fonction des marchés, ce qui signifie que notre performance serait nettement au dessus de la moyenne. Nous avons également pour ambition de poursuivre l'amélioration de notre marge opérationnelle.

Quels sont les arguments qui vous permettent d'afficher de telles prétentions ?

Tout d'abord, l'historique parle pour nous. Depuis notre introduction en bourse en 1999, la croissance moyenne annuelle de notre chiffre d'affaires est de 18 % (dont 13 % en organique).

Ensuite nous disposons de multiples atouts : une organisation proche du terrain, des voies hiérarchiques courtes, des implantations fortes en région, une région parisienne réorganisée et en ordre de marche, un déploiement à l'international, une bonne pénétration de différents secteurs économiques, une expertise dans des technologies de pointe et la confiance renouvelée de nos clients et de nos collaborateurs.

Vous sera-t-il possible de recruter tous les consultants nécessaires à votre plan de développement ?

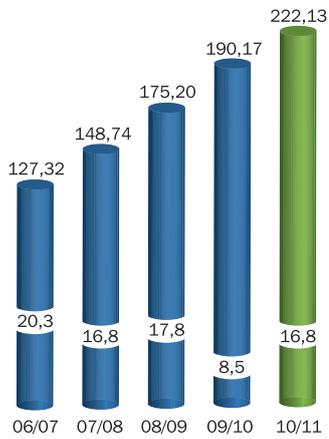
Notre plan de recrutement pour l'année à venir est très important. Nous avons prévu de recruter 1.300 collaborateurs sur l'ensemble du groupe SII ce qui constituerait un nouveau record de l'histoire du groupe. C'est évidemment un des challenges majeurs pour atteindre nos ambitions.

Nous avons les atouts pour attirer et conserver les meilleurs talents parmi nous mais la compétition sera très exigeante pour tous les acteurs. Nous devons être constamment à l'écoute du marché et particulièrement réactifs.

SOMMAIRE

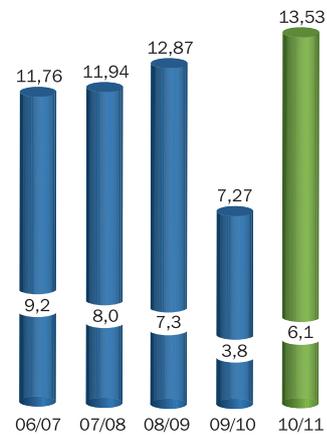
	Page
1. Activités de SII	
1.1 Présentation de la société – Historique et activités	8
1.2 Organisation	10
1.3 Culture d'entreprise	12
1.4 Organigramme simplifié du groupe SII au 30 juin 2011	13
2. Information financière	
2.1 Chiffres clés	14
2.2 Comptes consolidés au 31 mars 2011	15
2.3 Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2011	18
2.4 Comptes sociaux au 31 mars 2011	34
2.5 Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2011	38
3. Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	
3.1 Renseignements de caractère général concernant la société	49
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	53
3.3 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2011	54
3.4 Évolution de l'actionnariat	54
3.5 Participation des salariés au capital social	55
3.6 Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	55
3.7 Contrat de liquidité	55
3.8 Programme de rachat d'actions	55
3.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique	57
3.10 Renseignements concernant les mandataires sociaux	58
4. Rapport de gestion	
4.1 Activités	62
4.2 Indicateurs de performance	64
4.3 Personnel	65
4.4 Clients	68
4.5 Facteurs de risques	70
4.6 Assurance et couverture des risques	71
4.7 Conventions réglementées	72
4.8 Perspectives et évolutions	72
4.9 Développement durable	73
4.10 Divers	75
5. Rapport du président du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance	
5.1 Gouvernement d'entreprise	77
5.2 Procédures de contrôle interne	80
5.3 Rapport du conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2011	83
6. Rapports des commissaires aux comptes	
6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	84
6.2 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	85
6.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	86
6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance	87
6.5 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions.	88
6.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuites d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	89
7. Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 15 septembre 2011	
7.1 Projets de résolutions à caractère ordinaire	90
7.2 Projets de résolutions à caractère extraordinaire	92
8. Responsables du document	
8.1 Responsable du document de référence	95
8.2 Attestation du responsable du document de référence	95
8.3 Responsables du contrôle des comptes	95
8.4 Responsable de l'information	95
9. Table de concordance du document de référence	

QUELQUES CHIFFRES



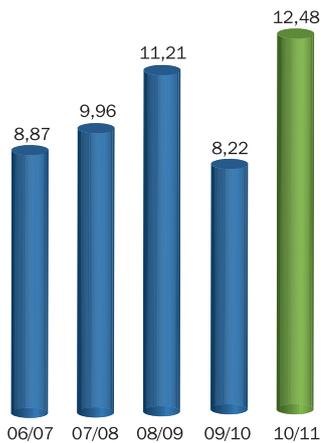
Chiffre d'affaires (M€)
Croissance (% du CA)

Retour à une croissance soutenue.



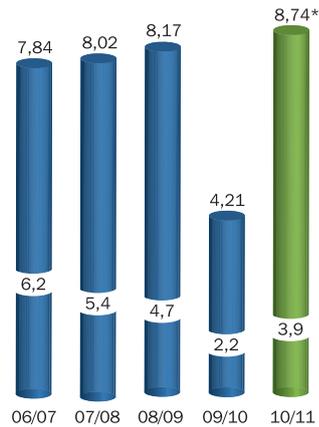
Résultat opérationnel (M€)
Marge opérationnelle (% du CA)

Une marge opérationnelle qui a presque doublé pour revenir vers des taux d'avant crise.



Capacité d'autofinancement (M€)

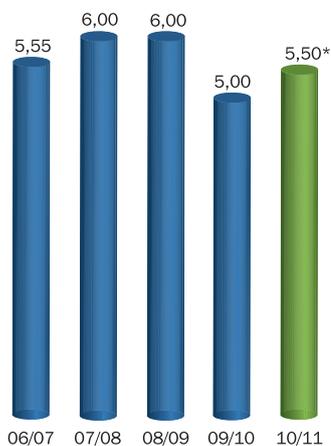
Une activité qui génère du cash permettant, entre autres, l'autofinancement de la croissance.



Résultat net (M€)
Marge nette (% du CA)

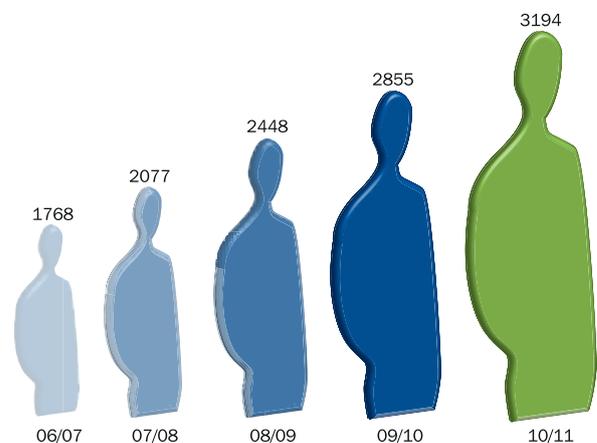
** : avant intérêts minoritaires*

Un résultat net résultant directement de la marge opérationnelle.



Dividende (cts €)

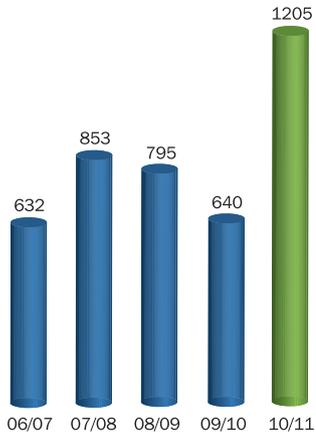
** : dividende proposé à l'assemblée générale du 15 septembre 2011.*



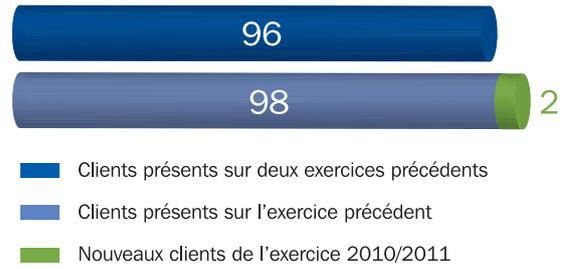
Effectif (moyenne annuelle)

En fin d'exercice (31/03/2011), le groupe SII comptait 3 402 collaborateurs soit une augmentation nette de 492 emplois.

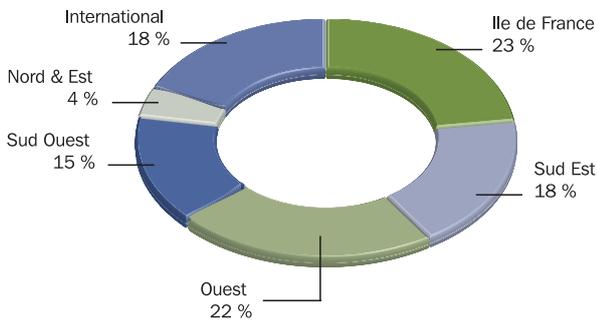
QUELQUES CHIFFRES



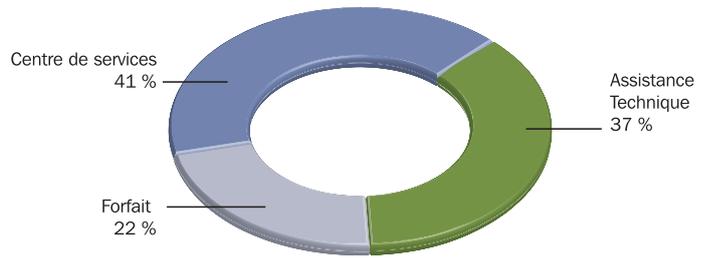
Recrutements



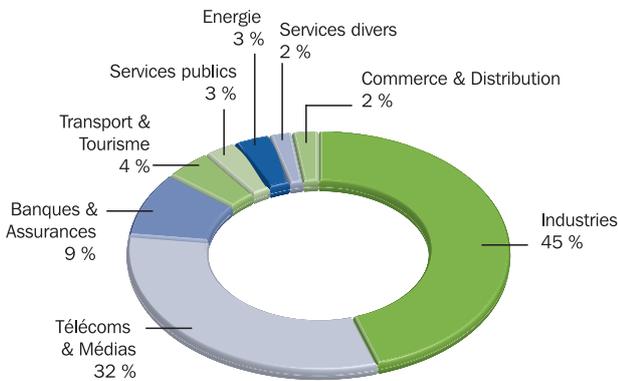
Fidélité clients (%)



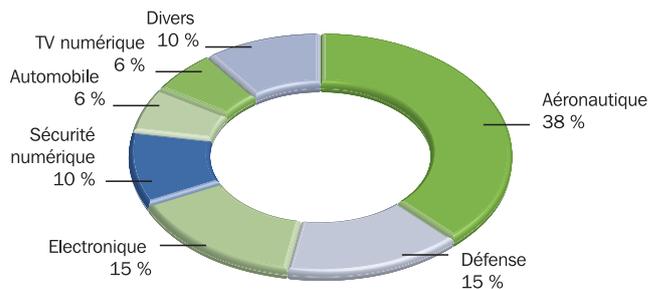
Chiffre d'affaires par région (%)



Chiffre d'affaires par mode contractuel (%)



Chiffre d'affaires par secteur d'activités (%)



Ventilation Industries (%)

1. ACTIVITÉS DE SII

1.1 Présentation de la société – Historique et activités

SII, société de conseils et d'ingénierie créée en avril 1979, apporte des solutions aux projets à valeur ajoutée technologique des grandes entreprises. Son expérience porte sur l'informatique industrielle (métier historique de la société), les réseaux, les télécommunications, les systèmes d'information, ainsi que sur l'informatique technique et scientifique.

La société s'est développée, depuis son origine, sur deux métiers :

- la R&D externalisée ou le conseil en technologies,
- l'intégration de systèmes informatiques, la maintenance/support et le test des systèmes.

1.1.1 Historique

1979/1984

Les débuts

SII a été fondée par Bernard Huvé qui avait acquis une spécialité en informatique industrielle dans de grands groupes industriels (Bull, Commissariat à l'Energie Atomique et Philips).

SII réalise des projets exclusivement au forfait dans trois domaines principaux :

- informatisation de sucreries en collaboration avec Philips Sciences & Industrie,
- développement d'une gamme de produits pour des centrales à béton à base des premiers microcontrôleurs,
- contrôle qualité en électronique automobile suivant une architecture clients-serveurs qui va être déployée à grande échelle fin des années 80.

Les premières agences

En 1984, à l'occasion d'un important contrat avec le laboratoire d'IBM à La Gaude, SII crée une première agence dans le sud est de la France. Fin 1984, SII c'est une trentaine de personnes avec une répartition du chiffre d'affaires moitié sur Paris, moitié sur Nice. Ces deux agences contribuent de manière identique à la croissance.

Fin des années 80, SII atteint 120 personnes :

- à Paris, pour des réalisations de processus industriels,
- à Nice, sur l'ensemble des couches réseau autour des technologies issues du laboratoire d'IBM.

Puis, déploiement en Île-de-France par la création d'agences de proximité auprès des grands donneurs d'ordre :

- Sagem à Cergy Pontoise (1987),
- Matra, Renault, Sextant à Vélizy (1989).

Le trou d'air

SII est ébranlée par la crise qui a secoué le paysage informatique :

- les clients reportent leurs investissements (IBM arrête la sous-traitance),
- les directions achats prennent le pouvoir.

L'exercice 1991/1992 se solde par une perte de 350 K€ pour un chiffre d'affaires en régression à 8,7 M€ avec environ 130 personnes. C'est l'unique exercice déficitaire dans la vie de la société. Des mesures drastiques et pérennes sont mises en place ; rigueur de gestion au quotidien, suppression de quelques « avantages acquis », redéploiement des effectifs, création d'entités commerciales au sein de chaque agence et réorientation des prestations vers la demande client, à savoir à l'époque : l'assistance technique.

La révolution culturelle

La tendance s'inverse, SII redevient bénéficiaire grâce à la rigueur de gestion et du reporting, au redéploiement de l'offre et à la sensibilisation de l'ensemble des équipes sur la recherche de productivité et de rentabilité.

1992 – Formalisation des méthodes, des procédures et des « best practices » de développement dans un manuel qualité qui conduit la société à la certification ISO 9001 sur l'ensemble de son activité.

1995 – SII bâtit son modèle écono-

mique sur la rigueur et la décentralisation. Le modèle de croissance est basé sur les services de proximité pour des clients grands comptes essentiellement industriels.

La croissance à rythme soutenu

1997 – Ouverture d'une agence à Rennes sur la technopole d'Atalante pour des activités télécom et télévision numérique.

1998 – Ouverture d'une agence à Aix-en-Provence, puis développement du maillage géographique sur l'ensemble de l'hexagone à Nantes, Toulouse, Strasbourg et Lille sur la période 1998/2003.

1999 – Introduction de SII en bourse sur le second marché de l'époque. Le but de cette introduction était d'accroître la notoriété de la société vis-à-vis des clients et des futurs collaborateurs.

La conjoncture difficile

À nouveau la tendance s'inverse, retour dix ans en arrière mais avec une société dix fois plus importante, structurée, référencée chez les principaux donneurs d'ordre, possédant des réserves financières solides permettant d'amortir le renversement brutal de situation. La société continue à croître (chiffre d'affaires, personnel), les résultats sont positifs mais sensiblement moindres.

2005/2007 *Un nouvel essor*

Après deux années de décroissance sectorielle (2002 = -3 %, 2003 = -5 % selon Syntec Informatique), 2004 est repassée positive (+4 %) et les années suivantes confirment le retournement sur des tendances annuelles de croissance de 6 à 7 %.

La demande est soutenue mais avec des prix qui restent en bas de cycle. Même s'il y a pénurie sur quelques niches techniques, les moteurs de la reprise (l'innovation technologique, l'adaptation au changement, la réduction des coûts et la recherche de productivité) tardent à s'enclencher. SII commence son internationalisation par l'ouverture d'une filiale en Pologne qui devait assurer une offre offshore mais, compte tenu de la demande locale, se développe uniquement sur le marché domestique. Sur le territoire national, afin de densifier la présence locale, SII ouvre des bureaux rattachés aux agences régionales :

- Brest, Le Mans, Caen et Lannion pour l'agence de Rennes,
- Bordeaux pour l'agence de Toulouse,
- Lyon et La Ciotat pour l'agence d'Aix-en-Provence,
- Niort et Tours pour l'agence de Nantes.

2007/2008 *Une nouvelle équipe de direction*

Fin 2007, Bernard Huvé ayant décidé de prendre du recul sur l'opérationnel, la structure de gouvernance de la société évolue d'un conseil d'administration où le fondateur cumulait les rôles de président et de directeur général vers une gouvernance de type directoire et conseil de surveillance avec :

- Eric Matteucci, président du directoire,
- Patrice Demay, membre du directoire en charge du développement France,
- Jean-Paul Chevée, membre du directoire en charge du développement international,
- Bernard Huvé, président du conseil de surveillance.

Les premières mesures :

- le bureau de Lyon prend son autonomie et devient une agence à part entière,
- création de deux filiales à l'international :
 - o SII Belgique à Bruxelles,
 - o SII République Tchèque à Prague,
- création de SII Maroc à Casablanca comme base offshore.

2008 *Une nouvelle étape dans le développement*

Le développement de l'activité se poursuit en France à un rythme soutenu et les premières croissances externes hors de nos frontières accélèrent notre présence à l'international.

- acquisition du groupe CORIS en Suisse
- acquisition du groupe CONCATTEL en Espagne

Le groupe SII réorganise en parallèle son activité sur la région parisienne en rassemblant ses forces sous une même direction « Île-de-France ».

2009 *Nouvelles turbulences sur le secteur*

Le contexte économique s'est dégradé très vite et en profondeur, l'économie mondiale est malade. Personne ne sait prédire l'ampleur et la durée de ce séisme. Si notre secteur n'est pas épargné par cette crise, le groupe SII dispose d'atouts structurels qui lui permettent de traverser la période avec sérénité. Par rapport à la sortie de crise précédente (fin 2004), le groupe SII a doublé de taille et son exposition sectorielle est équilibrée. Il dispose d'une capacité financière intacte qui lui permet de préparer l'avenir.

Depuis le début de la crise, le groupe a démontré sa capacité de résistance et d'adaptation dans un environnement économique difficile. Outre sa faible exposition aux secteurs les plus durement touchés, SII a su saisir les opportunités et poursuivre son développement grâce à un business modèle adapté et à une stratégie commerciale ciblée. L'internationalisation a notamment ouvert au groupe de réelles perspectives pour l'avenir.

Le groupe SII recueille, par ailleurs, les bénéfices de sa politique d'investissement qu'il mène depuis plusieurs années dans la méthodologie, l'assurance qualité et l'industrialisation de ses processus. Sa réactivité dans la gestion de ses ressources humaines lui a également permis de s'adapter aux nouvelles exigences du marché tout en préservant l'emploi.

Dans une conjoncture devenue adverse, le groupe SII affiche ainsi une maturité économique et organisationnelle qui lui permet d'assurer sa pérennité. De plus, le groupe SII a renforcé ses fonds propres et sa trésorerie disponible.

2010 *Poursuite du développement et premières éclaircies*

Le début de l'année 2010 marque un retour timide de la demande. Les prescripteurs ressortent les projets mis en sommeil depuis le début de la crise. Le plan de charge se remplit et le groupe SII accélère son rythme d'embauches.

En parallèle le développement international se poursuit avec une nouvelle acquisition en Allemagne qui permet de pénétrer le premier marché européen. En à peine plus de deux ans, le groupe SII s'est déployé sur 10 pays à l'international avec un chiffre d'affaires multiplié par dix pour atteindre près de vingt huit millions d'euros soit 15 % de l'ensemble du groupe.

2010/2011 *Une année de conquête*

Cet exercice 2010/2011 confirme la dynamique entrevue depuis quelques mois. L'offre du groupe SII s'est enrichie et rencontre un vif succès auprès des clients en recherche de valeur ajoutée.

La croissance du chiffre d'affaires renoue avec les performances antérieures (+17 %) et la marge opérationnelle s'améliore sensiblement sans toutefois atteindre le niveau d'avant la crise.

Cette expansion est constatée dans toutes les entités opérationnelles et permet d'envisager l'avenir avec plus de confiance.



1. ACTIVITÉS DE SII

1.1.2 Activités

Le conseil en technologies et l'intégration de systèmes peuvent, suivant la classification de Syntec Numérique, se décliner en trois métiers :

• Les études et le conseil

Ce sont les prestations intellectuelles de consultants spécialisés et d'experts en amont ou sur la maîtrise d'ouvrage des projets :

- expression des besoins,
- audit, diagnostic, proposition d'architecture, conseil à l'innovation,
- spécification des besoins, réalisation de cahier des charges, réalisation de prototype,
- conception de système, analyse comparative de scénarii,
- sécurité des systèmes,
- logistique de déploiement,
- assistance à la maîtrise d'ouvrage.

• L'intégration de systèmes

- conception et réalisation d'un système à base d'éléments hétérogènes du marché ou provenant de développements spécifiques à partir des spécifications générales définies par la maîtrise d'ouvrage,
- maintenance ou tierce maintenance de ces systèmes.

La diversité des compétences, des technologies, des méthodologies pour ce type de prestation supposent une capacité d'ensemblier, une aptitude au travail d'équipe et à la conduite de projets.

• L'ingénierie

La capitalisation de savoir-faire, la maîtrise des techniques de l'ingénieur (au sens large et pas uniquement informatique), la connaissance des fondamentaux de l'activité du client sont indispensables pour cette prestation. Ces activités qui étaient historiquement réalisées en régie, basculent depuis quelques années vers une approche forfaitaire à travers une globalisation, une externalisation de la fonction sur la base d'équipes dédiées. Cette prestation se réalise à partir de plate-forme soit sur le site client, soit dans des locaux de SII spécifiques (« software development center », centre de services, implant, ...).

1.2 Organisation

L'organisation du groupe SII – centrée sur le client – repose sur l'unité de base : l'agence.

Chaque directeur d'agence, entrepreneur à part entière, a une double mission :

- entretenir et développer son portefeuille clients,
- recruter et développer le potentiel de ses ingénieurs.

Il est à l'intersection de deux marchés, d'une part, le marché du service client, d'autre part, le marché du travail qui, par nature, sont très différents et particulièrement fragmentés (d'autant plus en régions) et nécessitent des approches en adéquation aux spécificités du terrain. Ce modèle d'organi-

sation procure l'avantage d'une société à taille humaine, donc simple, lisible, gérable et surtout motivante pour les collaborateurs.

L'agence est le bras séculier du groupe SII, elle est en charge de la démarche commerciale et de la gestion des ressources humaines sur sa zone géographique afin d'offrir un service de proximité aux clients locaux. C'est le « Local Professional Services ». Le directeur d'agence est gestionnaire de l'ensemble de ses moyens opérationnels et anime ses équipes composées de commerciaux, techniciens, recruteurs et administratifs.

1.2.1. Les objectifs de l'organisation

L'organisation en « centre de profits » est un point fondamental chez SII, les finalités de cette organisation sont les suivantes :

• Délégation aux directeurs d'agence

Une agence est constituée par l'ensemble de ses moyens opérationnels : techniques, commerciaux, administration des ventes, gestion du personnel, assurance qualité et recrutement. Toutes les ressources étant au niveau de l'agence, le suivi des projets et le suivi des consultants sont effectués au niveau le plus élémentaire, ce qui garantit une souplesse et une réactivité très importante vis à vis du besoin local dans la sphère géographique d'influence de l'agence.

• Décentralisation et réduction des coûts de structure

L'organisation du siège est réduite aux stricts besoins : administration générale et finances, comptabilité, contrôle interne, paye, contrôle qualité, politique de recrutement et informatique interne. Le siège est répertorié comme un « centre de coûts », son coût de fonctionnement n'est pas imputé sur les agences en tant que « taxe siège », en conséquence ce budget apparaît clairement, il est connu, suivi et optimisé.

• Lisibilité des comptes analytiques

Chaque centre de profits est indépendant et peu sensible aux événements pouvant perturber un autre centre de profits. Chacun a un compte d'exploitation trimestriel budgété et constaté. La marge – c'est à dire son résultat brut opérationnel – est l'élément majeur de la part variable de la rémunération du responsable. Cet engagement concret lui permet de devenir un réel entrepreneur avec les risques et les opportunités de la fonction.

• Asynchronisme de développement

L'ambition du groupe SII passe par un développement de ses activités à base de croissance organique et de croissance externe. Le modèle existe, il peut être dupliqué et aménagé en fonction des réalités locales. Il permet de limiter les aléas du démarrage et surtout de désynchroniser les potentiels d'évolution de chacune des agences pour lesquelles les problématiques de taille, de marché local, de maturité et leurs conséquences sur le fonctionnement au quotidien sont différentes.

1.2.2. Les ressources humaines

Dans le métier des sociétés de service, le recrutement est l'une des clés principales qui détermine les résultats. Une équipe de professionnels à plein temps est en charge du recrutement au sein du groupe SII.

- Le siège élabore une politique adaptée aux objectifs et organise la logistique amont (contact avec les écoles, salons, forums d'école d'ingénieurs, communication, mise en place des outils et des sites de recrutement sur Internet, ...).
- Suivant la taille de l'agence, jusqu'à sept chargés de recrutement au contact permanent des commerciaux, assurent le recrutement de manière particulièrement réactive.

SII a optimisé son processus de recrutement qui va au contact des candidats via de nombreux vecteurs (Internet, cooptation, salons, forums, annonces, APEC, bureau des élèves, junior entreprise, stages, ...) tout en respectant l'éthique et la déontologie de la profession. Le processus de recrutement respecte le candidat et lui donne l'occasion de s'exprimer en lui procurant, de manière sincère et transparente, l'information sur la société et les projets réalisés. Ce respect envers les candidats est un élément de la culture d'entreprise à la fois professionnelle et sympathique permettant d'attirer des personnalités de valeur. La politique de recrutement est, pour l'essentiel, de sélectionner de jeunes ingénieurs ayant étudié et/ou pratiqué les technologies les plus récentes. SII sélectionne ses futurs collaborateurs en fonction de leurs compétences techniques, de leur capacité à exercer le métier de service (écoute, travail en équipe, curiosité intellectuelle, enthousiasme, mobilité et adaptabilité, communication) et de leur adhésion à la culture d'entreprise du groupe SII.

1.2.3. Le système qualité

De par sa clientèle de grands comptes, le groupe SII a depuis l'origine, une démarche de rationalisation de ses développements logiciels. Une méthodologie a été définie au milieu des années 80 et enrichie au fil du temps par l'adoption de nouveaux outils, référentiels, métriques et procédures.

Cette méthodologie est utilisée pour les projets dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la société, cas de plus en plus fréquents. Au début des années 90, le groupe SII a voulu se démarquer de manière concurrentielle et pérenniser son activité en mettant en œuvre une démarche qualité, d'abord sans réelle référence normative, simplement en essayant de structurer son approche, ensuite en utilisant le référentiel ISO 9001.

Nous avons ensuite initialisé la démarche de certification de manière formelle. La première certification ISO 9001 a été obtenue dès 1992. L'année suivante celle-ci a été étendue à tous les sites de la société et à l'ensemble des activités (intégration de systèmes, maintenance des logiciels, assistance technique). À cette époque, le groupe SII fut un pionnier de cette approche (cinquième SSII certifiée en intégration de systèmes, deuxième SSII certifiée en assis-

tance technique). L'antériorité de cette démarche procure au groupe SII une notoriété reconnue et une maturité des processus. Au niveau conceptuel, le système qualité SII est conforme aux vingt chapitres de la norme ISO 9000 mais, dès l'origine, il a été basé sur des concepts de qualité totale visant la « triple satisfaction » c'est à dire « client, personnel et société ». De ce fait, le passage aux normes 2000 qui intègrent ce concept s'est fait naturellement sans complication.

Depuis début 2003, une démarche complémentaire d'assurance qualité plus adaptée à notre métier a été lancée. En effet, l'approche ISO 9001, très généraliste, a apporté la notoriété mais n'a pas permis d'améliorer la productivité en particulier sur tous les aspects d'engagements forfaitaires. SII a retenu le modèle CMMi® « Capability Maturity Model » développé par le Software Engineering Institute du Carnegie Mellon University qui devrait, à terme, permettre de répondre à cet objectif de gain de productivité.

Notre plan de migration concernait la période 2003/2010 avec pour objectif une généralisation CMMi® de niveau 3 pour toutes nos activités à engagements de résultats. Avec près de 90 % des prestations à engagements de résultats réalisées avec des processus évalués CMMi® niveau 3, l'objectif est atteint.

1.2.4. Le suivi administratif et financier

La décentralisation nécessite la mise en place de procédures, de pratiques, de méthodes et d'outils communs afin de consolider les travaux délocalisés et avoir un reporting rigoureux permettant à la fois une vision analytique – au niveau des agences – et une vision synthétique de l'ensemble. Pour ce faire, le groupe SII utilise un outil spécifique qui permet :

• Au niveau des agences

Le suivi des projets (commande, facturation, règlement, avancement, marge, staffing, ...), l'imputation des temps passés, la planification prévisionnelle des ingénieurs, l'élaboration de statistiques à partir d'outils de « business intelligence », des ventilations par clients, chefs de projets, commerciaux, départements, ... et tout le suivi des consultants en terme de feuille de temps, notes de frais, demande de congés, ordre de mission...

• Au niveau du siège

L'agrégation des informations et une vision synthétique mensuelle de l'activité, du suivi des marges, du plan de charge... Cet outil a été conçu comme un tableau de bord afin de fournir les éléments de gestion au management local et central et ainsi de permettre un pilotage particulièrement réactif. L'administration des ventes (facturation automatisée, encaissement et document de relance client) et l'administration des fournisseurs sont également traitées au niveau de l'agence. Le siège reçoit en temps réel l'ensemble des pièces comptables, il a en charge la comptabilité générale et analytique, le contrôle interne, l'établissement des salaires et des documents administratifs, sociaux et fiscaux associés.



1. ACTIVITÉS DE SII

1.2.5. La politique de formation

L'actif principal du groupe SII correspond à ses équipes de consultants, d'ingénieurs, de techniciens et à leurs compétences techniques et technologiques. La réussite du groupe SII dépend directement de la qualité de ses collaborateurs au contact des clients. C'est pourquoi, le groupe SII considère sa politique de recrutement et sa politique de formation comme des atouts concurrentiels majeurs. En ce qui concerne la formation, trois aspects sont privilégiés :

- formation liée au système qualité (partie ISO 9001 et processus CMMi®),
- formation par parrainage, compagnonnage des nouveaux recrutés en particulier les ingénieurs débutants ou ayant une faible expérience,
- formation externe sur une technologie particulière tout au long des projets autant que de besoin.

1.3. Culture d'entreprise

Le groupe SII veut aller au-delà de la simple relation employeur/employé et pour cela a mis en place :

- un suivi périodique et individualisé de chaque collaborateur et des entretiens annuels à date anniversaire du recrutement,
- un suivi d'avancement de projet codifié dans le cadre du système qualité,
- des réunions d'agence à périodicité fixe (en général trimestrielle) avec/sans complément festif dont une pour présentation et commentaire des résultats de l'exercice et perspectives pour le suivant,
- un ensemble de comités d'établissements chapeautés par un Comité Central d'Entreprise richement dotés.

En outre, chaque agence met en place des moyens de communication et de diffusion de l'information qui vont du classique journal d'entreprise aux moyens les plus modernes : site extranet dédié, blog, podcast.

La culture d'entreprise du groupe SII est caractérisée essentiellement par l'engagement, la transparence, la confiance, la qualité et le professionnalisme.

L'engagement et son corollaire, la responsabilisation

Au sein du groupe SII, les lignes hiérarchiques sont courtes. Chaque fonction est décrite dans le système qualité et le collaborateur a les moyens et les responsabilités de sa fonction. Toutes les remontées d'informations, de suggestions qu'elles soient commerciales ou opérationnelles sont les bienvenues et encouragées. L'évolution de carrière se fait en interne, sur des valeurs humaines. Bien entendu, la culture de l'engagement sous-entend l'acceptation du droit à l'essai, du droit à l'erreur.

SII dit ce qu'elle fait et fait ce qu'elle dit.

La transparence

Les informations concernant le fonctionnement du groupe SII sont transmises aux salariés, aux actionnaires et aux clients de manière sincère, rapide, exhaustive et compréhensible. Chaque agence organise des réunions périodiques où ces informations sont diffusées et commentées. Les résultats, les tendances, les objectifs, le fonctionnement des agences ne sont pas considérés comme des « secrets industriels ». Cette culture de la transparence, respect et simplicité s'applique également en externe. Elle est systématisée au niveau du recrutement afin d'être certain que ce qui est présenté au candidat est conforme à ce qu'il vivra au quotidien s'il devient salarié du groupe SII.

La confiance

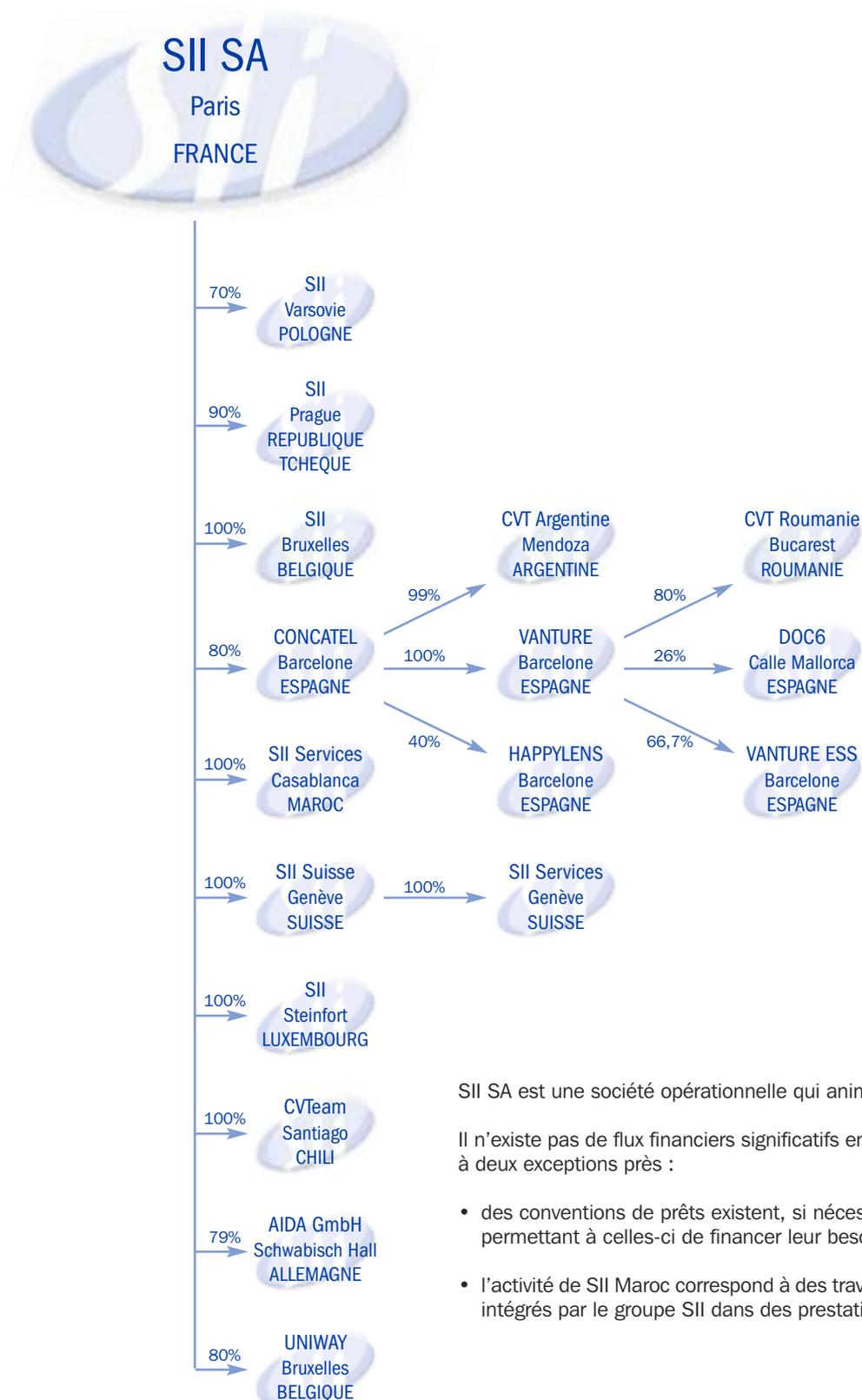
La confiance est donnée a priori, c'est le socle relationnel interne. Cette manière de fonctionner a une contrepartie ; l'exigence permanente de qualité et d'adhésion du collaborateur au projet et à la culture du groupe SII.

La qualité et le professionnalisme

Ce sont les valeurs historiques de la société créée par des ingénieurs issus du monde technique. Cette culture a été élargie au fil du temps par un complément commercial, par l'aspect service, cela étant, elle reste prépondérante. Le management, dans son ensemble, et les dirigeants, en particulier, sont majoritairement composés d'ingénieurs.

D'autres valeurs font partie intégrante de la culture d'entreprise de la société : l'humilité, la prudence, la délégation, le respect de l'autre, l'éthique, ...

1.4 Organigramme simplifié du groupe SII au 30 juin 2011



SII SA est une société opérationnelle qui anime les activités du groupe.

Il n'existe pas de flux financiers significatifs entre la société mère et ses filiales à deux exceptions près :

- des conventions de prêts existent, si nécessaire, entre SII SA et ses filiales, permettant à celles-ci de financer leur besoin en fonds de roulement,
- l'activité de SII Maroc correspond à des travaux réalisés localement pour être intégrés par le groupe SII dans des prestations globales.



2. INFORMATION FINANCIÈRE

2.1 Chiffres clés

Période	du 01/04/2010 du 31/03/2011	du 01/04/2009 au 31/03/2010
Durée	12 mois	12 mois
Unité	k€	k€
Chiffre d'affaires	222 129	190 170
Résultat opérationnel	13 534	7 271
Résultat courant avant impôts	13 372	7 129
Résultat net	8 740	4 518
Résultat net part du groupe	8 128	4 209
Capital social	36 292	36 479
Capitaux propres	62 064	54 433
Dettes financières à long terme	3 928	5 579
Actifs non courants	23 139	19 784
Total du bilan	130 581	114 218

2.2 Comptes consolidés au 31 mars 2011

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif (en milliers d'euros)	Note	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles	2.3.4 / 2.3.5	15 539	13 649	12 259
Immobilisations corporelles	2.3.6	5 602	4 491	4 593
Actifs financiers non courants	2.3.7	1 586	1 470	2 055
Impôts différés actifs	2.3.8	412	174	382
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		23 139	19 784	19 289
ACTIFS COURANTS				
Créances d'exploitation	2.3.9	78 261	68 068	73 709
Créances d'impôts			1 429	295
Autres actifs courants	2.3.10	2 340	2 439	2 570
Actifs financiers courants		5		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.3.11	26 836	22 498	14 871
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		107 442	94 434	91 445
TOTAL DE L'ACTIF		130 581	114 218	110 734
PASSIF				
(en milliers d'euros)	Note	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis	2.3.12	40 000	40 000	40 000
Autres réserves		15 986	12 683	5 868
Titres en autocontrôle		-3 708	-3 521	-2 637
Résultat de l'exercice		8 128	4 209	8 173
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		60 406	53 371	51 404
Intérêts minoritaires		1 658	1 062	599
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		62 064	54 433	52 003
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	2.3.13	3 928	5 579	1 390
Provisions à long terme	2.3.14	1 179	2 514	1 378
Autres passifs non courants	2.3.15	1 479	2 513	675
Impôts différés passifs	2.3.8	81	229	
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		6 667	10 835	3 443
PASSIFS COURANTS				
Dettes financières à court terme	2.3.13	4 029	2 102	3 053
Dettes d'exploitation	2.3.16	49 941	42 958	45 870
Provisions à court terme	2.3.14	1 920	34	266
Dettes d'impôts		2 081		
Autres passifs courants	2.3.17	3 879	3 856	6 099
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		61 850	48 950	55 288
TOTAL DU PASSIF		130 581	114 218	110 734

2. INFORMATION FINANCIÈRE

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Note	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.3.27	222 129	190 170	175 202
Achats consommés		-15 926	-10 880	-6 237
Charges de personnel	2.3.18	-165 757	-148 134	-136 346
Charges externes		-17 619	-15 644	-13 066
Impôts et taxes		-5 249	-4 889	-4 491
Dotations aux amortissements	2.3.19	-2 334	-1 975	-1 284
Dotations aux provisions	2.3.20	-1 106	-1 401	-971
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis			-	-12
Autres produits d'exploitation	2.3.21	183	235	89
Autres charges d'exploitation	2.3.22	-67	-211	-10
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		14 254	7 271	12 874
Autres charges opérationnelles non courantes	2.3.23	-720	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		13 534	7 271	12 874
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2.3.24	203	27	493
Coût de l'endettement financier brut	2.3.24	-732	-626	-24
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		-529	-599	469
Autres produits financiers	2.3.24	642	670	120
Autres charges financières	2.3.24	-275	-213	-442
Charge d'impôt	2.3.25	-4 632	-2 611	-4 629
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		8 740	4 518	8 392
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-	
RÉSULTAT NET		8 740	4 518	8 392
Part du groupe		8 128	4 209	8 173
Intérêts minoritaires		612	310	219
RÉSULTAT NET GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)	2.3.26	0,406	0,210	0,409
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	2.3.26	0,429	0,221	0,421

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	8 740	4 518	8 392
Ecart de conversion	-43	285	-258
RÉSULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES	-43	285	-258
RÉSULTAT GLOBAL	8 697	4 803	8 134
Part du groupe	8 110	4 410	7 993
Intérêts minoritaires	587	393	141

TABLEAU CONSOLIDÉ DE FLUX DE TRÉSORERIE

	31/03/2011	31/03/2010
(en milliers d'euros)		
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	8 740	4 518
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 312	3 124
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	370	589
+/- Autres produits et charges calculés	13	-12
+/- Plus et moins-values de cession	45	-1
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	12 480	8 218
+ Coût de l'endettement financier net	529	599
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	4 632	2 611
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)	17 641	11 428
- Impôts versés	-1 385	-2 165
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	-4 220	3 752
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (D)	12 036	13 015
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 964	-3 599
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	20	11
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-265	-1 925
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	220	1 690
+/- Incidence des variations de périmètre	-1 357	-187
+/- Variation des prêts et avances consentis	-15	-22
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-5 361	-4 032
+/- Rachats et ventes d'actions propres	-624	-1 979
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-907	-1 125
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 987	3 663
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-3 346	-1 495
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-529	-599
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)	-2 419	-1 535
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	82	180
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE H = (D + E + F + G)	4 338	7 628
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)	22 498	14 871
TRESORERIE DE CLOTURE (J)	26 836	22 499

2. INFORMATION FINANCIÈRE

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Titres autodétenus	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total part groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Au 31/03/2009	40 000	-2 637	5 868	8 173	51 404	599	52 003
Résultat net de la période				4 209	4 209	310	4 519
Autres éléments du résultat global			201		201	83	284
Résultat global			201	4 209	4 410	393	4 803
Affectation du résultat			8 173	-8 173	0		0
Paiements fondés sur des actions			589		589		589
Opérations sur titres autodétenus		-884	-1 023		-1 907		-1 907
Dividendes			-1 125		-1 125		-1 125
Variation de périmètre					0	70	70
Au 31/03/2010	40 000	-3 521	12 683	4 209	53 371	1 062	54 433
Résultat net de la période				8 128	8 128	612	8 740
Autres éléments du résultat global			-18		-18	-25	-43
Résultat global			-18	8 128	8 110	587	8 697
Affectation du résultat			4 209	-4 209	0		0
Paiements fondés sur des actions			370		370		370
Opérations sur titres autodétenus		-187	-337		-524		-524
Dividendes			-907		-907		-907
Variation de périmètre			-5		-5	11	6
Autres mouvements			-9		-9	-2	-11
Au 31/03/2011	40 000	-3 708	15 986	8 128	60 406	1 658	62 064

2.3 Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2011

2.3.1 Référentiel comptable

La société SII SA dont le siège social est situé au 65 rue de Bercy 75012 PARIS est cotée sur Euronext, compartiment C, sous le code ISIN FR0000074122.

L'activité de la société porte sur les services en informatique industrielle, les réseaux et télécommunications, les systèmes d'information, ainsi que sur l'informatique technique et scientifique.

Les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2011 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le groupe SII »).

Les états financiers consolidés annuels du groupe SII au 31 mars 2011 sont établis conformément aux normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) en vigueur à cette date telles qu'adoptées par l'Union Européenne ; ainsi qu'aux interprétations des

normes publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 mars 2011 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 mars 2010.

Les normes, interprétations et amendements obligatoires à compter du 1er avril 2010 ont été appliqués par le groupe SII :

- IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises »,
- IAS 27 Révisée « Etats financiers consolidés et individuels »,
- Amendement à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »,
- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – éléments éligibles à une opération de couverture »,
- Amendement à IFRS 5 « Annual improvements mai 2008 »,
- Amélioration des IFRS « Annual improvements avril 2009 »,
- Amendement à IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »,
- Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »,
- IFRIC 12 « Concessions de services »,

- IFRIC 15 « Accords de construction de biens immobiliers »,
- IFRIC 16 « Couvertures de l'investissement net dans une activité à l'étranger »,
- IFRIC 17 : « Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires »,
- IFRIC 18 : « Transferts d'actifs provenant de clients ».

Les principaux effets de la première application de ces normes, interprétations et amendements sont les suivants :

- Norme IFRS 3 Révisée : Regroupements d'entreprises
La norme IFRS 3 Révisée est d'application prospective et est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 31 mars 2010. Au cours de la période, l'un des principaux changements dans le traitement des regroupements d'entreprises est la comptabilisation des frais d'acquisition en charges sur la ligne « Autres charges opérationnelles non courantes ».
- Norme IAS 27 Révisée : Etats financiers consolidés et individuels
La norme IAS 27 Révisée définit notamment les modalités de traitement des variations de détention d'une filiale sans perte de contrôle. Cette norme est applicable aux rachats ou cessions d'intérêts minoritaires dans une société intégrée postérieurs au 31 mars 2010.

Les impacts dans les comptes sont présentés dans les notes concernées.

Le groupe SII n'a pas appliqué de façon anticipée les normes, interprétations et amendements non obligatoires au 31 mars 2011. L'effet d'application de ces textes est en cours d'analyse par le groupe.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales « IFRS » implique que le groupe SII doit procéder à un certain nombre d'estimations et retenir certaines hypothèses susceptibles d'affecter le montant des actifs, des passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges de la période. Des changements de faits et circonstances peuvent conduire le groupe SII à d'éventuels changements d'estimations ultérieurs.

Traitement comptable de la CET

La loi de finances pour 2010 a supprimé l'assujettissement des entités fiscales à la taxe professionnelle et l'a remplacée par la CET (Contribution Economique Territoriale) qui se compose de deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives des seuls biens passibles de taxes foncières,
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée produite par les entreprises.

Le groupe a jugé que ces deux charges sont de même nature et sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant en « impôts et taxes ». La CVAE s'élève à 2 159 K€ au titre de l'exercice 2010/2011.

2.3.2 Méthodes comptables significatives

2.3.2.1 Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du groupe sont préparés sur la base du coût à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, et ceux ayant une maturité de moins de douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

2.3.2.2 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société consolidante ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère, à la date de l'arrêt des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques opérationnelles et financières d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe SII détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

La méthode de la mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée lorsque le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

2. INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe SII détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

2.3.2.3 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », le groupe est tenu de communiquer une information financière sectorielle basée sur les données internes de gestion utilisées par la direction ; ceci afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

Le groupe SII opère sur un seul secteur d'activité.

Les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe sont établis selon le seul secteur géographique.

2.3.2.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états des filiales étrangères hors de la zone Euro dont la monnaie de fonctionnement ne diffère pas de la monnaie locale, sont convertis selon la méthode du cours de clôture pour les postes bilantiels, sauf pour les capitaux propres, et le cours moyen mensuel de la période pour les postes de produits et de charges.

Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les éléments de bilan, ainsi que ceux provenant de la différence entre les taux de change moyens mensuels sur les éléments de résultat, sont portés dans le poste « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

2.3.2.5 Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition dès lors que les avantages économiques futurs attribuables iront au groupe et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dé-

préciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur d'utilité et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

2.3.2.6 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont présentées au bilan en prenant le coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, soit :

Catégorie	Amortissements	
	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Installations & agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

• Contrats de location

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou de location-financement qui, en substance, transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisées en immobilisations corporelles. Il s'agit principalement de matériel informatique.

En application de la norme IAS 17, ces immobilisations sont comptabilisées à l'actif à la date de signature du contrat pour un montant égal à leur juste valeur du bien loué. Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers est inscrite au passif.

2.3.2.7 Actifs financiers non courants

Conformément aux normes IAS 32 et IAS 39, les actifs financiers sont évalués en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Certaines créances pour lesquelles l'effet de l'actualisation est significatif sont comptabilisées à la valeur des flux de trésorerie actualisés au taux du marché.

Le groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de taux d'intérêt ou de taux de change. Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de mise en place et sont

ensuite réévalués. La méthode de reconnaissance des profits et pertes de juste valeur dépend de la désignation du dérivé en temps qu' instrument de couverture et le cas échéant de la nature de l'élément couvert.

Au 31 mars 2011, le groupe ne détient aucun instrument dérivé éligible à la comptabilité de couverture.

2.3.2.8 Actifs courants

Les créances d'exploitation ont été évaluées à leur juste valeur. Elles n'ont pas fait l'objet d'une actualisation car elles ne présentent pas d'antériorité significative à plus d'un an.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de dépréciations des comptes clients, déterminées client par client voire créance par créance, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des créances telle qu'une contestation voire une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance.

2.3.2.9 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont évalués à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation car ils ne présentent pas d'antériorité supérieure à un an.

2.3.2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité, dont la valeur n'est pas sujette à des variations significatives.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

2.3.2.11 Capitaux propres

• Titres en autocontrôle

En application de la norme IAS 32, tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

• Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions », pu-

blée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

L'IFRS 2 prévoit l'évaluation et la comptabilisation en charge des avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et aux plans d'attribution d'actions gratuites conclus après le 7 novembre 2002. La valeur des options et actions est gelée à leur date d'attribution et ne fait l'objet d'aucune révision en cours de période d'acquisition des droits. Cette valeur est amortie selon la méthode linéaire au compte de résultat dans le poste « Charges de personnel » (la contrepartie étant une augmentation des capitaux propres).

La détermination de la juste valeur de ces options et actions à la date d'attribution a été effectuée en appliquant un modèle de type Black et Scholes. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

2.3.2.12 Emprunts et dettes financières

Les emprunts correspondent en partie au financement des contrats de location.

Ils font l'objet d'une répartition entre courant et non courant en fonction de leur échéance.

2.3.2.13 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an. Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est supérieure à un an.

Provisions pour indemnités de fin de carrière

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au Personnel », le groupe comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies dont il supporte le risque actuariel et le risque de placement. La différence entre le montant du passif social concernant les indemnités de fin de carrière et les réserves existantes pour couvrir ce passif fait l'objet d'une provision.

2. INFORMATION FINANCIÈRE

L'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été réalisée à partir de la méthode par répartition des coûts au prorata de l'ancienneté. Elle tient compte des paramètres suivants :

- du montant des indemnités de fin de carrière futures estimées au départ en fin de carrière,
- la probabilité d'avoir à verser ces indemnités de fin de carrière (c'est à dire la probabilité de présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite qui prend en compte les probabilités de décès et de démission/licenciement),
- le coefficient d'actualisation financière.

L'indemnité de fin de carrière au départ en retraite, actualisée et pondérée des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise à la date d'évaluation, est répartie uniformément sur la durée totale de service du salarié dans l'entreprise. La fraction qui correspond à la durée de service déjà effectuée à la date d'évaluation représente le montant de l'engagement de la société envers le salarié.

2.3.2.14 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont valorisées à leur juste valeur. Aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où elles ne présentent pas d'antériorité supérieure à un an.

2.3.2.15 Autres passifs courants

Les autres passifs sont composés des autres dettes et des produits constatés d'avance. Ces derniers correspondent essentiellement aux prestations facturées non encore exécutées, selon leur avancement.

La ventilation entre autres passifs courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

2.3.2.16 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Prestations d'assistance technique, de conseil et de réalisation facturées au temps passé

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique créances d'exploitation,
- les services facturés mais non encore totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan à la rubrique « Autres passifs courants ».

Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-dessous :

- Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts restant à engager pour la réalisation complète, en tenant compte de la garantie le cas échéant. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.
- Les pourcentages d'avancement des projets sont déterminés selon les procédures qualité en vigueur dans le groupe. L'avancement d'un projet est calculé en fonction du nombre de jours restant à produire par rapport au nombre de jours initialement prévu, permettant ainsi la prise en compte intégrale en temps réel d'une éventuelle perte sur le projet.

2.3.2.17 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, il est directement comptabilisé en capitaux propres.

- L'impôt exigible correspond au montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
- Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale, sous la tutelle d'une seule et unique autorité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante.

2.3.2.18 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites attribuées, et diminué du nombre d'actions auto-détenues.

2.3.2.19 Résultat opérationnel courant / résultat opérationnel

Le groupe a opté pour la présentation séparée de certains éléments de produits et de charges significatifs à l'intérieur du résultat opérationnel. Le résultat opérationnel courant correspond donc au résultat opérationnel avant prise en compte de ces éléments constitués principalement des frais d'acquisitions de filiales suite à l'entrée en vigueur de l'IFRS 3 révisée.

2.3.2.20 Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus systématiquement sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont comptabilisées en déduction de la charge correspondante si elles ont pour objet de couvrir une dépense identifiée.

2.3.3 Périmètre de consolidation

2.3.3.1 Liste des entreprises consolidées

Le périmètre de consolidation du groupe SII comprend 15 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférent, sont données ci-après :

Société	Siège social N° Siret	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de droit de vote	Méthode de consolidation
SII	65 rue de Bercy - 75012 PARIS (France) n° Siret 315 000 943		Société consolidante	IG
SII Sp.zoo	Al. Niepodleglosci 69 02-626 VARSOVIE (Pologne)	70 %	70 %	IG
SII SRO	Sokolovská street 100/94 - 18 000 PRAGUE 8 (République Tchèque)	90 %	90 %	IG
SII Belgique	273 avenue de Tervuren - B-1150 BRUXELLES (Belgique)	100 %	100 %	IG
SII Services Maroc	Angle bld Anfa et rue Clos de Province - CASABLANCA (Maroc)	100 %	100 %	IG
SII Suisse	38 bis, avenue Eugène Lance - 1212 Grand Lancy GENÈVE (Suisse)	100 %	100 %	IG
SII Services	38 bis, avenue Eugène Lance - 1212 Grand Lancy GENÈVE (Suisse)	100 %	100 %	IG
SII Luxembourg	52 rue de Koerich - L-8437 STEINFORT (Luxembourg)	100 %	100 %	IG
AIDA Development GmbH	Karl-Kurz StraBe 36 - D-74523 SCHWABISCH HALL (Allemagne)	79 %	79 %	IG
Concatel	Ciutat de la Justicia de Barcelona Av. Carrilet, 3 -Edificio D, Pl.10- 08902 BARCELONE (Espagne)	80 %	80 %	IG
Vanture Corporate Group	Ciutat de la Justicia de Barcelona Av. Carrilet, 3 -Edificio D, Pl.10- 08902 BARCELONE (Espagne)	80 %	80 %	IG
Vanture ESS	Ciutat de la Justicia de Barcelona Av. Carrilet, 3 -Edificio D, Pl.10- 08902 BARCELONE (Espagne)	53 %	53 %	IG
CVT Argentina	Piso 3, Officina 2 avenue Colon 531 - 5500 MENDOZA (Argentine)	80 %	80 %	IG
CVT Rumania	Boulevard Unirii no.45 - Bl.E3 - Sector 3 BUCAREST (Roumanie)	64 %	64 %	IG
CVTEAM SpA	Av. Andres Bello, las condes - 2777 SANTIAGO (Chili)	100 %	100 %	IG

2. INFORMATION FINANCIÈRE

2.3.3.2 Variations de périmètre

Acquisition 2010/2011

Le 8 avril 2010, le groupe SII a acquis 79 % de la société allemande de services et de conseil en ingénierie AIDA Development GmbH. Cette acquisition est entièrement réalisée en numéraire. Les frais d'acquisition liés à cette croissance externe ont été enregistrés en « autres charges opérationnelles non courantes » sur l'exercice 2010/2011.

Variations de pourcentage d'intérêts

Le 1er octobre 2010, SII a acquis 5 % des titres SII Belgique. Au 31 mars 2011, SII détient 100 % de cette filiale.

Le 27 janvier 2011, SII a cédé 10 % des titres de SII Tchèque au dirigeant de cette filiale. Au 31 mars 2011, SII détient 90 % de cette filiale.

Ces variations de pourcentage d'intérêts n'ont pas d'incidence sur le contrôle des filiales. L'effet de ces transactions est donc constaté en capitaux propres.

2.3.4 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations taux de change	Clôture
Écarts d'acquisition	9 114			820		232	10 166
Frais de recherche ⁽¹⁾	2 899	1 791					4 690
Concessions, brevets et droits similaires	1 146	197		357	2	2	1 704
Fonds commercial	2 025						2 025
Autres immobilisations incorporelles	2 817	26				(1)	2 842
Immobilisations incorporelles en cours		20					20
TOTAL BRUT	18 001	2 034		1 177	2	233	21 447
Provisions	-1 069	-274					-1 343
Amortissements	-3 283	-936		-343	-3		-4 565
TOTAL NET	13 649	824		834	-1	233	15 539

(1) Considérant l'intérêt futur pour son activité, le groupe Concatel active ses frais de développement.

Hormis les écarts d'acquisition dont le détail figure dans la note ci-dessous, SII ne dispose pas d'immobilisations incorporelles dont le montant unitaire serait significatif au regard de la position AMF du 9 janvier 2008 relative aux VaMPs.

2.3.5 Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeur nette 31/03/2010	Acquisitions	Cessions	Dépréciations	Variations taux de change	Variations de périmètre	Valeur nette 31/03/2011
SII Services	2 376				232		2 608
Concatel	6 683					-560	6 123
SII Belgique	55						55
AIDA Development GmbH						1 380	1 380
TOTAL	9 114				232	820	10 166

Le contrat d'acquisition de la société Concatel prévoit une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs des trois exercices suivant l'acquisition. Ce complément de prix a été intégré dans le calcul de l'écart d'acquisition pour son montant à verser selon un scénario d'activité futur estimé par les vendeurs.

La diminution de 560 K€ de l'écart d'acquisition Concatel est dû à l'ajustement du prix d'acquisition des titres Concatel au cours de l'exercice 2010/2011. La norme IFRS 3 Révisée étant sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 31 mars 2010, l'ajustement du complément de prix est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

Au 31 mars 2011, les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de modèle de flux de trésorerie actualisés. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Espagne	Suisse
Taux d'actualisation	10 %	10 %
Taux de croissance du chiffre d'affaires	dégressif de 18 % à 2 %	dégressif de 5 % à 2 %
Taux de marge	de 22 % à 25 %	de 20 % à 25 %
Taux de croissance des frais administratifs	dégressif de 12 % à 2 %	dégressif de 9 % à 2 %
Taux d'investissement	4 % du chiffre d'affaires	1 % du chiffre d'affaires
Taux de croissance de l'EBITDA	2 %	2 %

La valeur recouvrable est déterminée d'après la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie sont projetés sur 5 ans sur la base des budgets/prévisions financiers approuvés par la direction. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà s'élève à 2 %.

Sur l'UGT Espagne, à taux de croissance constant, une augmentation de 1 % d'actualisation conduirait à constater une perte de valeur. A taux d'actualisation constant, une baisse de 1 % de l'hypothèse de croissance conduirait également à une dépréciation.

2.3.6 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations taux de change	Clôture
Constructions	109				-9		100
Installations techniques, matériel, outillage	29				-2		27
Autres immobilisations corporelles	8 892	2 216	496	480	6	4	11 102
Autres immobilisations corporelles en location-financement	345	262	257				350
Immobilisation corporelles en cours		53				-2	51
Avances et acomptes	-	26					26
TOTAL BRUT	9 375	2 557	753	480	-5	2	11 656
Amortissements	-4 884	-1 441	-693	-425	3		-6 054
TOTAL NET	4 491	1 116	60	55	-2	2	5 602

La valeur brute des contrats de location financement activés est de 349 K€. La valeur nette est de 237 K€.

2.3.7 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Actualisation en juste valeur	Variations taux de change	Clôture
Titres de participation	139	41					180
Prêts	139	289	275				153
Autres immobilisations financières	1 192	1 952	205	-1 705	4	8	1 246
Actifs financiers dérivés		7					7
TOTAL	1 470	2 289	480	-1 705	4	8	1 586

Les actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non à des participations et des immobilisations financières diverses (dépôts et cautionnements, ...).

2. INFORMATION FINANCIÈRE

2.3.8 Impôts différés actifs et passifs

Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature :

(en milliers d'euros) Période	Actifs		Passifs		Net	
	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2011	31/03/2010
Contribution sociale de solidarité des sociétés	27	24	-	-	27	24
Participation des salariés	571	99	-	-	571	99
Effort construction	37	33	-	-	37	33
Autres provisions non déductibles	3	1	-	-	3	1
Provision pour indemnités de fin de carrière	240	240	-	-	240	240
Retraitements contrats longue durée	3	9	-	-	3	9
Retraitements frais d'établissement	2	2	-	-	2	2
Actualisation dépôts de garantie	50	51	-	-	50	51
Actualisation earn out			12	29	-12	-29
Autres	65	169	81	-	-16	169
Activation déficit reportable		4	-	-		4
Dépréciation intragroupe	-	-	265	128	-265	-128
Dépréciation des titres autodétenus	-	-	-	301		-301
Provision pour plans de rachat d'actions	-	-	193	176	-193	-176
Actualisation provisions	-	-	9	13	-9	-13
Provisions réglementées	-	-	107	40	-107	-40
Impôts différés calculés	998	632	667	687	331	-55
Compensation par entités fiscales	-586	-458	-586	-458		
Impôts différés après compensation	412	174	81	229	331	-55

2.3.9 Créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	Net au 31/03/2011	Net au 31/03/2010
Créances clients et comptes rattachés	77 170	467	76 703	67 385
Créances sociales	157	-	157	211
Créances fiscales (hors impôt courant)	1 401	-	1 401	472
TOTAL	78 728	467	78 261	68 068

2.3.10 Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	Net au 31/03/2011	Net au 31/03/2010
Avances et acomptes versés sur commandes	103	-	103	109
Charges constatées d'avance	1 634	-	1 634	1 995
Autres produits à recevoir	603	-	603	331
Autres créances		-		4
TOTAL	2 340	-	2 340	2 439

2.3.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/03/2011	Montant brut 31/03/2010
SICAV de trésorerie	1 667	3 104
Disponibilités	25 169	19 394
TOTAL	26 836	22 498

Les valeurs mobilières de placements sont constituées de parts d'OPCVM monétaires placées dans un horizon de gestion à court terme. Conformément à la norme IAS 32, elles sont valorisées à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat pour un montant nul au 31/03/2011.

2.3.12 Capitaux émis et réserves

Capital social

Au 31 mars 2011, le capital est composé de 20 000 000 actions ordinaires, de valeur nominale 2 € entièrement libérées et représentant 40 000 000 euros.

Titres en autocontrôle

- Contrat de liquidité

	31/03/2010	Achat	Vente	31/03/2011
Titres	61 246	366 540	368 786	59 000
Espèces (k€)	175	-	-	174

- Actions non affectées

Au 31 mars 2011, 787 881 actions autodétenues sont réservées pour servir les différents plans.

- Plans d'options d'achat

	Plan 2005	Plan 2006
Date d'assemblée	23/09/2004	23/09/2004
Date du conseil d'administration	01/06/2005	01/06/2006
Nombre total d'actions pouvant être achetées	336 000	294 210
Point de départ d'exercice des options	01/06/2009	01/06/2010
Date d'expiration	31/05/2011	31/05/2012
Prix d'achat (€)	5,29	6,57
Volatilité	40 %	40 %
Taux de dividende	0,7 %	0,7 %
Taux sans risque	2,6 %	3,8 %
Nombre d'actions achetées	336 000	294 210
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques		
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	336 000	294 210
Charge totale (€)	812 087	752 912

2. INFORMATION FINANCIÈRE

- Plans d'attribution d'actions gratuites

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Date d'assemblée	21/09/2006	21/09/2006	17/09/2009
Date de la réunion du directoire	02/06/2008	02/06/2009	01/06/2010
Nombre total d'actions attribuées	66 079	96 769	60 902
Point de départ	02/06/2008	02/06/2009	01/06/2010
Date d'expiration	01/06/2010	01/06/2011	31/05/2012
Prix de l'action (€)	5,10	3,93	4,10
Taux de dividende	1,00 %	1,55 %	1,39 %
Charge totale (€)	322 735	488 645	235 435
Charge sur exercice (€)	27 852	244 323	97 588

Au cours du premier semestre de l'exercice 2010/2011, 61 825 actions ont été livrées aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites de 2008.

2.3.13 Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	à moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/03/2011	Total au 31/03/2010
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 501	1 976	86	5 563	3 458
Dettes sur immobilisations en location-financement	265	347	59	671	110
Autres dettes financières diverses	128	95	1 365	1 588	2 578
Concours bancaires					1 535
Dérivés passifs à la juste valeur par résultat	132			132	
Intérêts courus non échus	3			3	
TOTAL	4 029	2 418	1 510	7 957	7 681

Les dérivés passifs correspondent à des swaps de taux d'intérêt.

(en milliers d'euros)	31/03/2011			31/03/2010		
	Taux variable	Taux fixe	Total	Taux Variable	Taux fixe	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 355	208	5 563	3 110	348	3 458
Dettes sur immobilisations en location-financement	250	421	671		110	110
Autres dettes financières diverses	1 492	96	1 588	2 578		2 578
Concours bancaires				1 464	71	1 535
Total	7 097	725	7 822	7 152	529	7 681

2.3.14 Provisions

(en milliers d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprises		Actualisation	Autres	Variations de	Clôture
			Utilisées	Non utilisées	en juste valeur	mouvements	périmètre	
Long terme								
- Risque social	374	287	73	119	-11			458
- Risque commercial	23				1			24
- Ind. de fin de carrière	697							697
- Impôts	34					-34		
- Autres charges	1 386				23	-1 409		0
SOUS TOTAL	2 514	287	73	119	13	-1 443		1 179
Court terme								
- Risque social								
- Garanties données	34	114						148
- Impôts								
- Autres charges		471		19		1 320		1 772
SOUS TOTAL	34	585		19		1 320		1 920
TOTAL	2 548	872	73	138	13	-123		3 099

2.3.15 Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2011	Total au 31/03/2010
Autres dettes	1 479	2 513
TOTAL	1 479	2 513

2.3.16 Dettes d'exploitation

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2011	Total au 31/03/2010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 239	3 540
Dettes sociales	28 125	23 977
Dettes fiscales (hors impôt courant)	16 577	15 441
TOTAL	49 941	42 958

2.3.17 Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2011	Total au 31/03/2010
Produits constatés d'avance	1 725	2 113
Clients - avances et acomptes	279	765
Divers	1 875	978
TOTAL	3 879	3 856

2. INFORMATION FINANCIÈRE

2.3.18 Charges du personnel

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2011	Période 31/03/2010
Salaires	116 183	103 770
Charges sociales	47 544	43 523
Participation des salariés	1 660	253
Paielements fondés sur des actions	370	588
TOTAL	165 757	148 134

Sous le libellé « Paiements fondés sur des actions » est comptabilisée la charge liée aux plans de stock-options et d'attribution d'actions gratuites.

2.3.19 Dotations aux amortissements

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2011	Période 31/03/2010
Amortissements immobilisations incorporelles	936	618
Amortissements immobilisations corporelles	1 329	1 292
Amortissements contrats de location-financement	69	65
TOTAL	2 334	1 975

2.3.20 Dotations aux provisions

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2011	Période 31/03/2010
Provisions sur immobilisations incorporelles	274	250
Provisions sur actifs circulants	98	202
Provisions pour litiges	168	321
Provisions pour garanties données aux clients	114	-44
Provisions pour risques clients	-	-15
Provisions pour impôts	-	-43
Provisions pour indemnités de fin de carrière	-	200
Provisions pour autres charges	452	530
TOTAL	1 106	1 401

2.3.21 Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2011	Période 31/03/2010
Produits des cessions des éléments d'actifs cédés	16	12
Autres produits	167	223
TOTAL	183	235

2.3.22 Autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2011	Période 31/03/2010
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	61	11
Autres charges	6	200
TOTAL	67	211

2.3.23 Autres charges opérationnelles non courantes

Les autres charges opérationnelles non courantes correspondent aux frais d'acquisition des titres de la société AIDA Development GmbH à hauteur de 435 K€ et aux frais d'acquisition des titres de la société UNIWAY à hauteur de 285 K€.

2.3.24 Résultat financier net

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2011	Période 31/03/2010
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	103	60
Plus-values sur valeurs mobilières de placement	100	-33
Intérêts et charges financiers	-713	-617
Charges financières dues au titre des contrats de location financement	-19	-9
Coût de l'endettement financier net	-529	-599
Gains de change	437	382
Effets de l'actualisation	34	219
Autres	171	69
Autres produits financiers	642	670
Pertes de change	-88	-93
Effets de l'actualisation	-92	-120
Autres	-95	-
Autres charges financières	-275	-213
TOTAL	-162	-142

2.3.25 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2011	Période 31/03/2010
Impôts exigibles	4 894	2 165
Impôts différés	-262	446
TOTAL	4 632	2 611

2. INFORMATION FINANCIÈRE

Le rapprochement différé entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt :

(en milliers d'euros)	31/03/2011			31/03/2010		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts	13 372	34,43 %	4 604	7 129	34,43 %	2 455
Charges fiscalement non déductibles	650	34,43 %	224	317	34,43 %	109
Produits fiscalement non imposables	-314	34,43 %	-108	-366	34,43 %	-126
Abattement contribution sociale sur les bénéfices (3,3 % sur le montant n'excédant pas 763 k€ d'IS)	-763	3,30 %	-25	-763	3,30 %	-25
Crédits d'impôts			-120			-75
Différentiel de taux - France/Pologne-Tchéquie	2 567	-15,43 %	-397	1 105	-15,43 %	-171
Différentiel de taux - France/Suisse	805	-10,18 %	-82	112	-9,93 %	-11
Différentiel de taux - France/Espagne	355	0,57 %	2	-45	-4,43 %	2
Autres	1 074	34,43 %	370	589	34,43 %	203
Déficits non activés	476	34,43 %	164	728	34,43 %	250
Charge d'impôt effective			4 632			2 611

2.3.26 Résultat par action

	Période 31/03/2011	Période 31/03/2010
Résultat net - Part du groupe (k€)	8 128	4 209
Nombre d'actions ordinaires	20 000 000	20 000 000
Effet dilutif des stock-options et actions gratuites	787 881	793 058
Effet relatif de l'annulation des actions autodétenues	-1 854 114	-1 760 650
Résultat net en euro par action (€)	0,406	0,210
Résultat net dilué en euro par action (€)	0,429	0,221

2.3.27 Information sectorielle

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2011		Période 31/03/2010	
	France	Hors France	France	Hors France
Chiffre d'affaires net	181 503	40 626	162 284	27 886
Amortissement des actifs	-1 115	-1 219	-1 200	-775
Résultat opérationnel	9 714	3 820	5 727	1 544
Coût de l'endettement financier net	163	-692	138	-737
Autres produits financiers	47	595	227	443
Autres charges financières	-104	-171	-121	-92
Impôt sur les résultats	-3 776	-856	-2 249	-362
Résultat net	6 264	2 476	3 854	664
Part du groupe	6 264	1 864	3 854	355
Intérêts minoritaires	-	612	-	310

2.3.28 Engagements hors bilan

Engagements donnés

- *Droit individuel à la formation*

Le droit individuel à la formation représente 103 375 heures dues au 31 mars 2011.

- *Divers contrats de location longue durée*

en k€	Montant hors bilan 31/03/2011	Paiements dus par période		
		à moins d'un an	de un an à cinq ans	à plus de cinq ans
Véhicules	940	480	460	-
Matériel	351	102	249	-
Locaux	11 158	1 703	6 577	2 878
TOTAL	12 449	2 285	7 286	2 878

- *Options de vente :*

Le groupe SII a accordé des options de vente fermes aux intérêts non contrôlés de certaines filiales pour un montant inconditionnel de 1 100 K€ exerçables à partir de 2013.

- *Cautionnements, avals et garanties :*

Sans objet à la connaissance de la société.

- *Nantissement d'actions de l'émetteur au nominatif pur :*

Sans objet à la connaissance de la société.

- *Nantissement d'actifs de l'émetteur :*

Pas d'engagement assorti de sûreté réelle sur tous types d'investissements (corporel, incorporel ou financier).

2.3.29 Événements postérieurs à la clôture de la période

Le groupe SII se renforce en Belgique avec l'acquisition de la société UNIWAY, une société belge de services informatiques spécialisée dans la conception et la réalisation d'applications métiers basées sur les technologies internet.

Le 14 juin 2011, le groupe SII a acquis 80 % des actions de la société UNIWAY. Cette acquisition, entièrement réalisée en numéraire, sera consolidée dans les comptes du groupe SII à partir du 1er avril 2011.

Basée à Bruxelles, la société UNIWAY offre en particulier des services de développement d'applications web et mobiles, de sites de commerce en ligne, de sites Internet, de plateformes collaboratives et de gestion documentaire.

Le portefeuille client comporte de grands noms du secteur des médias et du commerce en ligne, du transport, de l'énergie, de la banque, de l'industrie et du secteur public.

La société UNIWAY a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros en 2010, avec un effectif de 40 personnes.

2.3.30 Effectif moyen

	31/03/2011	31/03/2010
France	2 447	2 302
Pologne	247	147
République Tchèque	29	19
Belgique	8	8
Maroc	15	6
Luxembourg	1	2
Suisse	35	32
Concatel (Espagne, Roumanie, Argentine)	365	339
Allemagne	41	-
Chili	6	-
TOTAL	3 194	2 855

2. INFORMATION FINANCIÈRE

2.4 Comptes sociaux au 31 mars 2011

BILAN ACTIF	Montant Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/03/2011	Net au 31/03/2010	Net au 31/03/2009
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	1 299 593	1 070 582	229 011	133 422	110 787
Fonds commercial	2 025 398	1 343 333	682 065	955 720	1 206 048
Autres immobilisations incorporelles	305 132		305 132	221 114	
Avances sur immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	27 182	26 183	999	6 161	11 597
Autres immobilisations corporelles	7 907 163	4 244 195	3 662 968	3 405 256	3 856 903
Immobilisations en-cours					
Avances et acomptes	25 599		25 599		9 932
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	10 796 215	1 050 771	9 754 444	8 469 021	8 628 992
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	4 812 863		4 812 863	3 986 942	2 229 441
Prêts	123 257		123 257	123 195	160 839
Autres immobilisations financières	965 225		965 225	992 107	923 970
ACTIF IMMOBILISÉ	28 287 627	7 735 064	20 552 563	18 292 937	17 138 509
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	254 272		254 272	270 610	188 328
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Acomptes versés sur commandes	31 108		31 108	76 311	69 710
CRÉANCES					
Créances clients et comptes rattachés	63 045 694	260 091	62 785 603	58 034 684	66 552 564
Autres créances	10 120 487	769 351	9 351 136	7 590 816	5 497 019
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 3 805 199)	5 472 258		5 472 258	6 523 246	6 444 891
Disponibilités	22 071 962		22 071 962	16 923 075	9 769 274
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance	1 444 031		1 444 031	1 476 540	1 193 961
ACTIF CIRCULANT	102 439 812	1 029 442	101 410 370	90 895 282	89 715 747
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif	9 010		9 010		
TOTAL GÉNÉRAL	130 727 440	8 764 506	121 971 943	109 188 219	106 854 256

BILAN PASSIF

	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
Capital social ou individuel dont versé : 40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	1 960		
Autres réserves (dont achat d'œuvres originales artistes : 1 960)	14 500 000	11 000 000	4 200 000
Report à nouveau	181 480	237 437	108 583
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 605 323	4 353 511	8 054 022
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	312 023	115 847	2 293
CAPITAUX PROPRES	65 600 786	59 706 795	56 364 898
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques	699 688	450 005	277 109
Provisions pour charges	2 332 104	1 830 883	1 055 677
PROVISIONS	3 031 792	2 280 888	1 332 786
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 135 278		
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	278 895	137 498	148 242
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 456 927	2 966 461	2 164 827
Dettes fiscales et sociales	44 017 985	38 024 461	40 787 479
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	378 628	129 927	402 142
Autres dettes	2 476 522	3 880 816	3 658 570
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance	1 595 130	2 061 373	1 995 312
DETTES	53 339 365	47 200 535	49 156 572
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL	121 971 943	109 188 219	106 854 256

2. INFORMATION FINANCIÈRE

COMPTE DE RÉSULTAT (en liste)

	France	Exportation	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	181 152 488	530 273	181 682 762	162 473 673	165 970 978
CHIFFRE D'AFFAIRES	181 152 488	530 273	181 682 762	162 473 673	165 970 978
Production stockée			-16 338	82 282	-12 203
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			100 714	229 311	84 198
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			1 167 510	1 259 487	629 570
Autres produits			37 897	9 166	10 853
PRODUITS D'EXPLOITATION			182 972 545	164 053 919	166 683 396
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes			24 360 930	20 179 646	16 570 086
Impôts, taxes et versements assimilés			5 154 440	4 798 307	4 521 732
Salaires et traitements			94 945 452	89 081 810	89 152 295
Charges sociales			43 821 914	40 501 867	39 640 989
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations :					
- dotations aux amortissements			938 402	1 034 887	1 056 652
- dotations aux dépréciations			273 655	250 328	84 210
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			484 892	530 184	204 551
Dotations aux provisions			1 264 388	1 330 341	1 040 978
Autres charges			17 568	7 088	76 028
CHARGES D'EXPLOITATION			171 261 641	157 714 457	152 347 521
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			11 710 904	6 339 462	14 335 875

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	326 518	192 530	140 914
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	890 665	556 550	
Différences positives de change	9 723	8 040	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	100 421	86 778	478 435
PRODUITS FINANCIERS	1 327 327	843 899	619 349
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	281 495	588 381	982 062
Intérêts et charges assimilés	34 696	14 755	8 127
Différences négatives de change	3 213	800	167
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIÈRES	319 404	603 937	990 356
RÉSULTAT FINANCIER	1 007 923	239 963	-371 007
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	12 718 827	6 579 424	13 964 868
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 782 167	981 001	929 785
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	85	2	403
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 782 252	981 003	930 188
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6 872	13 463
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 683 993	1 000 777	972 460
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	303 468	213 774	82 473
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 987 461	1 221 424	1 068 396
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-205 209	-240 421	-138 208
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 660 285	253 003	1 681 280
Impôts sur les bénéfices	4 248 010	1 732 489	4 091 358
TOTAL DES PRODUITS	186 082 124	165 878 821	168 232 933
TOTAL DES CHARGES	179 476 801	161 525 310	160 178 911
TOTAL GENERAL	6 605 323	4 353 511	8 054 022

2. INFORMATION FINANCIÈRE

2.5 Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2011

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Développement international

Au cours de cet exercice, le groupe SII a acquis la société allemande AIDA Development GmbH et a également ouvert une filiale au Chili.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes qui couvrent la période du 01/04/2010 au 31/03/2011 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 121 971 943 € et le compte de résultat présenté sous forme de liste :

- un total produits de 186 082 124 €
 - un total charges de 179 476 801 €
- il dégage un bénéfice de **6 605 323 €**.

Principes comptables

Ces comptes sont présentés sous le référentiel des normes françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement n'a été apporté dans les méthodes d'évaluation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

- Concessions, brevets et droits similaires

Catégorie	Amortissements	
	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 5 ans

- Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement de l'exercice s'élèvent à 360 896 €. Ils n'ont pas été immobilisés, comme les frais de recherche et développement engagés au cours des exercices antérieurs.

- Fonds commerciaux :

Une règle d'évaluation a été mise en œuvre pour appréhender la juste valeur des fonds commerciaux.

- Les fonds de faible importance (dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 personnes) sont amortis sur la durée des contrats commerciaux repris.
- Pour les autres fonds, des tests annuels de valeurs sont réalisés afin de suivre l'évolution du chiffre d'affaires et l'évolution des effectifs observés sur le périmètre du fonds repris.

- Immobilisations corporelles :

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation des biens.

Catégorie	Amortissements	
	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Installations & agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

- Immobilisations financières :

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition, incluant les frais directement attribuables aux titres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Titres de participation

Les frais d'acquisition des titres de participation de la société Concatel ont été incorporés au prix de revient de ces titres au cours de l'exercice 2008/2009.

Le protocole d'accord prévoyant une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs sur les trois années 2009, 2010 et 2011 (earn out), le coût d'entrée des titres de participation de la société Concatel est provisoire.

Les frais d'acquisition des titres de participation de la société AIDA ont été incorporés dans le prix de revient de ces titres au cours de l'exercice 2010/2011.

Sur le plan fiscal, ces frais d'acquisition sont amortis sur 5 ans, d'où la comptabilisation d'amortissements dérogatoires au 31/03/2011 de 110 819 € au titre de Concatel et de 85 357 € au titre d'AIDA.

La valeur d'inventaire des titres des filiales créées par SII est déterminée en tenant compte de la quote-part de SII dans les capitaux propres de ces sociétés.

La valeur d'inventaire des titres des sociétés acquises par SII correspond à leur valeur d'usage déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie sont déterminés sur la base des données disponibles et de prévision établies sur un horizon de 7 ans. La combinaison du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini correspond aux valeurs usuellement retenues dans le secteur.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

• **Actions d'autocontrôle**

Les actions SII détenues par la société dont le volume excède le total des options exerçables des plans de stock-options d'achat actuellement en cours et des actions attribuées gratuitement ont été inscrites au poste « Autres titres immobilisés ». La valeur globale de ces actions est de 4 496 974 € soit 1 007 233 actions correspondant au programme de rachat d'actions et au contrat de liquidité.

• **Contrat de liquidité**

Dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre des actions SII détenues au 31/03/2011 est de 59 000. Ces titres sont inscrits au compte « Autres titres immobilisés - Actions propres contrat de liquidité » pour une valeur globale de 315 889 €.

Les liquidités disponibles sont inscrites au poste « Autres immobilisations financières - créances sur contrat de liquidité ».

Toutes les opérations d'achat et de vente ont été portées en produits et charges exceptionnels.

- **Stocks et en cours**

Pour les contrats en régie à exécution successive, les prestations effectuées et non facturées sont comptabilisées en factures à établir.

Les contrats forfaitaires font l'objet d'une évaluation individuelle en fin d'exercice. Ils sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement et les travaux en-cours sont évalués à leur coût de production.

Dans le cas d'une perte prévisible à terme, une provision égale à la perte prévisionnelle est constituée.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale ainsi que les valeurs mobilières de placements constituées de parts d'OPCVM monétaires.

Dans le cadre du programme de rachat de nos propres actions, 1 795 114 actions SII figurent à l'actif du bilan en « immobilisations financières » et en « valeurs mobilières de placement ». Les 787 881 titres inscrits en « valeurs mobilières de placement » pour un montant global de 3 805 199 € correspondent aux plans de stock-options en cours et aux plans d'attribution d'actions gratuites.

Ces actions propres ont fait l'objet au 31/03/2011 d'une provision pour charges à hauteur de 560 574 €.

	Nombre d'actions	Coût d'entrée	Valorisation	Dépréciation	Provision
Plan 2009	96 769	5,05	488 645		447 925
Plan 2010	60 902	4,44	270 357		112 649
Actions affectées	157 671		759 002		560 574
Plan 2005	336 000	4,57	1 536 480		
Plan 2006	294 210	5,13	1 509 718		
Actions disponibles	630 210		3 046 198		
Total	787 881		3 805 200		560 574

2. INFORMATION FINANCIÈRE

Les principales caractéristiques des plans en cours sont les suivantes :

	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2009	Plan 2010
Nombre d'options d'achat attribuées	336 000	294 210		
Nombre d'actions gratuites attribuées			96 769	60 902
Prix d'exercice	5,27 €	6,57 €		

Le nombre d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2010/2011 et au cours de l'exercice précédent s'élèvent respectivement à 60 902 et 96 769 actions

L'exercice des options d'achat et l'acquisition des actions gratuites sont soumis à la condition de présence.

La valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10 % est la juste valeur.

- Provisions

La provision pour garanties données aux clients fait l'objet d'une évaluation annuelle en fonction de statistiques sur les temps consacrés aux garanties au cours de l'exercice écoulé.

Les autres provisions sont constituées dès que le fait générateur est connu de l'entreprise.

- Engagements hors bilan

- Droit individuel à la formation

103 375 heures étaient dues au 31/03/2011 au titre du DIF.

- Divers contrats de location longue durée

en € pour	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Location simple (locaux)	1 702 931	6 577 094	2 877 784	11 157 809
Location - financement	480 124	460 369	Néant	940 493
Autres obligations long terme	102 403	248 382	Néant	350 785
TOTAL	2 285 458	7 285 845	2 877 784	12 449 087

- Nantissement d'actions de l'émetteur au nominatif pur

Sans objet à la connaissance de la société.

- Nantissement d'actifs de l'émetteur

Pas d'engagement assorti de sûreté réelle sur tous types d'investissements (corporel, incorporel ou financier).

Engagements donnés pour indemnités de départ à la retraite

Les engagements pour indemnités de départ à la retraite sont couverts pour partie par un contrat d'assurance souscrit depuis le 1er avril 1999. Le montant théorique des droits de chacun des salariés acquis au 31 mars 2011 a été évalué en retenant les principes suivants :

- table de mortalité réglementaire prescrite par le Code des Assurances (TH.0002 (hommes) et TF.0002 (femmes)),
- taux annuel net de capitalisation : 5.04 %,
- taux annuel d'inflation : 2 %,
- taux annuel net de revalorisation des salaires : 2 %,
- taux de charges sociales : 50 %,
- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié,
- horizon illimité.

L'excédent entre la réserve constituée et le montant théorique des droits de chacun des salariés est porté en engagement hors bilan.

Au 31 mars 2011, les réserves auprès de l'assurance s'élevaient à 566 335 € et les engagements hors bilan à 697 000 €, soit des indemnités totales de 1 263 335 €.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le groupe SII se renforce en Belgique avec l'acquisition de la société UNIWAY, une société belge de services informatiques spécialisée dans la conception et la réalisation d'applications métiers basées sur les technologies internet.

Le 14 juin 2011, le groupe SII a acquis 80 % des actions de la société UNIWAY. Cette acquisition, entièrement réalisée en numéraire, sera consolidée dans les comptes du groupe SII à partir du 1er avril 2011.

Basée à Bruxelles, la société UNIWAY offre en particulier des services de développement d'applications web et mobiles, de sites de commerce en ligne, de sites Internet, de plateformes collaboratives et de gestion documentaire.

Le portefeuille client comporte de grands noms du secteur des médias et du commerce en ligne, du transport, de l'énergie, de la banque, de l'industrie et du secteur public.

La société UNIWAY a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros en 2010, avec un effectif de 40 personnes.

ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeurs brutes au 01/04/2010	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/03/2011
		Acquisitions	Cessions Virements	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 363 071	499 427	232 375	3 630 122
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 363 071	499 427	232 375	3 630 122
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 183			27 183
Installations générales, agencements, aménagements	3 258 618	676 130	239 370	3 695 378
Matériel de transport	251 235		29 106	222 130
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 616 644	546 013	173 003	3 989 655
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		43 016	17 417	25 599
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 153 680	1 265 160	458 896	7 959 944
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	9 268 770	2 098 115	570 671	10 796 215
Autres titres immobilisés	4 395 173	2 330 646	1 912 956	4 812 863
Prêts et autres immobilisations financières	1 115 302	2 032 792	2 059 611	1 088 482
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	14 779 245	6 461 553	4 543 237	16 697 560
TOTAL	25 295 996	8 226 139	5 234 508	28 287 627

AMORTISSEMENTS

	01/04/2010	Dotations	Reprises	31/03/2011
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	983 137	87 445		1 070 582
TOTAL AMORTISSEMENTS INCORPORELS	983 137	87 445		1 070 582
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 022	5 161		26 183
Installations générales, agencements, aménagements	1 066 186	437 169	234 547	1 268 808
Matériel de transport	177 499	32 585	24 381	185 704
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 477 557	483 333	171 207	2 789 683
Emballages récupérables, divers				
TOTAL AMORTISSEMENTS CORPORELS	3 742 264	958 249	430 135	4 270 378
TOTAL	4 725 401	1 045 694	430 135	5 340 960

2. INFORMATION FINANCIÈRE

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

	01/04/2010	Dotations	Reprises	31/03/2011
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires dont majorations exceptionnelles de 30 %	115 847	196 176		312 023
Implantations étrangères avant 1/1/1992				
Implantations étrangères après 1/1/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	115 847	196 176		312 023
Provisions pour litiges	412 535	287 149	192 123	507 561
Provisions pour garanties données aux clients	34 000	114 000		148 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme	3 470	35 117	3 470	35 117
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change		9 010		9 010
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 830 883	828 122	326 901	2 332 104
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 280 888	1 273 398	522 494	3 031 792
Dépréciations immobilisations incorporelles	1 069 678	273 655		1 343 333
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	799 749	272 485	21 463	1 050 771
Dépréciations autres immobilisations financières	408 231		408 231	
Dépréciations stocks et en-cours				
Dépréciations comptes clients	223 225	86 311	49 444	260 091
Autres dépréciations	837 426	398 581	466 656	769 351
DÉPRÉCIATIONS	3 338 309	1 031 032	945 794	3 423 546
TOTAL	5 735 043	2 500 606	1 468 288	6 767 361
Dotations et reprises d'exploitation		2 022 935	571 938	
Dotations et reprises financières		281 495	890 665	
Dotations et reprises exceptionnelles		196 176		

CRÉANCES ET DETTES

ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	123 257	123 257	
Autres immobilisations financières	965 225	9 027	956 198
Clients douteux ou litigieux	310 856	310 856	
Autres créances clients	62 734 839	62 734 839	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	61 444	61 444	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 985	52 985	
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéficiaires			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	477 988	477 988	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes et versements assimilés	24 258	24 258	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	9 316 832	63 319	9 253 513
Débiteurs divers	186 980	186 980	
Charges constatées d'avance	1 444 031	1 444 031	
TOTAL DES CRÉANCES	75 698 695	65 488 984	10 209 712
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	275 242		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	275 180		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an max à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	1 135 278	500 464	634 814	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 456 927	3 456 927		
Personnel et comptes rattachés	13 617 432	13 617 432		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 996 965	12 996 965		
Etat : impôts sur les bénéficiaires	1 785 436	1 785 436		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	13 088 732	13 088 732		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 529 420	2 529 420		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	378 628	378 628		
Groupe et associés				
Autres dettes	2 476 522	968 522	1 508 000	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 595 130	1 595 130		
TOTAL DES DETTES	53 060 470	50 917 656	2 142 814	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 503 265			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	367 988			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

2. INFORMATION FINANCIÈRE

FONDS COMMERCIAUX

Éléments	Valeurs nettes
Éléments acquis du fonds de commerce	682 065

TOTAL	682 065
--------------	----------------

ÉVALUATION D'ÉLÉMENTS ACTIFS

Valeurs mobilières de placement	Valeur bilan	Prix marché	Dépréciations - Provisions
OPCVM (SICAV et FCP)	1 640 614	1 640 765	
Actions SII affectées à des plans déterminés (plans de stock-options et d'attributions d'actions gratuites)	759 002	198 428	560 574
Actions SII disponibles pour être attribuées	3 046 197	3 046 197	
TOTAL	5 445 813	4 885 390	560 574

PRODUITS À RECEVOIR

	31/03/2011	31/03/2010
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	14 213 544	12 077 573
Clients factures à établir à 19,60 %	14 213 544	12 077 573
Clients factures à établir Export	-	-
AUTRES CRÉANCES	332 758	183 767
Fournisseurs - avoirs non parvenus	147 120	29 439
Salariés - produits à recevoir	6 199	319
Organismes sociaux - C.P.A.M. - P.A.R.(IJSS)	52 985	62 000
Etat, autres produits à recevoir	24 258	-
Intérêts courus compte courant SII	63 319	34 313
Divers - Autres produits à recevoir	38 877	57 696
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	26 445	15 019
Intérêts courus SICAV-FCP	26 445	15 019
BANQUES ET ÉTABLISSEMENT FINANCIERS	26 974	16 186
Intérêts courus sur comptes à terme CIC	26 974	16 186
TOTAL	14 599 721	12 292 544

CHARGES À PAYER

	31/03/2011	31/03/2010
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 265	-
Intérêts courus sur emprunt CIC	3 265	-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	820 789	587 448
Fournisseurs - factures non parvenues	820 789	587 448
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	71 107	81 237
Fournisseurs immo. - factures non parvenues	71 107	81 237
DETTES FISCALES ET SOCIALES	19 125 681	17 644 686
Dettes provisionnées pour congés payés	8 904 344	8 734 914
Personnel - charges à payer - notes de frais	644 593	474 967
Personnel - charges à payer - primes	1 348 250	859 000
Personnel - charges à payer - prime vacances	671 010	638 941
Personnel - charges à payer - I.J.S.S	11 930	-
Personnel - charges à payer	14 020	114 200
Organismes sociaux - charges à payer	5 002 114	4 586 763
Etat - charges à payer	2 529 420	2 235 901
AUTRES DETTES	2 472 549	3 877 815
Clients - avoir à établir à 19,6 %	424 586	627 302
Divers - autres charges à payer	2 047 963	3 250 513
TOTAL	22 493 391	22 191 187

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/03/2011	31/03/2010
CHARGES D'EXPLOITATION	1 444 031	1 476 540
Charges constatées d'avance	1 444 031	1 476 540
TOTAL	1 444 031	1 476 540

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	31/03/2011	31/03/2010
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 595 130	2 061 373
Produits constatés d'avance	1 595 130	2 061 373
TOTAL	1 595 130	2 061 373

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de SII s'élève au 31/03/2011 à 40 000 000 €. Il est composé de 20 000 000 actions d'une valeur nominale de 2 €.

2. INFORMATION FINANCIÈRE

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2010/2011 aux organes de surveillance s'élèvent à 50 156 €.

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2010/2011 aux organes de direction s'élèvent à 108 000 €.

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant avant impôts	12 718 827	4 379 512	8 339 315
Résultat exceptionnel	-205 209	-70 660	-134 549
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-1 660 285	-571 691	-1 088 594
Crédits d'impôts		-121 921	121 921
Impact fiscal sur charges non déductibles et produits non imposables		657 949	-657 949
Abattement contribution sociale sur les bénéfices		-25 179	25 179
RÉSULTAT COMPTABLE	10 853 333	4 248 010	6 605 323

La société a déposé une demande de crédit d'impôt recherche pour un montant de 108 269 euros, comptabilisé en déduction du montant de l'impôt de l'exercice.

SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

	31/03/2011	31/03/2010
--	------------	------------

IMPÔT DÛ SUR :

TOTAL ACCROISSEMENTS

IMPÔT PAYÉ D'AVANCE SUR :

Contribution sociale de solidarité des sociétés	77 818	70 824
Participation des salariés	1 660 285	253 003
Effort construction	107 710	97 044
Plus-values latentes sur OPCVM	152	227

TOTAL ALLÈGEMENTS	1 845 965	421 098
--------------------------	------------------	----------------

SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE	-1 845 965	-421 098
---	-------------------	-----------------

EFFECTIF MOYEN

	31/03/2011	31/03/2010
Ingénieurs et Cadres	2 293	2 147
Techniciens et Agents de maîtrise	154	155
TOTAL	2 447	2 302

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	Entreprises liées
Participations	9 754 444
Créances clients et comptes rattachés	14 227
Autres créances	8 547 481
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	222 318
Autres produits financiers	220 055

Les transactions entre parties liées, visées à l'article R. 123-198 11 du Code de commerce, ayant été conclues à des conditions normales de marché et quasi exclusivement effectuées avec des filiales détenues - directement ou indirectement - en totalité, aucune information n'est à fournir.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts. avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
SII SP. ZO.O	105 359	70.00 %	73 770		12 901 424
WARSZAWA - POLOGNE	3 776 753		73 770		1 750 310
SII S.R.O.	98 371	90.00 %	90 000	7 979	2 128 243
PRAHA - REPUBLIQUE TCHEQUE	333 984		90 000		255 444
SII BELGIUM	600 000	100.00 %	600 000	242 383	1 163 831
BRUSSELS - BELGIQUE	-110 304		0		-115 376
SII SERVICES MAROC	87 681	100.00 %	244 771	375 760	304 463
CASABLANCA-MAROC	-145 591		0		-235 871
SII SA	98 997	100.00 %	95 059	3 650 000	5 452 087
GRAND-LANCY - SUISSE	889 414		95 059		799 471
SII LUXEMBOURG	100 000	100.00 %	100 000	555 000	
STEINFORT - LUXEMBOURG	-510 011		0		-204 437
CONCATEL	415 835	80.00 %	7 656 590	4 000 000	15 158 820
BARCELONA-ESPAGNE	2 311 808		7 656 590		130 846
AIDA DEVELOPMENT GmbH	255 700	79.00 %	1 830 025	217 284	4 353 007
SCHWABISCH HALL - ALLEMAGNE	208 561		1 830 025		189 420
CVTeam SpA	106 000	100.00 %	106 000	205 107	88 673
SANTIAGO - CHILI	-3 445		0		-115 966

2. INFORMATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	6 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	3 000 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	181 682 762	162 473 673	165 970 978	146 120 568	126 760 219
Résultat avant impôts, participation, dotations amortissements et provisions	14 597 229	9 131 712	16 993 302	16 160 576	14 722 662
Impôts sur les bénéfices	4 248 010	1 732 489	4 091 358	4 028 450	4 246 284
Participation des salariés	1 660 285	253 003	1 681 280	1 914 661	1 774 746
Dotations amortissements et provisions	2 083 611	2 792 709	3 166 642	1 877 339	670 361
Résultat net	6 605 323	4 353 511	8 054 022	8 340 126	8 031 271
Résultat distribué	907 509	1 125 168	1 132 447	1 002 347	1 110 000
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations amortissements et provisions	0,43	0,36	0,56	0,51	2,90
Résultat après impôts, participation, dotations amortissements et provisions	0,33	0,22	0,40	0,42	2,68
Dividende attribué	0,05	0,06	0,06	0,05	0,37
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2 447	2 302	2 330	2 027	1 768
Masse salariale	94 945 452	89 081 810	89 152 295	77 691 512	67 930 120
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	43 821 914	40 501 867	39 640 989	34 762 510	30 042 670

3. RENSEIGNEMENTS de caractère général concernant la société et son capital

3.1 Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination et siège social

SII
65, rue de Bercy – 75012 Paris.

Forme juridique

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Législation applicable

La société est soumise au droit français.

Date de constitution et durée de la société

SII a été constituée le 21 février 1979 pour une durée de 99 ans, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

La société, initialement constituée sous la forme de société à responsabilité limitée (SARL), a été transformée en société anonyme (SA) le 13 juin 1985. Dans un premier temps, SA à conseil d'administration puis, le 20 décembre 2007, SA à directoire et conseil de surveillance.

Lieu et numéro d'enregistrement

SII est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 315 000 943.

Le code NAF est 6202A « conseil en systèmes et logiciels informatiques ».

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la fourniture de toutes prestations dans le domaine de l'informatique,
- la prise à bail de tous locaux, l'acquisition ou la cession de tous baux,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant

se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Droit de vote double (article 9 des statuts)

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété « sauf dans les cas prévus par la loi ».

Note : sur ce dernier point, il sera proposé à l'assemblée générale du 15 septembre 2011 de modifier en ce sens l'article 9 des statuts concernant la perte du droit de vote double.

Directoire : nomination, durée et rémunération (article 10 des statuts)

- 1 La société est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.
Le directoire est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, nommés par le conseil de surveillance.
- 2 Les membres du directoire sont nommés pour une durée de six ans et sont toujours rééligibles.
Nul ne peut être nommé membre du directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office. Tout membre du directoire peut être révoqué par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le conseil de surveillance.
Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.
- 3 Le conseil de surveillance détermine la rémunération des membres du directoire et confère à l'un d'eux la qualité de président.



3. RENSEIGNEMENTS de caractère général concernant la société et son capital

Les membres du directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins tous les trois mois, sur convocation du président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le président du directoire préside les séances.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Directoire : pouvoirs et obligations (article 11 des statuts)

1 Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, sauf dans les cas prévus par la loi, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats et échanges d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise de participation ou de cession, doivent être préalablement autorisées par le conseil de surveillance dans la mesure où le montant global dépasse deux cent cinquante mille euros.

Outre ce montant, le directoire est habilité à consentir des prêts ou avances au personnel dans des limites individuelles et globales qui seront fixées par le conseil de surveillance.

Le directoire convoque les assemblées générales, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

2 Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.

3 Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du président du directoire, de l'un des directeurs généraux, ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

Conseil de Surveillance : nomination, durée et rémunération (article 12 des statuts)

1 Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

2 La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du conseil de surveillance en fonction.

3 Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire de cinq actions.

Si, au jour de sa nomination, un membre du conseil de surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de « six mois »⁽¹⁾.

4 Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la part du capital détenue, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 dudit Code (actions des salariés faisant l'objet d'une gestion collective ou dont ces derniers n'ont pas la libre disposition), représente plus de 3 %, un membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Les candidats à la nomination au poste de membre du conseil de surveillance salarié actionnaire sont désignés dans les conditions suivantes :

a) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est exercé par les membres du conseil de surveillance de ces fonds communs de placement, les candidats sont désignés en son sein par ce conseil.



b) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est directement exercé par ces salariés, les candidats sont désignés à l'occasion de la consultation prévue à l'article L.225-106 du Code de commerce soit par les salariés actionnaires spécialement réunis à cet effet, soit dans le cadre d'une consultation écrite.

Les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par le président du conseil de surveillance, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.

Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie. Celle-ci doit comporter au moins deux noms. La liste des candidats est annexée à l'avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à nommer le membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires.

Le membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions applicables à toute nomination de membre du conseil de surveillance, hormis la durée de son mandat.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale la liste des candidats par ordre de préférence. Celui des candidats visés ci-dessus qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire sera désigné comme membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires.

Ce membre n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal de membres du conseil de surveillance prévus par l'article L.225.69 du Code de commerce.

La durée des fonctions du membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est de trois ans. Toutefois son mandat prend fin de plein droit et il est réputé démissionnaire d'office en cas de perte de la qualité de salarié de la société (ou d'une société ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) ou d'actionnaire. Jusqu'à la date de nomination ou de remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, le conseil de surveillance pourra se réunir et délibérer valablement.

En cas de vacance du poste de membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires pour quelque cause que ce soit, son remplacement s'effectuera dans les conditions prévues ci-dessus ; il sera désigné par la prochaine assemblée générale pour une nouvelle période de trois ans.

Les dispositions relatives à cet article cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, le pourcentage de capital détenu par le personnel de la société et des

sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 précité, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L.225-102 précité, représentera moins de 3 % du capital, étant précisé que le mandat de tout membre du conseil de surveillance nommé en application de cet article expirera à son terme.

Les dispositions relatives au paragraphe 3 du présent article ne sont pas applicables au représentant des salariés actionnaires. Néanmoins, il devra détenir, soit individuellement, soit à travers un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) régi par l'article L.214-40 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action.

- 5 Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.
- 6 Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation est faite par tous moyens, et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Toutefois, le président du conseil de surveillance convoque le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens.

Tout membre du conseil peut donner mandat, par tous moyens pouvant être justifiés, à un autre membre de le représenter à une séance du conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des opérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Le président du conseil de surveillance a la faculté de décider que les membres du conseil de surveillance pourront participer à une réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ; le recours à ce procédé est exclu lorsque la réunion du conseil a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et consolidés.

⁽¹⁾ : Concernant le délai de régularisation, il sera proposé à l'assemblée générale du 15 septembre 2011 de modifier en ce sens l'article 12 des statuts.



3. RENSEIGNEMENTS de caractère général concernant la société et son capital

Conseil de Surveillance : pouvoirs et obligations (article 13 des statuts)

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du directoire et fixe leur rémunération ; il peut également les révoquer.
Il désigne le président du directoire et éventuellement les directeurs généraux.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires, à défaut de convocation par le directoire.

Il donne au directoire, à titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, les autorisations préalables à la conclusion des opérations visées à l'article 11 ci-dessus.

Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Assemblées générales (article 16 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi ; elles sont réunies au siège social, ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de la convocation.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent. Sous réserve du droit de vote double mentionné à l'article 9 des statuts et des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

« Tout actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. » ⁽²⁾

Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par tout mandataire désigné à cet effet.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont les mentions sont réglementées.

« Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le directoire consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte usuel auquel il s'attache.

L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la société consacré à cet effet, s'il parvient à la société la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article. » ⁽³⁾

La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Le conseil de surveillance dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la société au-delà de la limite prévue par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président du conseil de surveillance ou par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut l'assemblée désigne elle-même son président.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

⁽²⁾ : Concernant les modalités de représentation des actionnaires en assemblée, il sera proposé à l'assemblée générale du 15 septembre 2011 de modifier en ce sens l'article 16 des statuts.

⁽³⁾ : Il sera proposé à l'assemblée générale du 15 septembre 2011 de compléter les dispositions de l'article 16 des statuts afin de prévoir un procédé simplifié de signature électronique.

Affectation et répartition des résultats (article 18 des statuts)

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'assemblée générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

Capital social

Le capital social est de quarante millions d'euros, divisé en vingt millions d'actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros. Les actions sont librement négociables. Elles sont, soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

- Capital autorisé non émis : la seule délégation financière en matière d'augmentation de capital consentie au directeur correspond à la délégation d'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise.
- Capital potentiel : néant.
- Autres titres donnant accès au capital : néant.
- Titres ayant des droits spécifiques : le seul droit spécifique est relatif aux titres ayant des droits de vote double (cf. § 3.1).

Tableau récapitulatif des délégations en vigueur au 31 mars 2011

Délégations pour augmentation de capital	Date de la délégation	Echéance	Montant autorisé (€) (actions)	Exercice 2010/2011 (actions)	Autorisation résiduelle (actions)
Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise	AG du 17/09/2009	17/11/2011	400 000	Néant	400 000

Autorisation de réduction de capital	Date de l'autorisation	Echéance	Montant autorisé (€)	Exercice 2010/2011 (€)	Autorisation résiduelle(€)
Réduction du capital par l'annulation d'actions préalablement rachetées par la société	AG du 17/09/2009	17/11/2011	4 000 000	Néant	4 000 000

Autres autorisations	Date de l'autorisation	Echéance	Montant autorisé (titres)	Exercice 2010/2011 (titres)	Autorisation résiduelle (titres)
Attribuer des actions gratuites	AG du 17/09/2009	17/11/2012	200 000	60 902	139 098
Attribuer des stock-options	AG du 17/09/2009	17/11/2012	1 000 000	0	1 000 000
Procéder au rachat de ses propres titres	AG du 16/09/2010	16/03/2012	160 886	157 535	3 351

Les attributions d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions correspondent à des actions préalablement achetées sur le marché par la société, dans le cadre du programme de rachat de titres, qui n'affecte pas le montant du capital social. Aucun plan relatif à des BSA, BSCE ou autres obligations convertibles n'a été autorisé.

Tableau d'évolution du capital sur cinq ans

Date	Nature de l'opération	Variation de capital	Nombre de titres émis/détruits	Capital social	Nombre de titres correspondant
28 Novembre 2007	Augmentation de capital par incorporation de réserves	+ 36 000 000 €	+ 18 000 000	42 000 000 €	21 000 000
6 Mars 2008	Réduction de capital par annulation de titres	- 2 000 000 €	- 1 000 000	40 000 000 €	20 000 000

3. RENSEIGNEMENTS de caractère général concernant la société et son capital

3.3 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2011

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille HUVÉ	11 009 687	55,04 %	22 017 947	72,10 %
dont Bernard	8 113 087	40,56 %	16 224 747	53,13 %
Christiane	296 800	1,48 %	593 600	1,95 %
Arnaud	879 900	4,40 %	1 759 800	5,76 %
Alexia	879 900	4,40 %	1 759 800	5,76 %
Alban	840 000	4,20 %	1 680 000	5,50 %
Fidelity Investments (FMR)	1 153 872	5,77 %	1 153 872	3,78 %
Personnel et FCPE	1 142 051	5,71 %	2 184 099	7,15 %
Oddo Asset Management	1 045 632	5,23 %	1 045 632	3,42 %
Autodétention	1 854 114	9,27 %	-	-
Public	3 794 644	18,97 %	4 136 205	13,54 %
dont nominatif pur	405 261	2,02 %	746 822	2,44 %
porteur	3 389 383	16,95 %	3 389 383	11,10 %
Total	20 000 000	100,00 %	30 471 891	100,00 %

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Il est précisé par ailleurs, que la société ne réalise aucun TPI.

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu depuis le

31 mars 2011 de variation significative de l'actionnariat tel que présenté ci-dessus.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

3.4 Évolution de l'actionnariat

	Situation 31 mars 2009			Situation 31 mars 2010			Situation 31 mars 2011		
	Nombre de titres	% du capital	% droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% droits de vote
Famille HUVÉ	11 008 260	55,04	71,27	11 008 260	55,04	71,56	11 009 687	55,04	72,10
Parvus Asset Management	1 849 389	9,25	6,06	1 199 108	6,00	3,94	-	-	-
Fidelity Investments (FMR)	-	-	-	-	-	-	1 153 872	5,77	3,78
Oddo Asset Management	1 045 632	5,23	3,43	1 045 632	5,23	3,43	1 045 632	5,23	3,42
Autodétention	1 318 539	6,59	-	1 760 650	8,80	-	1 854 114	9,27	0,00

Franchissements de seuils au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011

Par un courrier reçu le 26 avril 2010, la société Parvus Asset Management (UK) LLP (7 Clifford Street, Londres, W1S 2WE, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, en application d'un « investment management agreement », a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 avril 2010, par suite d'une cession d'actions SII sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société SII et détenir 830 768 actions SII représentant autant de droits de vote, soit 4,15 % du capital et 2,58 % des droits de vote de cette société. (Avis AMF 210C0361).

Par un courrier reçu le 9 août 2010, complété par un courrier reçu le 10 août 2010, la société FMR LCC (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis), société holding d'un groupe indépendant de société de gestion de portefeuille, communément dénommée Fidelity Investments, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 4 août 2010, le seuil de 5 % du capital de la société SII et détenir 1 153 872 actions SII représentant autant de droits de vote, soit 5,77% du capital et 3,78 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SII sur le marché. (Avis AMF 210C0790).

3.5 Participation des salariés au capital social

Participation des salariés, au capital de la société, au 31 mars 2011 (titres faisant l'objet d'une gestion collective via un PEE et un Fonds dédié).

Nombre de titres détenus : **94 516**, soit près de 0,47 % du capital de la société

Nombre de porteurs : **311**

Source : BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - FCPE SII.

3.6 Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois

Date	Plus haut cours (€)	Plus bas cours (€)	Cours moyen (clôture - €)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nombre de séances de cotation
Janvier 2010	4,70	4,44	4,528	127 203	579,38	20
Février 2010	4,70	4,10	4,430	46 677	206,25	20
Mars 2010	4,25	3,92	4,096	596 777	2 413,09	23
Avril 2010	4,29	3,78	4,070	545 205	3 250,73	20
Mai 2010	4,25	3,93	4,073	747 249	3 086,47	21
Juin 2010	4,57	4,08	4,288	443 204	1 874,87	22
Juillet 2010	4,57	4,25	4,395	68 074	299,33	22
Août 2010	4,44	4,20	4,324	42 925	185,98	22
Septembre 2010	4,42	4,20	4,299	63 152	271,79	22
Octobre 2010	4,44	4,31	4,352	52 924	231,30	21
Novembre 2010	4,85	4,31	4,529	104 295	469,67	22
Décembre 2010	4,70	4,38	4,582	194 272	883,15	23
Janvier 2011	5,00	4,75	4,895	125 913	616,33	21
Février 2011	5,90	4,88	5,468	313 473	1 718,88	20
Mars 2011	5,75	5,00	5,441	185 682	994,53	23
Avril 2011	5,68	5,40	5,560	94 836	526,09	19
Mai 2011	6,24	5,68	5,991	178 947	1 073,00	22
Juin 2011	6,40	5,95	6,071	1 026 526	6 264,81	22

Source <https://MyListing.euronext.com>

3.7 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, a été signé le 1er septembre 2005 entre l'émetteur et la société de bourse CM-CIC Securities. Ce contrat est conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction (cf. note 6.2 § 2.3 – Annexe aux comptes consolidés).

3.8 Programme de rachat d'actions

3.8.1 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011

Dans le cadre des programme de rachat d'actions autorisés par les assemblées générales des 17 septembre 2009 et 16 septembre 2010, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 524 075
- Nombre d'actions vendues : 368 786

Cours moyen des achats : 4,45 €
Cours moyen des ventes : 4,62 €

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 1 854 114, soit 9,27% du capital de la société.
Valeur évaluée au cours d'achat : 8 618 062 €
Valeur nominale : 3 708 228 €

3. RENSEIGNEMENTS de caractère général concernant la société et son capital

Motifs des acquisitions	Nombre d'actions	% du capital
Animation du cours	366 540	1,83 %
Actionnariat salarié	0	0,00 %
Opérations de croissance externe	157 535	0,78 %
Annulation	0	0,00 %

	Actionnariat salarié	Opérations de croissance externe	Annulation
Volume des actions utilisées (en nombre d'actions)	61 825 (*)	0	0

* Attribution définitive d'actions gratuites existantes (plan 2008).

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale

3.8.2 Proposition de renouvellement de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2010 avait renouvelée l'autorisation donnée au directoire pour procéder au rachat des actions de la société. Aux termes de cette autorisation, le prix maximum d'achat par action a été fixé à 6 € et le montant maximal de l'opération à 965 316 €. Ces opérations d'achats d'actions peuvent être réalisées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur. Cette autorisation a été utilisée selon les modalités indiquées ci-dessus. Sa durée de validité n'étant que de dix huit mois, il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires, de substituer à l'autorisation consentie l'an dernier une nouvelle autorisation, d'une durée de dix huit mois, avec les modalités suivantes :

Acquérir en une ou plusieurs fois un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % des actions composant le capital social le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Ces acquisitions seraient réalisées en vue de :

- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action SII, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers) admise par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers),

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- procéder à l'annulation des actions acquises sous réserve de la nouvelle autorisation à conférer au directoire à l'effet de réduire le capital par la prochaine assemblée.
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions à l'échéance ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

Ces achats d'actions pourraient, dans les limites de la réglementation en vigueur, aux époques que le directoire déterminera, opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres.

Le prix maximum d'achat serait fixé à neuf (9) euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions les montants indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions.

Le montant maximum de l'opération serait de 4 500 000 €.

3.8.3 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 15 septembre 2011.

1) Nombre de titres de capital détenus arrêtée à la date du 30/06/2011

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 1 743 157 actions représentant 8,72 % du capital de la société.

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : assemblée générale du 15 septembre 2011.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 15 septembre 2011 soit jusqu'au 14 mars 2013.
- **Titres concernés** : actions ordinaires.
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 2 000 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 1 743 157 (soit 8,72 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 256 843 actions (soit 1,28 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.
- **Les objectifs, prix maximum d'achat et montant maximal du programme** sont rappelés dans le §3.8.2 ci-dessus.

3.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 3.3.
- Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote.
- Il a été conclu le 6 octobre 2010 entre les membres du groupe familial Huvé et les membres du directoire de la société, un engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1er août 2003, dans les conditions décrites ci-après au § 3.10.2.
- À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre pacte ni engagement signé entre les actionnaires.
- À la connaissance de la société, il n'existe pas de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire décrit au paragraphe 3.1 (article 9 des statuts).
- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 10 des statuts décrites au paragraphe 3.1.
- En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 3.8 (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital au paragraphe 3.2.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

3. RENSEIGNEMENTS de caractère général concernant la société et son capital

3.10 Renseignements concernant les mandataires sociaux

3.10.1 Mandats et fonctions

Conseil de surveillance

Mandats et fonctions exercés par les membres du conseil de surveillance de la société SII au 31 mars 2011.

	Mandats	Société	Date de nomination	Echéance du mandat
Bernard Huvé	Président du CS	SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/2013
Jean-Yves Le Metayer	Vice-président du CS	SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/2013
Alexia Slape	Membre du CS	SII	AGM 17/09/2009	AGO comptes 2014/2015
Jean-Yves Fradin	Membre du CS	SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/2013

Note : Jean-Yves Le Metayer et Alexia Slape n'ont jamais exercé d'activité dans le groupe SII.

Tous les membres du conseil de surveillance ont été nommés pour la première fois lors de l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2007, à l'exception de Madame Alexia Slape nommée pour la première fois lors de l'assemblée générale mixte du 17 septembre 2009.

Directoire

Mandats et fonctions exercés par les membres du directoire de la société SII au 31 mars 2011.

	Mandats	Fonctions	Société	Date de nomination	Echéance du mandat
Eric Matteucci	Président du directoire	Directeur Administratif & Financier	SII	CS 20/12/2007	19/12/2013
Patrice Demay	Membre du directoire	Directeur des opérations France	SII	CS 20/12/2007	19/12/2013
Jean-Paul Chevée	Membre du directoire	Directeur des opérations internationales	SII	CS 20/12/2007	19/12/2013

Tous les membres du directoire ont été nommés pour la première fois lors du conseil de surveillance du 20 décembre 2007.

Autres mandats des membres du directoire au sein du groupe SII.

Eric Matteucci	SII Belgique SA	Administrateur
	SII République Tchèque S.A.R.L.	Co-Gérant
	SII Suisse SA	Président du conseil d'administration
	SII Services Maroc S.A.R.L.	Co-Gérant
	SII Luxembourg SA	Président du conseil d'administration
Jean-Paul Chevée	CVTeam Chili	Membre du directoire
	SII Belgique SA	Administrateur délégué
	SII Suisse SA	Administrateur
	SII Services Maroc S.A.R.L.	Co-Gérant
	SII Luxembourg SA	Administrateur délégué
Patrice Demay	CVTeam Chili	Membre du directoire
		N/A

Préalablement (sur les cinq dernières années) Eric Matteucci était directeur financier du groupe SII puis responsable de l'agence de Rennes, Patrice Demay responsable de l'agence de Toulouse et Jean-Paul Chevée responsable de l'agence d'Aix-en-Provence.

Il est à noter que les trois nominations au directoire correspondent à des promotions internes et que les membres du directoire n'ont aucun autre mandat ou fonction dans des sociétés françaises ou étrangères en dehors du groupe SII.

3.10.2 Informations sur les mandataires sociaux

- Madame Alexia Slape est la fille de Monsieur Bernard Huvé. Il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux de la société.
- Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil de surveillance et du directoire sont domiciliés au siège social de la société.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société des membres du conseil de surveillance et du directoire de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

En outre, à la connaissance de SII, aucun de ses mandataires sociaux, au cours des cinq dernières années, n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation,
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels),
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil de surveillance ou du directoire a été sélectionné en cette qualité.

Monsieur Bernard Huvé a nanti 600 000 actions SII au profit d'une banque.

Monsieur Eric Matteucci a nanti 70 000 actions SII au profit d'une banque.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune autre restriction acceptée par les membres du conseil de surveillance et du directoire concernant la cession de leur participation dans le capital de la société exceptées celles-ci-dessus.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil de surveillance et du directoire à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Engagements collectifs de conservation de titres de la société SII

Le 6 octobre 2010, les membres du groupe familial Huvé (détaillés ci-après) ainsi que les membres du directoire de la société ont signé deux engagements collectifs de conservation portant sur les actions de la société conformément aux dispositions des articles 787 B et 885 I bis du Code Général des Impôts.

Ces engagements ont été souscrits par :

- Monsieur Bernard Huvé, président du conseil de surveillance,
- Madame Christiane Guillebaut,
- Madame Alexia Slape,
- Monsieur Arnaud Huvé,
- Monsieur Alban Huvé,
- Monsieur Eric Matteucci, président du directoire,
- Monsieur Jean-Paul Chevée, membre du directoire,
- Monsieur Patrice Demay, membre du directoire.

Aux termes de ces engagements, les actionnaires précités se sont collectivement engagés à conserver 8 383 753 actions SII représentant 41,92 % du capital et 54,63 % des droits de vote de la société.

Ces engagements ont été conclus pour une durée de vingt-quatre mois à compter de la date de leur enregistrement et seront à l'issue de cette période prorogés tacitement chaque année, étant précisé que chaque signataire aura alors la faculté de mettre un terme à cette tacite reconduction trois mois avant le terme de la période en cours.

3. RENSEIGNEMENTS de caractère général concernant la société et son capital

3.10.3 Rémunération des mandataires sociaux

Membres du conseil de surveillance

(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2009/2010		Montants au titre de l'exercice 2010/2011	
	dus	versés	dus	versés
Bernard Huvé				
- Rémunération fixe	67 200	67 200	36 000	36 000
- Rémunération variable	14 156	52 330	27 066	14 156
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Attribution de titres	0	0	0	0
- Avantages en nature	0	0	0	0
Total	81 356	119 530	63 066	50 156
Jean-Yves Le Métayer	0	0	0	0
Alexia Slape	0	0	0	0
Jean-Yves Fradin	0	0	0	0

La part variable due au titre d'un exercice est versée au cours de l'exercice suivant.

Notes :

1/ La rémunération fixe de Monsieur Bernard Huvé correspond à ses fonctions de président du conseil de surveillance. La partie variable de celle-ci est basée sur le résultat net part du groupe SII.

2/ Les membres du conseil de surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature ni de plan de retraite complémentaire, pension ou autre avantage, ni de jeton de présence.

Membres du directoire

(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2009/2010		Montants au titre de l'exercice 2010/2011	
	dus	versés	dus	versés
Eric Matteucci				
- Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Avantage en nature	2 340	2 340	2 340	2 340
Total	182 340	182 340	182 340	182 340
Patrice Demay				
- Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Avantage en nature	2 561	2 561	2 609	2 609
Total	182 561	182 561	182 609	182 609
Jean-Paul Chevée				
- Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Avantage en nature	2 125	2 125	2 220	2 200
Total	182 125	182 125	182 220	182 220

Note :

Rémunération brutes et avantages en nature au sens des articles L228-13 et L225-93 du Code de commerce. En euros brut (hors cotisation sociale employeur mais avant déduction des cotisations sociales salariales).

Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Aucune option de souscription ni d'achat d'action n'a été attribuée durant l'exercice 2010/2011 aux dirigeants mandataires par l'émetteur ni par une société du groupe.

Aucune option de souscription ni d'achat d'action n'a été levée durant l'exercice par les dirigeants mandataires au cours de l'exercice 2010/2011.

Attribution d'actions de performance au cours de l'exercice 2010/2011 aux mandataires sociaux :

Mandataire	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Bernard Huvé	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Jean-Yves Le Metayer	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Alexia Slape	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Jean-Yves Fradin	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Eric Matteucci	01/06/2010	17 756	68 893	01/06/2012	01/06/2014
Patrice Demay	01/06/2010	18 813	72 994	01/06/2012	01/06/2014
Jean-Paul Chevée	01/06/2010	10 039	38 951	01/06/2012	01/06/2014

Notes :

1/ La valorisation des actions est comptabilisée selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

2/ Ces actions de performance ont été attribuées aux membres du directoire en fonction du résultat net part du groupe SII (Eric Matteucci), du résultat opérationnel France (Patrice Demay) et du résultat opérationnel des filiales à l'international (Jean-Paul Chevée) correspondant à l'exercice 2009/2010 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 17 septembre 2009 dans sa neuvième résolution.

Aucune action de performance attribuée aux mandataires sociaux n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2010/2011.

Obligations de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Le conseil de surveillance a décidé que chaque mandataire bénéficiaire d'attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat :

- 10 % des actions issues de l'exercice des options ainsi attribuées.
- 20 % des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de 2 ans.

Autres informations

Mandat	Dirigeants mandataires sociaux		
	Eric Matteucci Président du directoire	Patrice Demay Membre du directoire	Jean-Paul Chevée Membre du directoire
Date de début de mandat	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2007
Date de fin de mandat	19/12/2013	19/12/2013	19/12/2013
Contrat de travail (1)	OUI	OUI	OUI
Régime de retraite supplémentaire	NON	NON	NON
Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonction	NON	NON	NON
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	NON	NON	NON

(1) : La nomination de Monsieur Eric Matteucci en tant que président du directoire fait suite à une longue carrière au sein du groupe SII, en conséquence de quoi, son contrat de travail n'a pas été suspendu. De plus, dans le cadre de son contrat de travail, Monsieur Eric Matteucci supervise les opérations administratives et financières du groupe SII.

4. RAPPORT DE GESTION

4.1 Activités

4.1.1 Marché, positionnement concurrentiel

Le marché du groupe SII recouvre l'ensemble des prestations de conseil et d'ingénierie :

- la conception et les études permettant la réalisation de tout ou partie d'un projet,
- le conseil, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- les architectures réseaux et les systèmes d'information,
- les prestations diverses autour de la qualité, sécurité, ... en matière de systèmes d'information.

Lors de sa conférence de presse du 5 avril 2011, le Syntec Numérique a présenté un marché de 41 MM€ en 2010 en croissance de 1,5 %. Une croissance modérée après une année 2009 particulièrement morose pour le secteur. Notre secteur profite pleinement des investissements des entreprises dans le numérique qui sont en croissance dans un environnement global de baisse des investissements (-1,3 % selon l'Insee)

La concurrence sur le marché du conseil en technologies qui adresse près de 100 000 consultants, est multiforme et atomisée. La première société a moins de 5 % du chiffre d'affaires total. La topographie du domaine pourrait être la suivante :

- une quinzaine de sociétés de plus de mille personnes, Akka, Alten, Altran, Alyotech, Assystem, Astek, Ausy, CS-SI, Dassault, Euriware, Segula, SII, Teuchos, TIS.
- une cinquantaine de sociétés entre cent et mille personnes,
- plusieurs centaines de sociétés entre dix et cent personnes sur des marchés locaux ou des niches applicatives,
- des divisions de SSII généralistes, telles qu'Atos, Cap Gemini, GFI, Groupe Open, IGS, OBS, Logica, Sopra ou Stéria,
- des multitudes de sociétés de type TPE, voire des free lance.

4.1.2.3 Parts de marché de la société

	Syntec Numérique (M€)	SII SA (M€)	Part de marché France (%)
Conseil et service en informatique	23 500	83	0,35 %
Conseil en technologies	5 600	97	1,73 %
Edition de logiciel	12 000	0	0,00 %

Source Syntec Numérique (conférence de presse du 5 avril 2011) & SII.

Soit une cohorte d'acteurs dans un paysage qui est particulièrement atomisé.

Le résultat du groupe SII pour l'exercice 2010/2011 peut se résumer en trois chiffres :

- croissance de 16,8 % du chiffre d'affaires à 222,1 M€ (dont 14,6 % en organique),
- marge opérationnelle de 6,1 %,
- résultat net part du groupe de 8,1 M€.

4.1.2 Informations chiffrées sectorielles

L'activité de SII se répartit sur deux métiers :

- le conseil en technologies,
- les systèmes d'information et en particulier ceux à base de nouvelles technologies.

4.1.2.1 Conseil en technologies

Dans son étude « La France en bref – édition 2009 » l'Insee évalue les dépenses de recherche en France à environ 40 MM€ dont plus de la moitié est réalisée par les entreprises privées.

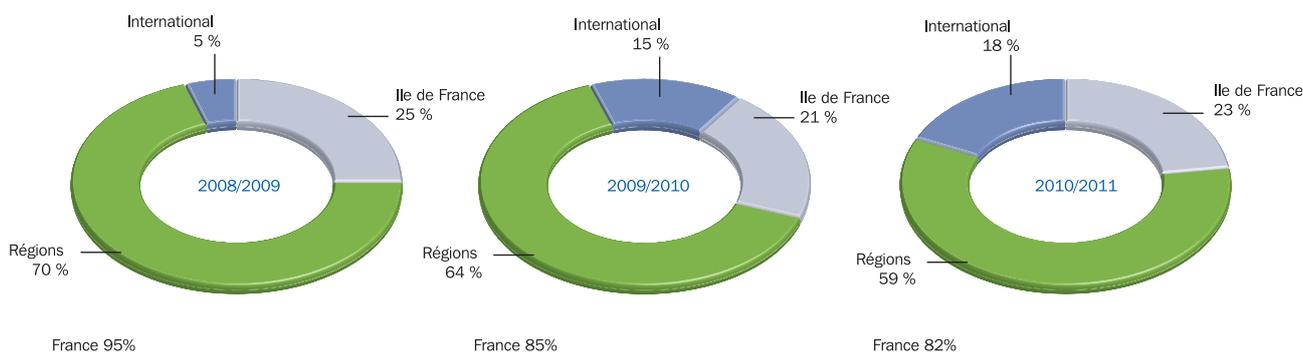
Le Syntec Numérique évalue le secteur des sociétés de conseil en technologies à environ 5,6 MM€.

4.1.2.2 Systèmes d'information

Le Syntec Numérique évalue le secteur des sociétés de conseil et services informatiques à environ 23,5 MM€.

4.1.2.4 Tendances court/moyen terme

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la société montre un développement très dynamique à l'international et une répartition qui se rééquilibre doucement en France entre l'Île-de-France et les régions.



Concernant l'évolution des prestations de la société, trois aspects sont à considérer :

- la répartition du mix conseil en technologies, système d'information se situe sur un ratio 54/46,
- l'évolution de la demande vers des engagements de résultats vis à vis des engagements de moyens (assistance technique) du début des années 2000. Cette tendance est la résultante de la volonté de rationalisation de nos clients. Il s'agit de proposer à nos clients un juste équilibre entre leurs besoins de compétence, de réactivité, d'adaptation et de prix. Cette transformation de la demande ne nous pose pas de problème majeur sur le plan technique ou sur les risques qu'elle sous-tend, par contre, elle demande une ingénierie plus importante tant en terme d'investissements (matériel et licences, locaux habilités, méthodes, ...) qu'en terme d'élaboration de nos offres (plus complexe, plus longue et plus coûteuse),
- une pression tarifaire importante amplifiée par la compétition internationale

4.1.3 Organisation interne

La structure est décentralisée.

Le siège social est à Paris, il regroupe les activités suivantes :

- la direction générale,
- la direction du recrutement,
- la direction qualité,
- la direction administrative et financière,
 - o gestion du personnel et paye,
 - o comptabilité et contrôle de gestion,
 - o informatique interne,
 - o gestion de trésorerie.

Neuf agences en France représentant vingt implantations géographiques avec l'ensemble de leurs moyens opérationnels (technique, commercial, administration des ventes, recrutement, gestion du personnel).

Douze filiales à l'étranger représentant vingt et une implantations géographiques différentes.

Cette structure est basée sur une forte délégation. En contrepartie, elle nécessite confiance, transparence, engagement et reporting de l'équipe de direction.

4. RAPPORT DE GESTION

4.1.4 Avis et communiqués financiers concernant le groupe SII

En conformité avec les articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le tableau ci-dessous mentionne toutes les informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois.

Contenu	Date	Support
Nombre d'actions et de droits de vote au 31 mai 2010	04/06/2010	IR
Nombre d'actions et de droits de vote au 30 juin 2010	05/07/2010	IR
Document de référence incluant notamment le rapport financier annuel, le rapport du président et les honoraires des CAC	30/07/2010	IR
Nombre d'actions et de droits de vote au 31 juillet 2010	05/08/2010	IR
Avis de réunion valant convocation à l'assemblée générale	09/08/2010	BALO
Chiffre d'affaires du premier trimestre 2010/2011	10/08/2010	IR
Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'AG	11/08/2010	IR
Communiqué de mise à disposition du rapport financier annuel	12/08/2010	IR
Avis de convocation à l'assemblée générale mixte	31/08/2010	JAL
Nombre d'actions et de droits de vote au 31 août 2010	08/09/2010	IR
Nombre d'actions et de droits de vote au 30 septembre 2010	05/10/2010	IR
Nombre d'actions et de droits de vote au 31 octobre 2010	05/11/2010	IR
Approbation des comptes annuels	13/10/2010	BALO
Engagement collectif de conservation des titres SII	26/10/2010	IR
Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2010/2011	15/11/2010	IR
Résultats semestriels 2010/2011	30/11/2010	IR
Nombre d'actions et de droits de vote au 30 novembre 2010	03/12/2010	IR
Nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2010	07/01/2011	IR
Rapport financier semestriel	27/01/2011	IR
Nombre d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2011	08/02/2011	IR
Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2010/2011	14/02/2011	IR
Nombre d'actions et de droits de vote au 28 février 2011	04/03/2011	IR
Nombre d'actions et de droits de vote au 31 mars 2011	05/04/2011	IR
Nombre d'actions et de droits de vote au 30 avril 2011	05/05/2011	IR
Chiffre d'affaires annuel de l'exercice 2010/2011	10/05/2011	IR
Résultats annuels de l'exercice 2010/2011	31/05/2011	IR
Nombre d'actions et de droits de vote au 31 mai 2011	04/06/2011	IR
Acquisition de la société UNIWAY en Belgique	15/06/2011	IR
Nombre d'actions et de droits de vote au 30 juin 2011	05/07/2011	IR

Note : L'information réglementée (IR) est disponible sur le site <http://www.info-financiere.fr> et sur le site de la société <http://www.groupe-sii.com>

4.2 Indicateurs de performance

La société utilise (principalement) trois indicateurs de performance, à savoir :

- évolution du cours de bourse en corrélation avec des confrères du même secteur d'activités,
- enquête de satisfaction du personnel (cf. 4.3). Enquête annuelle auprès des salariés pour mesurer leur degré de satisfaction du management, du commercial et de la société en général,
- enquête de satisfaction clients (cf. 4.4). Suivi périodique par enquête auprès des clients de l'indice de satisfaction avec des signaux d'alerte en cas de dérive ponctuelle.

Ces indicateurs sont en correspondance avec notre politique qualité « la triple satisfaction » ou « comment tenter de trouver l'équilibre entre les différents acteurs ; client, personnel et actionnaire dans un marché d'acheteurs ».

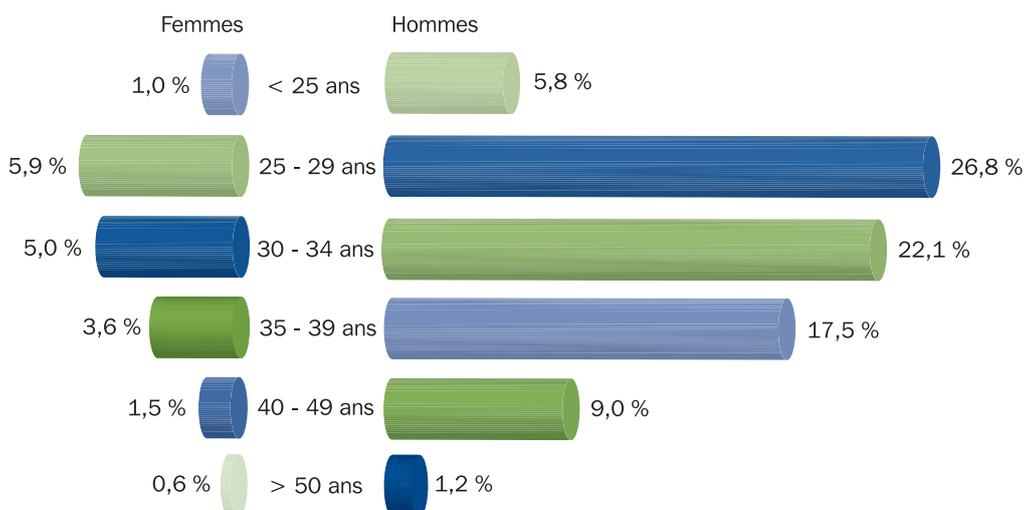
4.3 Personnel

Répartition du personnel par type de contrat (31 mars 2011 - SII France)

	Femmes	Hommes	Total
C.D.I.	426	2 047	2 473
C.D.D.	14	17	31
Contrat de professionnalisation	0	0	0
Contrat d'apprentissage	1	1	2
Total	441	2 065	2 506

La société privilégie les embauches en contrat à durée indéterminée (C.D.I. sur près de 99 % des contrats en cours).

Répartition des salariés par âge (31 mars 2011 - SII France)



L'âge moyen est de 32,9 ans au 31 mars 2011.

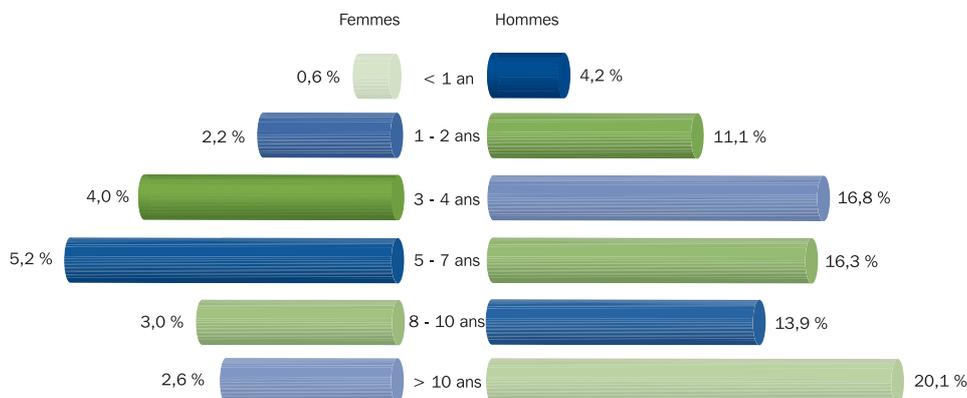
Répartition des salariés par catégories (31 mars 2011 - SII France)

En %	Femmes	Hommes	Total
Cadres	15,4	78,6	94,0
ETAM	2,2	3,8	6,0
Total	17,6	82,4	100,0

5 ETAMs ont été promus cadres au cours de l'année.

4. RAPPORT DE GESTION

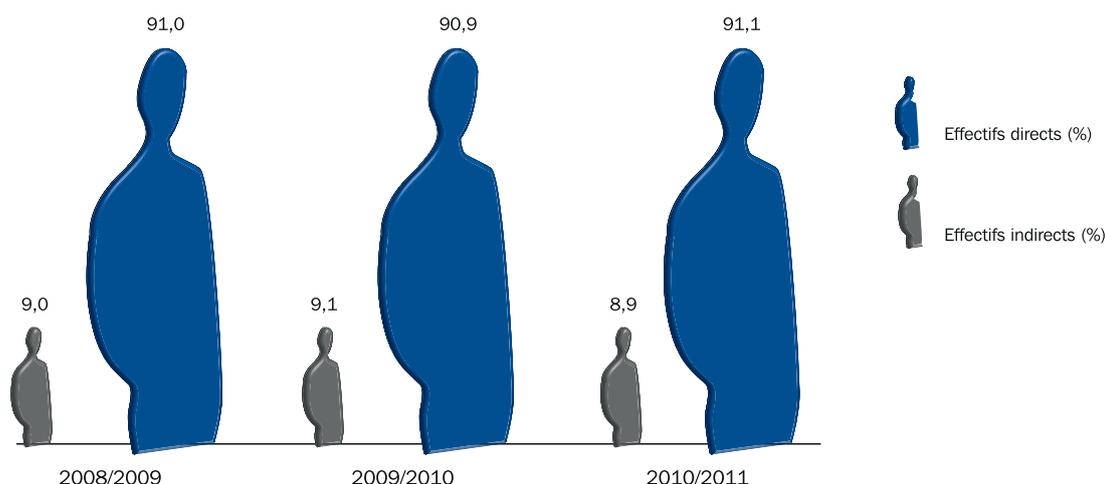
Répartition des salariés par expérience (31 mars 2011 - SII France)



L'expérience moyenne est de 7,0 années au 31 mars 2011.

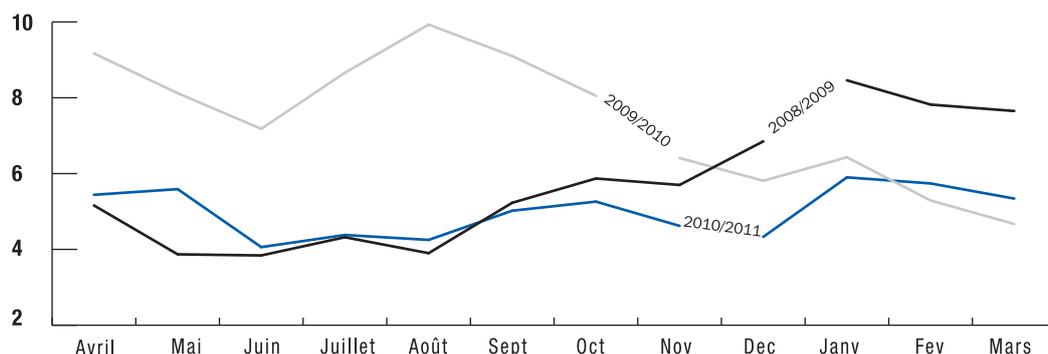
Évolution du ratio d'indirects (31 mars 2011 - SII France)

Le personnel dit « indirect » correspond au personnel « non-facturable ».



Taux d'inter contrat (SII France)

C'est l'un des paramètres majeurs du fonctionnement d'une société de services. Ce paramètre n'est pas normalisé par la profession. La définition donnée par SII est le « ratio du personnel facturable qui n'est pas facturé sur l'ensemble du personnel facturable ». Ce taux est calculé mensuellement à partir des comptes rendus d'activité. C'est une variable d'ajustement entre réactivité (disponibilité du personnel ayant les compétences ad hoc) et rentabilité (le personnel qu'il soit facturé ou pas revient au même prix).



Sur l'exercice la moyenne est de 5,01 %, sur l'exercice précédent elle était de 7,40 %, soit une amélioration de 2,39 %.

Recrutement et création de postes (SII France)

Pour l'exercice 2010/2011 :

- la société a recruté 807 personnes,
- le turn over, calculé sur les départs à l'initiative du collaborateur, a été de 19,9 %,
- 187 postes ont été créés.

Sur l'exercice 1 205 nouvelles personnes ont intégré l'ensemble du groupe SII.

Importance de la sous-traitance et de l'intérim (SII France)

La société recourt de façon très modérée à la sous-traitance.

Pour l'exercice 2010/2011 :

- la sous-traitance représente un montant de 8 121 K€ (4,5 % du chiffre d'affaires),
- les prestations d'intérim se sont élevées à 72 K€.

Plan de réduction d'effectif ou de sauvegarde de l'emploi

Néant.

Organisation du temps de travail (SII France)

Accord d'entreprise RTT sur la base de l'accord Syntec :

- modalité 1 : 1 333 personnes,
- modalité 2 : 1 097 personnes,
- modalité 3 : 59 personnes,
- hors accord RTT : 17 personnes.

Temps partiel (SII France)

- mi-temps ou inférieur : 4 personnes.
- supérieur à 50 % : 69 personnes.

Formation professionnelle (SII France)

- Nombre d'heures de formation : 46 344 heures.
- Montant en % de la masse salariale : 3,18 %.

Œuvres sociales (SII France)

Le budget alloué aux différents comités d'établissements s'établit à 1 % de la masse salariale auquel s'ajoute 0,2 % pour le fonctionnement soit un montant de 1 118 milliers d'euros pour l'exercice 2010/2011.

Participation (SII France)

SII a un accord de participation conformément aux dispositions légales. Cet accord, inclus dans un mécanisme de Plan Épargne Entreprise, permet aux salariés de choisir le support parmi six fonds dont un FCPE sur actions SII.

Exercice	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Montant de la participation (K€)	1 775	1 915	1 680	253	1 660
Salaire mensuel moyen	31 %	27 %	22 %	3 %	20 %

SII a signé un accord d'intéressement pour 3 ans applicable à compter du 1er avril 2011.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés (SII France)

La société compte parmi ses effectifs, au 31/03/2011, 33 salariés handicapés (26 au 31/03/2010). Par ailleurs, SII a signé un accord d'entreprise portant sur l'emploi de travailleurs handicapés.

4. RAPPORT DE GESTION

Enquête de satisfaction du personnel (SII France)

L'enquête annuelle se compose d'une dizaine de questions, ci-dessous les trois qui servent de référence à l'indicateur de performance « satisfaction du personnel ».

	Avril 2010	Avril 2011
SII est égale ou mieux que les autres SSII	86,1 %	84,3 %
Satisfaction de la direction d'agence	62,3 %	65,9 %
Réactivité et suivi commercial	62,6 %	62,9 %

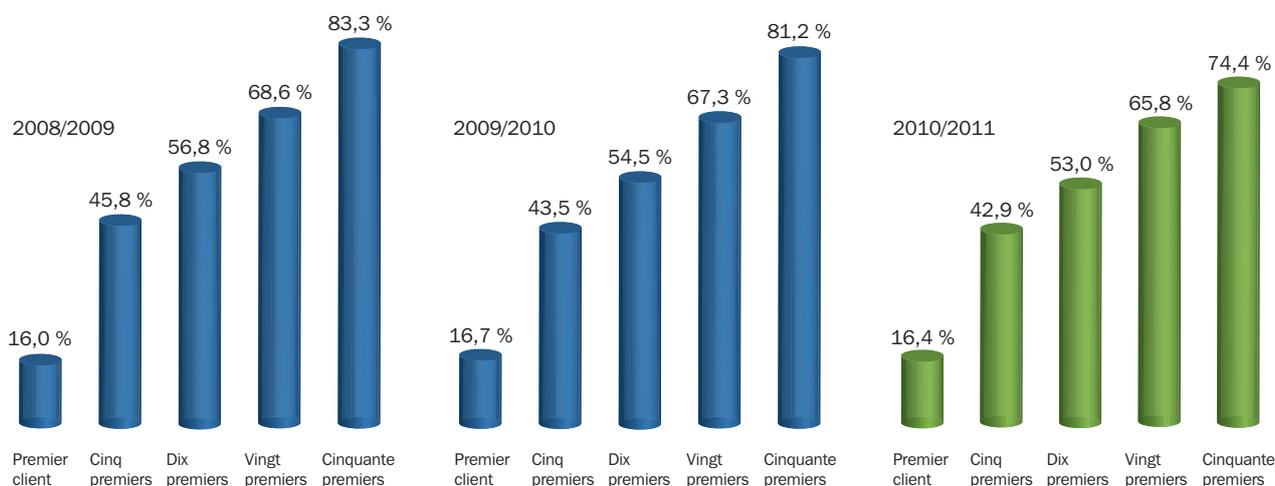
4.4 Clients

SII adresse les clients grands comptes (97 % du chiffre d'affaires). Le risque d'insolvabilité est donc limité, par contre les délais de recouvrement de créances sont plus élevés : 75,26 jours sur l'exercice 2010/2011. Ce chiffre est en diminution (78,13 jours pour l'exercice précédent), notre gestion du DSO et la Loi de Modernisation de l'Économie du 07/08/2008 ont favorisé cette baisse.

Dix premiers clients du groupe SII

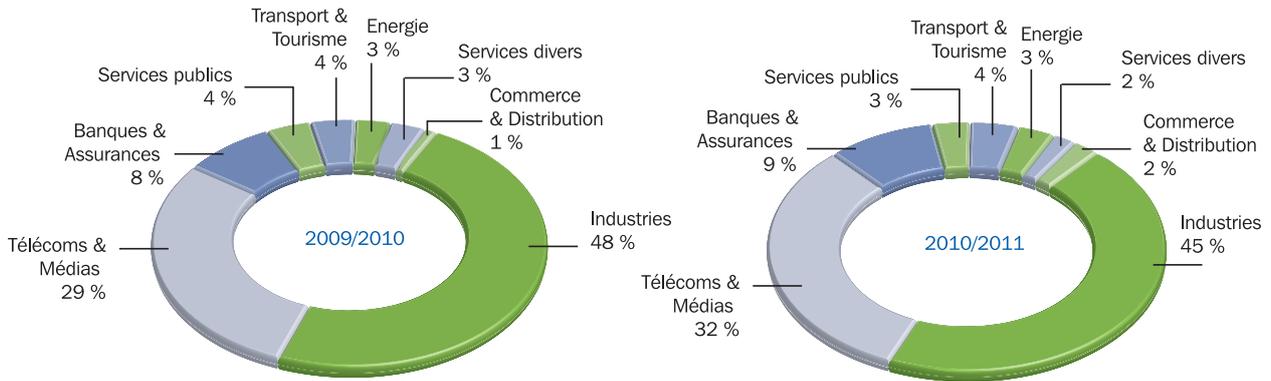
BOUYGUES TELECOM	P.S.A.
E.A.D.S.	S.F.R.
FRANCE TELECOM	TECHNICOLOR
GEMALTO	TELEFONICA
I.B.M.	THALES

Pourcentage du chiffre d'affaires effectué avec les n^{iers} clients du groupe SII

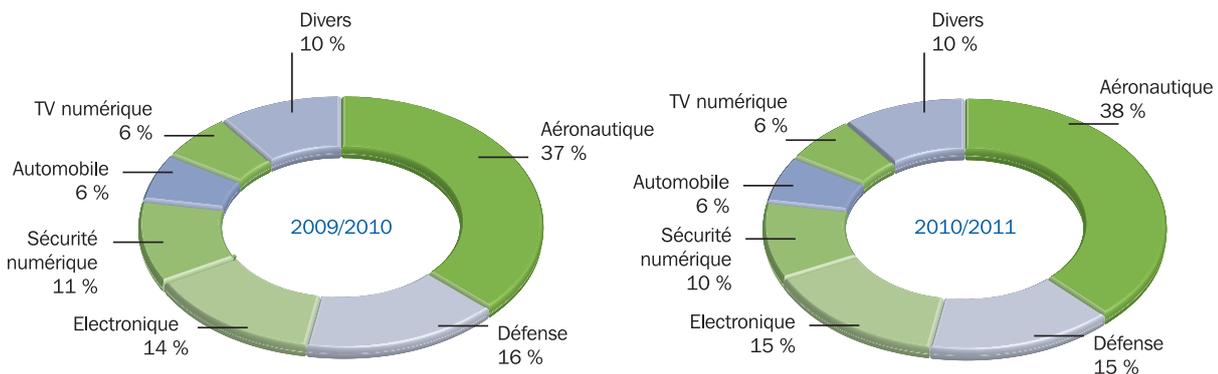


- La société réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à un million d'euros avec 31 clients.
- La concentration du chiffre d'affaires sur les premiers clients est essentiellement due à la politique de référencement de ces clients qui sous-entend une attrition du nombre de fournisseurs.

Chiffre d'affaires par secteur d'activités clients



Ventilation de la partie Industries



Evolution des « tendances clients » sur l'aspect projets

- La durée des projets est variable, la variance est importante mais la moyenne est stable, elle se situe entre 20 et 24 mois (basée sur le nombre de « retours clients par mois »).
- Compte tenu de la tendance vers les engagements de résultats, les projets de ce type font l'objet d'un reporting mensuel et d'un calcul d'avancement. Aucun projet en 2010/2011 n'a fait l'objet d'une garantie spécifique à travers une caution bancaire. Les provisions pour « garanties projets » sont calculées statistiquement d'une année sur l'autre par analyse des affectations (feuilles de temps mensuelles) de l'exercice passé corrigées d'un facteur de croissance de l'activité.
- Dans le cadre de la certification ISO 9001, normes 2000, une procédure de validation et de suivi des contrats clients a été mise en place. Ainsi, les contrats clients sont validés par différentes revues (proposition, lancement, démarrage, avancement et fin de projet).

Enquête de satisfaction client

Suivi périodique par enquête auprès des clients de l'indice de satisfaction.

	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Indice de satisfaction (/20)	15,94	16,26	16,49



4. RAPPORT DE GESTION

4.5 Facteurs de risques

Dans le cadre de son contrôle interne, le groupe SII a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.5.1 Risques de marché

4.5.1.1 *Risque de taux – Risque de crédit*

Sans objet, pas de dette financière.

4.5.1.2 *Risque de change*

L'activité de SII SA est essentiellement française, le chiffre d'affaires à l'export concerne des filiales de clients français sur des pays de la zone euro (Belgique, Italie, Allemagne, Espagne, ...). La facturation « non-euro » concerne la Pologne (zloty), la République Tchèque (couronne), la Suisse (franc suisse) le Maroc (dirham) et le Chili (peso) soit de l'ordre de 9,3 % du chiffre d'affaires groupe. Des conventions de prêt intra-groupe libellées en euros existent entre SII France et les filiales polonaise, tchèque, suisse, marocaine et chilienne. Compte tenu de l'évolution du cours de chacune des devises, les filiales ont comptabilisé un produit net global de 348 603 euros sur l'exercice.

4.5.1.3 *Risque sur portefeuille actions*

Au 31 mars 2011, SII auto-détenait 1 854 114 actions SII dont 1 696 443 actions n'étaient pas affectées à des plans déterminés selon les nouvelles normes comptables. Sur la base du cours moyen du mois de mars 2011, qui était de 5.44 € comparé au prix moyen d'achat de ces actions non affectées qui était de 4.63 €, une reprise sur provision de 869 202 € a été constatée sur l'exercice ramenant ainsi la dépréciation globale à 0 €.

SII ne possède pas d'autre action en portefeuille.

4.5.1.4 *Risque de liquidité*

L'ensemble de la trésorerie est placé sur des instruments financiers dont le rendement est lié au taux du marché monétaire. Aucune mise en place de ligne de crédit auprès des différentes banques de la société. Pas d'engagement de remboursement anticipé sur clauses de défaut.

4.5.2 Risques industriels

4.5.2.1 *Dépendance fournisseurs*

Sans objet pour SII. La société n'a pas de fournisseur critique tant en terme de projet client, qu'en terme de consommation interne. Pas de lien contractuel d'une importance significative avec un fournisseur.

4.5.2.2 *Risque clients*

Pour tous les clients importants, plusieurs agences de SII contractent avec de nombreuses filiales ou sites différents d'un même client. D'autre part, la quasi-totalité des ventes est réalisée avec des clients « grands comptes ». Le risque, face au défaut de paiement de ces derniers, est par conséquent limité.

Ni dépendance particulière, ni lien contractuel d'une importance significative avec un même client.

4.5.2.3 *Dépendance sous traitants*

La sous-traitance est peu utilisée par la société et ce risque est sans objet pour SII qui n'a pas de sous-traitant critique. Pas de lien contractuel d'une importance significative avec un même sous traitant.

4.5.2.4 *Risque de non-respect d'un engagement de résultats*

La société exerce une part (en croissance) de son chiffre d'affaires dans des opérations dites « forfaitaires » ou « à engagements de résultats » vis-à-vis d'un cahier des charges plus ou moins bien défini et plus ou moins stable dans le temps. Le risque de non-respect d'une obligation de résultat et éventuellement d'une pénalité contractuelle n'est pas exclu. Ce risque est maîtrisé, il reste très limité car analysé en permanence :

- en fin de phase d'avant vente ; revue d'offre permettant de valider la proposition commerciale,
- pendant le déroulement du projet ; le processus est sous assurance qualité avec les revues de suivi périodiques. De plus, l'avancement est analysé mensuellement et fait l'objet d'un reporting formalisé par les équipes du contrôle de gestion.

4.5.2.5 *Risque lié aux procédés de fabrication*

Les différents processus de la société sont sous assurance qualité depuis 1994. Ces processus sont devenus, au fil du temps, pérennes et fiables.

4.5.3 Risques liés aux opérations de croissance externe

Des opérations de croissance externe de taille limitée ont été réalisées suivant un processus de sélection très rigoureux.

4.5.4 Risques liés à l'environnement technologique et économique

La société a démontré, au cours du passé, sa capacité d'évolution et de maîtrise de son environnement. Cela étant, les mutations actuelles du point de vue technologique et économique sont de plus en plus brutales, rapides, multi-formes et imprévisibles.

La société s'attache particulièrement aux deux aspects suivants, sans en minimiser les risques :

- capacité de SII de trouver, d'attirer et de recruter le personnel technique et commercial de haut niveau pour satisfaire la demande client, sans abaisser les critères de recrutement ou augmenter les rémunérations hors des prix du marché,
- capacité de SII de fidéliser, d'entretenir et de conserver son personnel technique, commercial et de management qui lui sont nécessaires pour réaliser les projets confiés par ses clients.

4.5.5 Risques liés à la concurrence

Le marché des technologies de l'information présente peu de barrières à l'entrée susceptibles de prévenir l'apparition de nouveaux entrants, de plus, certains concurrents peuvent avoir des politiques de tarification ou de recrutement pouvant déstabiliser le marché.

4.5.6 Risques liés à l'environnement

Dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques, la société déclare l'absence de conséquence significative de son activité sur l'environnement.

4.5.7 Risques juridiques

4.5.7.1 Liés à la réglementation

Pas de réglementation particulière de l'activité ni d'autorisation nécessaire pour la pratiquer. La société ne profite pas de disposition fiscale particulière.

4.5.7.2 Concession, brevet ou licence

Sans objet pour la société.

4.5.7.3 Litige, arbitrage, ou fait exceptionnel

À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, litige, arbitrage ou fait exceptionnel, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité, le patrimoine ou la rentabilité de la société et/ou du groupe SII.

Les provisions « pour risques sociaux » correspondent aux litiges de type prud'homains en cours de jugement ou d'appel. Ces litiges sont provisionnés sur la base suivante :

- 100 % des demandes initiales en attente de jugement de première instance,
- 50 % des demandes en attente du jugement d'appel si la partie adverse a fait appel,
- 100 % des demandes en attente du jugement d'appel si c'est la société qui a fait appel.

4.5.8 Risques liés à l'activité

La crise économique a provoqué de fortes perturbations sur l'ensemble de l'activité. La majorité de nos clients a été confrontée à cette situation et, en conséquence, cherche à réaliser des économies sur ses dépenses. Les dépenses liées aux nouvelles technologies de l'information et des communications n'échappent pas à ce phénomène. Il est probable que notre secteur d'activité soit confronté à une reprise molle de son marché. Même si la répartition sectorielle de l'activité du groupe SII nous permet de relativiser ce risque, nous ne pourrions rester insensibles au contexte économique général.

4.6 Assurance et couverture des risques

La société a souscrit une assurance auprès d'AXA dans le cadre de ses activités :

	Responsabilité civile d'exploitation
Dommages corporels	8 300 000 €
Dommages matériels et immatériels ensemble	2 500 000 €
Dommages immatériels non consécutifs	400 000 €
	Responsabilité civile professionnelle
Dommages matériels et immatériels ensemble	2 500 000 €
Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 €
	Responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux
Par sinistre et par année	2 000 000 €

Les primes relatives à ces couvertures sont de l'ordre de 0,5 pour mille du chiffre d'affaires.

4. RAPPORT DE GESTION

4.7 Conventions réglementées

Pas de convention réglementée.

4.8 Perspectives et évolutions

L'année 2010 a marqué un retour timide des projets d'investissement chez nos clients. Une tendance qui devrait se poursuivre voire s'accélérer sur 2011. Le Syntec Numérique prévoit une croissance entre 3 % et 4,5 % de notre secteur selon les marchés. Les moteurs de la croissance sont forts qu'ils soient technologiques, liés aux usages ou aux impératifs économiques. Le climat économique reste incertain et fragile mais il y aura des opportunités.

Notre business modèle a montré qu'il était résistant en période de crise et dynamique en période de reprise. Nous resterons vigilants à l'environnement macroéconomique et tenteront de profiter des opportunités. Le groupe SII poursuivra son développement avec un regard attentif sur sa rentabilité.

4.8.1 Objectifs 2011/12 pour le groupe SII

Le groupe SII se fixe pour d'objectif de dépasser le cap des 250 M€ de chiffre d'affaires et d'améliorer sa marge opérationnelle.

4.8.2 Plan de développement

Notre plan de développement s'inscrit dans le prolongement de l'exercice 2010/2011, à savoir :

- maintenir et développer les principaux référencements clients et, si possible, en gagner d'autres,
- développer les prestations sur l'ensemble du cycle de vie du logiciel et améliorer/enrichir nos processus pour les engagements contractuels de résultats,
- poursuivre le rythme de développement à l'international avec un recours mesuré à la croissance externe,
- renforcer le déploiement de nos procédures CMMi® sur toutes nos entités opérationnelles.

4.8.3 Réconciliation objectifs du groupe SII pour l'exercice 2010/2011 et exécution

	Objectifs 2010/2011 (*)	Exécution 2010/2011
Chiffre d'affaires	Supérieur à 200 M€	222,1 M€
Marge opérationnelle	Amélioration	6,1 % (vs 3,8 %)

(*) Définis dans le document de référence 2009/2010 page 71.

4.8.4 Calendrier prévisionnel des avis financiers

Communiqués financiers concernant le groupe SII	Date (*)
CA premier trimestre 2011/2012	11/08/2011 après bourse
AG statuant sur l'exercice 2010/2011 clos le 31 mars 2011	15/09/2011
CA premier semestre 2011/2012	15/11/2011 après bourse
Réunion SFAF pour résultats semestriels	30/11/2011
CA troisième trimestre 2011/2012	14/02/2012 après bourse
CA annuel 2011/2012	15/05/2012 après bourse
Réunion SFAF pour résultats annuels	30/05/2012
AG statuant sur l'exercice 2011/2012 clos le 31 mars 2012	20/09/2012

(*) Calendrier indicatif, peut être sujet à modification ou à report

4.8.5 Evolution récente

Il n'existe pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société susceptible de modifier les objectifs et les perspectives. Il n'existe pas de négociation ou d'opération en cours dont l'issue pourrait avoir une influence significative sur le cours de l'action.

Le 15 juin 2011 le groupe SII a annoncé l'acquisition de 80 % de la société belge de services informatiques UNIWAY.

Cette acquisition, entièrement réalisée en numéraire, sera consolidée dans les comptes du groupe SII à partir du 1er avril 2011.

Basée à Bruxelles, la société UNIWAY offre en particulier des services de développement d'applications web et mobiles, de sites de commerce en ligne, de sites Internet, de plateformes collaboratives et de gestion documentaire.

Le portefeuille client comporte de grands noms du secteur des media et du commerce en ligne, du transport, de l'énergie, de la banque, de l'industrie et du secteur public.

UNIWAY a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros en 2010, avec un effectif de 40 personnes.

4.9 Développement durable

Le groupe SII a choisi d'inscrire son activité dans la logique du développement durable visant à concilier l'intérêt des différents acteurs de l'écosystème sur les aspects du développement économique, du service à qualité/coût optimisé, de la préservation de l'environnement et de l'équité sociale et professionnelle. Durant cet exercice, le groupe SII a développé son engagement dans ces différents domaines et a intensifié le dialogue avec ses actionnaires, son personnel, ses clients et avec l'ensemble des parties prenantes associées à son activité.

La culture d'entreprise SII (cf. § 1.4) basée sur l'engagement, la transparence, la confiance et le professionnalisme est parfaitement en phase avec les recommandations du "Pacte Mondial" à l'initiative du secrétariat général des Nations Unies. Sans en être signataire, le groupe SII s'engage à appliquer les principes universels relatifs aux Droits de l'homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à s'opposer à la corruption.

À savoir :

- promotion et respect des droits de l'homme reconnus sur le plan international,
- pas de violation (en direct ou en étant complice de) des droits fondamentaux,
- respect de l'exercice et de la liberté d'association, reconnaissance du droit à la négociation collective,
- refus de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- abolition du travail des enfants,
- élimination de toutes formes de discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession,
- promotion d'une approche prudente en ce qui concerne l'environnement,
- initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables,
- diffusion de technologies respectueuses de l'environnement,
- refus de la corruption sous toutes ses formes (y inclus extorsion et pots de vin).

L'investissement du groupe SII dans le développement durable ne relève pas de l'angélisme, c'est une manière d'être au service de la performance économique de la société car agir pour le développement durable, hors l'aspect "air du temps", c'est réduire les charges (économie de carburant, d'électricité, de papier), c'est la motivation du personnel, c'est un facteur de consensus interne, ... Finalement c'est un avantage concurrentiel aussi bien vis-à-vis des clients que pour le recrutement de nouveaux collaborateurs.

Le groupe SII se veut être responsable, respectueux de ses collaborateurs, respectueux de ses clients, respectueux de l'environnement, doté d'une gouvernance humble mais ambitieuse, bref c'est notre déclinaison du développement durable avec quelques axes, au quotidien, pour quantifier notre approche.

4.9.1 Responsabilité sociale de l'entreprise

Tout en relevant le défi de la compétitivité, SII entend maintenir la cohésion sociale interne et l'adhésion de ses salariés aux valeurs de l'entreprise.

Trois axes structurent notre politique de ressources humaines :

- promouvoir le dialogue social et la prise en compte des engagements de responsabilité sociale vis-à-vis des salariés à tous les niveaux hiérarchiques,
- adapter en permanence les emplois et les compétences tout en poursuivant une politique active d'optimisation des ressources,
- mobiliser les salariés en leur offrant des conditions de travail et d'évolution professionnelle attractives et en les impliquant aux résultats du groupe.

4.9.2 Engagement sociétal

L'engagement sociétal de SII découle directement des valeurs du groupe et est en accord avec le fonctionnement et le positionnement du groupe SII vis-à-vis des salariés (cohésion, adhésion) et aux parties prenantes de l'écosystème (image, légitimité). De plus, l'action sociétale ne peut être pérenne que si la société y trouve son compte d'un point de vue économique.

Les bénéfices attendus sont de l'ordre :

- identification de SII comme étant concernée par les problèmes de la société civile,
- innovation et différenciation par rapport à la concurrence,
- fidélisation collaborateurs et clients,
- amélioration de l'image et de la réputation.

Quelques actions du groupe SII :

- élimination de toutes formes de discrimination à l'embauche,
- emploi de personnes handicapées ainsi que leur maintien dans l'emploi,
- favoriser les économies d'énergie tant au niveau des locaux (bilan énergétique, ampoule à basse consommation) que des moyens de transport (covoiturage, participation aux transports en commun),
- utilisation de matériaux (en particulier le papier) recyclés,
- recyclage des déchets (papier, carton, pile, batterie, emballage, cartouches d'imprimante, ...).

4.9.3 Ethique/Déontologie

SII a contribué à la rédaction, et bien entendu respecte, le code déontologique de la profession des SSII en s'imposant des règles à l'égard de ses clients, de ses collaborateurs et de ses confrères.

4. RAPPORT DE GESTION

- Par rapport aux clients :
 - o accepter seulement les missions pour lesquelles SII est qualifiée de manière à les remplir au mieux des intérêts du client,
 - o adopter des formes contractuelles claires et explicites conformes à la réalité des prestations,
 - o établir un contrat définissant précisément les obligations réciproques des parties,
 - o respecter la confidentialité des informations, la sécurité des données, les droits de propriété industrielle et refuser toute forme de corruption.
- Par rapport aux collaborateurs :
 - o former, responsabiliser, valoriser les collaborateurs et les accompagner dans leur évolution,
 - o favoriser un climat de transparence et de loyauté réciproque dans les relations contractuelles au sein de la société,
 - o veiller au traitement cohérent et équitable en termes de rémunération, formation, promotion, ... conformément aux compétences et performances de chacun,
 - o développer chez les collaborateurs un comportement professionnel et le sens du service.
- Par rapport aux confrères :
 - o ne pas tenter de nuire à un confrère par toutes démarches, manœuvres ou déclarations contraires à la vérité ou au principe de loyale concurrence,
 - o ne pas recruter un collaborateur d'une société concurrente à seule fin de détourner à son profit un contrat en cours avec un client,
 - o s'engager à mettre en place les moyens nécessaires à la lutte contre le piratage,
 - o mettre en commun l'expérience et la compétence dans l'intérêt de la profession, promouvoir la profession et en particulier, vis-à-vis des étudiants.

4.9.4 Diversité et égalité professionnelle

SII met en œuvre une politique volontariste de non-discrimination à l'embauche et d'égalité professionnelle dans la gestion des carrières :

- sensibilisation et formation des managers et des ressources humaines impliqués dans le recrutement, la formation et le suivi des collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité,
- prise en compte de la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique,
- communication en interne des engagements de la société en faveur de la non-discrimination et de la diversité,
- intégration des objectifs de non-discrimination, diversité et égalité professionnelle dans le dialogue avec les instances de représentation du personnel,
- rédaction au niveau du bilan social des actions mises en œuvre et des résultats concernant la diversité et l'égalité professionnelle.

Diversité des sexes, diversité des origines, diversités des âges, insertion des personnes handicapées, suivi des personnes âgées ou dont les emplois sont menacés correspondent à l'approche développement durable du groupe SII vis-à-vis de trois enjeux majeurs :

- réglementaire ; prévenir et proscrire tout traitement inégal,
- sociétal ; assurer l'accès à l'emploi et à la promotion pour toutes les catégories de personnel,
- économique ; recruter et s'entourer des meilleurs compétences.

4.9.5 Développement des compétences

- Recrutement et intégration
Afin de maintenir sa croissance et de répondre à de nouveaux enjeux, le groupe SII recrute massivement (1 205 entrants sur l'exercice) en contrat à durée indéterminée. Ces recrutements ont permis de remplacer les départs mais surtout d'assurer la croissance et le développement en France et à l'international. Dans le cadre de la politique de recrutement, SII a renforcé ses liens de partenariat avec les écoles et les universités et a augmenté sa présence sur les salons et forums de recrutement. En complément du recrutement, SII mène une politique active de stagiaires techniques et commerciaux (l'apprentissage étant moins développé car trop éloigné de nos besoins).
- Développement des compétences et des carrières
En matière de développement des compétences individuelles, chaque collaborateur, au cours de son entretien annuel, fait le point avec son responsable hiérarchique sur ses domaines de compétence, ses souhaits et les possibilités d'évolution. Ces entretiens sont un élément essentiel des processus de mobilité, de gestion de carrière et d'élaboration des plans de formation.
- Formation
La formation est une composante essentielle du développement de SII. Elle permet à la société de disposer des ressources nécessaires pour répondre aux nouveautés technologiques et pour accompagner le développement professionnel des salariés. Au cours de l'exercice, SII a consacré un montant de l'ordre de 3,18 % de la masse salariale pour former une très grande majorité de ses collaborateurs dans des domaines variés (technique, management, langue, communication ...).
- Accord d'entreprise GPEC
Au cours de l'exercice, SII a poursuivi avec les instances représentatives du personnel les négociations pour un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet accord a pour objectif de réduire les écarts entre les besoins à moyen/long terme de compétences de SII et les ressources actuelles et pour ambition de développer les compétences du personnel dans une stratégie d'évolution professionnelle.

Les retombées attendues de cet accord sont :

- o pour SII, de trouver les moyens de faire correspondre les compétences actuelles du personnel aux besoins futurs compte tenu des évolutions prévisibles de l'environnement et dans le cadre d'un développement durable,
- o pour les salariés, de recevoir une (re)valorisation de leurs compétences et de leur contribution actuelle et future à la performance de leur société,
- o pour l'écosystème au niveau d'un bassin d'emploi d'éviter des risques de déséquilibre en anticipant les ajustements nécessaires en terme de formation ou de mobilité.

4.9.6 Relation avec les clients

Le développement de la relation client est basé sur une organisation et des outils qui en valident la pertinence dans la durée. La volonté de SII de placer ses clients au cœur de ses préoccupations est illustrée par sa politique de référencement, par l'historique et par la récurrence de cette relation.

Quelques exemples :

- le taux de fidélisation client (% de CA de l'année courante réalisé avec des sociétés déjà clientes l'année précédente) est de 98 % à un an et de 96 % à deux ans,
- la note de satisfaction client, remontée à partir d'enquêtes de satisfaction client du système qualité SII, progresse d'une année sur l'autre (16,49).

Notre approche clientèle se veut respectueuse de l'environnement du marché. Elle vise à rechercher la fidélité des clients « grands comptes dans le volume et la durée ».

4.10 Divers

4.10.1 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	C.E.E.C.A.		SALUSTRO REYDEL membre de KPMG International	
	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011
Audit	37 000	45 000	41 000	45 000
- Commissariat aux comptes				
- Certification, examen des comptes				
Missions accessoires	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres prestations	Néant	Néant	Néant	Néant
- Juridique, fiscal, social				
- Traitement de l'information				
- Audit interne				
- Autres				
Total	37 000	45 000	41 000	45 000

Ce tableau montre que, pour les deux exercices, l'intégralité des prestations concernent des travaux de commissariat à l'exclusion de toute autre prestation.

Elle vise en outre à fournir à nos clients des services à valeur ajoutée technologique, générateurs pour eux de compétitivité et de pérennité. Cette volonté fait appel à notre professionnalisme, à notre engagement et à notre réactivité.

4.9.7 Relations avec les parties prenantes

Au-delà de l'activité au quotidien, SII est enracinée dans la réalité locale, dans un tissu de parties prenantes de la société civile qui sont prises en compte au niveau de chaque entité opérationnelle.

Quelques exemples :

- pouvoirs publics ;
 - o lobbying sur les technologies de l'information,
 - o participation à l'indice INSEE,
- collectivités locales ; participation aux technopoles de Sophia Antipolis "Telecom Valley" et Rennes Atalante,
- associations professionnelles – Syntec Numérique ;
 - o participation à l'indice Syntec,
 - o administrateur, vice-président et président du collège « conseil en technologies »,
- écoles d'ingénieurs ;
 - o participation à de nombreux forums,
 - o simulation de recrutements,
 - o administrateur du comité Pascaline regroupant les écoles d'ingénieurs.

4. RAPPORT DE GESTION

4.10.2 Délai de paiement fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, le solde des dettes de la société SII à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

En euros	Dettes échues depuis				
	Solde au 31/03/11	Solde non échu	moins de 30 jours	30 à 60 jours	plus de 60 jours
Fournisseurs	2 636 138	1 590 370	712 399	167 246	166 123
Fournisseurs - fact. non parvenues	820 789	820 789			
Fournisseurs d'immobilisations	299 857	79 445	101 749	59 545	59 118
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	7 664	850		130	6 684
Fournisseurs d'immobilisations - fact. non parvenues	71 107	71 107			
Fournisseurs - chèques non débités	1 200				1 200
Total	3 836 755	2 562 561	814 148	226 921	233 125

4.10.3 Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

Le directoire propose à l'assemblée de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 2 % du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devraient ensuite conserver ces actions pendant une durée fixée par le directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourrait être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, le directoire serait autorisé, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Ainsi, le directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Remerciements

Votre directoire vous invite à approuver par vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Paris, le 6 juillet 2011
Le directoire

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

Rapport du président du conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L.225-68 alinéa 7 du Code de commerce).

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68 alinéa 7 du Code de commerce, j'ai le plaisir de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil de surveillance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Seront successivement présentés les points suivants :

- la conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext,
- la gouvernance de l'entreprise,
- les procédures de contrôle interne et les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière du groupe.

Les informations ayant sous tendu la préparation et l'élaboration de ce rapport proviennent essentiellement des réunions avec le président du directoire, des diligences de l'audit interne et de l'implication des membres du conseil de surveillance dans leurs fonctions.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil de surveillance lors de la réunion du 6 juillet 2011 et transmis aux commissaires aux comptes.

5.1. Gouvernement d'entreprise

5.1.1 Organisation de la gouvernance

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 y inclus les questions relatives aux « points de vigilance », disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com), (ci-après le « Code de référence »). Par rapport au rapport du président de l'exercice précédent et comme prévu les deux points de mise en conformité avec le Code de référence ont été pris en compte.

En matière d'évaluation des travaux du conseil :

Le conseil de surveillance du 6 juillet 2011 a procédé à une auto-évaluation de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions. Lors de cette réunion, les membres du conseil ont estimé que la composition du conseil, son fonctionnement et la préparation de ses travaux étaient satisfaisants.

Concernant la mise en place d'un règlement intérieur du conseil de surveillance :

Le conseil de surveillance du 6 juillet 2011 a adopté un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement et d'organisation du conseil et rappelant les principales obligations des membres du conseil de surveillance en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la société. Ce règlement intérieur est disponible sur le site de la société (www.groupe-sii.com).

5.1.1.1 Le conseil de surveillance

Parmi les quatre membres du conseil de surveillance, deux d'entre eux, à savoir Messieurs Jean-Yves Le Metayer et Jean-Yves Fradin, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence.

En effet, selon la huitième recommandation du Code de référence, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Concernant la représentation des femmes au sein du conseil, il est rappelé que le conseil comprend une femme et trois hommes en conformité avec l'article L.225-68 tel que modifié par la loi du 27 janvier 2011. Lors de son auto-évaluation réalisée le 6 juillet 2011, le conseil s'est prononcé sur la question de la nomination de femmes à compétences équivalentes. Le conseil a considéré que la représentation des femmes en son sein était satisfaisante et n'a pas jugé nécessaire de procéder, dans l'immédiat, à d'autres nominations en vue de féminiser sa composition. Enfin il est précisé que tous les membres du conseil sont de nationalité française.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

Fonctionnement du conseil

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an. Afin d'assurer correctement sa mission, il reçoit une information régulière et complète sur les points qui lui sont soumis préalablement à ses séances portant sur l'ensemble des questions mises à l'ordre du jour et notamment trimestriellement sur la gestion de la société.

Durant cet exercice, le conseil de surveillance s'est réuni six fois avec un taux de présence des membres de 100 %.

Au cours de ces réunions, le conseil a traité des sujets suivants :

- les comptes semestriels et annuels, le chiffre d'affaires trimestriel, les engagements hors bilan, les révisions d'activité et de résultats,
- les évolutions stratégiques du groupe en particulier le développement à l'international, la croissance externe et l'offre offshore,
- les dossiers de croissance externe,
- certains autres thèmes plus spécifiques ; plan d'actions gratuites pour le management, rachat d'actions, ...
- l'actualité et plus particulièrement la sortie de crise et ses conséquences en termes d'inter contrat, de prix de vente, de recrutement et de politique salariale afin d'apporter des recommandations adaptées aux risques que cette situation économique fait peser sur notre secteur d'activité en général et sur notre groupe en particulier,
- les priorités, le développement national et international et le budget pour l'exercice 2011/2012.

Eu égard à la taille de la société et au nombre de membres du conseil de surveillance, celui-ci a décidé dans sa réunion

du 6 juillet 2011 la suppression du comité d'audit et des comptes ainsi que du comité des rémunérations et des nominations et de réintégrer les missions de ces comités au sein du conseil afin d'améliorer la fluidité et la réactivité opérationnelle. Le conseil ne s'est pas positionné par rapport aux recommandations du rapport Poupart Lafarge du 22 juillet 2010, par contre il le fera au cours de l'exercice 2011/2012.

5.1.1.2 Le directoire

Le directoire est composé de trois membres, le président du directoire, Eric Matteucci et deux membres : Patrice Demay en charge des opérations nationales et Jean-Paul Chevée en charge du développement à l'international. Le directoire en tant qu'organe exécutif se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société le nécessite. Le président a une voix prépondérante. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Le président du directoire représente la société vis-à-vis des tiers.

5.1.1.3 Le comité exécutif

Il rassemble les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du groupe, français et étrangers. Il a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation des différentes unités ainsi que sur les sujets transverses (marchés, offres, clients, ressources humaines, objectifs de développement, ...).

En plus des membres du directoire, le comité exécutif est composé de :

Thierry Audier	Directeur de l'établissement de Sophia Antipolis
Tarik Aziz	Directeur de SII Maroc
Frédéric Belleton	Directeur de l'établissement de Lyon
Guy Bonalet	Directeur de l'établissement de Nantes
Joan Carrillo	Directeur de Concatel (Espagne, Argentine, Roumanie)
Thierry Chevalier	Directeur de l'établissement de Lille
Didier Cordonnier	Directeur de l'établissement de Strasbourg
Diego Dal Cero	Directeur de CVTeam Chili
Arnaud Duval	Directeur de SII République Tchèque
Enrique Geck	Directeur d'AIDA Development GmbH (Allemagne)
André Gouetta	Directeur du recrutement
Gérard Lary	Directeur de l'établissement d'Île-de-France
Antoine Leclercq	Directeur de l'établissement de Toulouse
Xavier Michard	Directeur de l'établissement de Rennes
Grégoire Nitot	Directeur de SII Pologne
Frédéric Ponsard	Directeur de l'établissement d'Aix-en-Provence
Renaud Terlaud	Directeur de SII Suisse

Le comité exécutif est relativement stable ; un remplaçant Thierry Chevalier sur l'établissement de Lille et Diego Dal Cero qui assure le démarrage de la filiale chilienne du groupe.

5.1.1.4 Initiés et déontologie boursière

Conformément au guide de l'Autorité des Marchés Financiers du 3 novembre 2010 relatif à la prévention des manquements d'initiés, la société a décidé :

1- L'instauration de fenêtres négatives pour les personnes ayant accès à des informations privilégiées trente jours calendaires avant la publication des comptes annuels et semestriels et quinze jours calendaires avant la publication de l'information trimestrielle.

2- La mise en place, au sein de l'entreprise, d'un code de déontologie destiné aux personnes, dirigeantes ou non, qui peuvent disposer d'informations privilégiées.

Les membres du conseil de surveillance, du directoire et du comité exécutif sont tenus, conformément à la réglementation en vigueur, de procéder à la déclaration des transactions significatives effectuées sur les titres de la société et s'interdisent d'intervenir, directement ou indirectement, sur les titres de la société pendant les périodes visées par la réglementation.

5.1.2 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Le conseil se réfère aux recommandations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux formulées dans le Code de référence. Tous les éléments concernant la rémunération, les avantages en nature et les stock-options ou actions gratuites des mandataires sociaux figurent dans le rapport de gestion et dans l'annexe aux comptes consolidés.

Rémunération des membres du conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance ne perçoivent pas de jeton de présence.

Les membres du conseil de surveillance ne perçoivent par ailleurs aucune rémunération au sein de la société, à l'exception du président qui perçoit, au titre de ses fonctions, une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur le résultat net du groupe SII.

Rémunération des mandataires sociaux

Le conseil de surveillance arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société.

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

Contrat de travail

Tous les membres du directoire bénéficient d'un contrat de travail car leurs nominations font suite à de longues carrières au sein du groupe SII, en conséquence de quoi, leurs contrats de travail n'ont pas été suspendus.

Détermination de la partie fixe

Le conseil arrête la partie fixe de la rémunération de chaque mandataire social pour une période annuelle sur la base des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

Détermination de la part variable de la rémunération

Le conseil arrête la part de rémunération annuelle variable de chaque mandataire sur la base des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise. Le niveau des objectifs quantitatifs a été fixé mais ne sera pas divulgué pour des raisons évidentes de concurrence et de confidentialité.

Stock-options et attribution gratuite d'actions

Politique d'attribution

Les plans d'attribution d'actions gratuites tiennent compte de l'intérêt et de la situation économique de l'entreprise, des pratiques du secteur d'activité et de critères de performance sur des bases comptables, lisibles et transparentes.

Les attributions s'inscrivent dans le cadre de plans bénéficiant à un cercle restreint de bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions gratuites ou l'exercice des stock-options est soumise à des conditions de performance et de présence.

Il ne sera pas accordé d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ.

Modalités particulières d'exercice des stock-options

Le code de déontologie a fixé des « fenêtres négatives ». Ce sont les périodes précédant la publication des comptes pendant lesquelles il est interdit d'exercer les stock-options et a mis en place une procédure à suivre pour les mandataires avant d'exercer leurs options pour s'assurer qu'ils ne disposent pas d'information privilégiée.

Politique de conservation

Le conseil de surveillance a décidé que chaque mandataire bénéficiaire d'attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat :

- 10 % des actions issues de l'exercice des options ainsi attribuées,
- 20 % des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de 2 ans.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires en raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucune indemnité de départ spécifique n'est due en cas de cessation du mandat social. Toutefois des indemnités conventionnelles peuvent être versées en cas de rupture du contrat de travail.

Retraite

Il n'existe pas de régime de retraite supplémentaire.

Avantages en nature

Le seul avantage en nature correspond à l'utilisation d'une voiture de fonction.

5.1.3 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce,
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat,
- voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent parvenir au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique au plus tard vingt cinq jours (25) avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

5.2 Procédures de contrôle interne

Le groupe SII a choisi de mettre en œuvre le cadre de référence de contrôle interne tel que préconisé par l'AMF dans sa recommandation du 22 juillet 2010. Les procédures de contrôle interne du groupe SII et particulièrement celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont déclinées sur quatre niveaux.

Directoire : Responsable in fine du contrôle interne, de son déploiement, des outils adaptés et de son adéquation avec les besoins et les risques opérationnels. C'est l'âme du système.

Management opérationnel : En particulier les responsables d'agence ou de filiale qui en assurent le déploiement au sein de leur périmètre et sont responsables de son fonctionnement en veillant à la cohérence du dispositif, des besoins et des risques spécifiques dans leur domaine d'activités.

Personnel opérationnel : Mise en œuvre, production des actions au quotidien et remontée d'éventuels dysfonctionnements.

Audit interne : Assistance, conseil et formation dans le déploiement et la mise en œuvre, évaluation du dispositif en terme de performance par rapport aux besoins et aux risques.

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entités du groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier comptables et financiers. Il vise à assurer la conformité aux lois et aux réglementations applicables. Il contribue à la transparence de l'organisation, à la protection des actifs du groupe, à une gestion et un suivi efficaces des opérations, à l'amélioration des performances et à la maîtrise des coûts. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

D'une manière générale, l'organisation du groupe SII repose sur une forte décentralisation qui implique à son tour un degré élevé de délégation. La délégation des responsabilités opérationnelles, fonctionnelles et légales aux responsables d'activités nécessite un dispositif de contrôle interne adapté à ce type d'organisation.

En conséquence, la nature même du contrôle interne ainsi que le système d'information qui le sous-tend s'exercent dans le respect des principes d'actions et de comportements qui eux-mêmes résultent de la culture d'entreprise du groupe SII :

- respect rigoureux des règles communes au groupe, notamment en matière de délégation de pouvoirs, de prises d'affaires et d'information comptable et financière. Ces règles communes, prenant en compte une forte décentralisation et une autonomie des responsables opérationnels, doivent être appliquées de manière stricte par les collaborateurs concernés,
- transparence et loyauté des collaborateurs vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter des éventuelles difficultés avec l'aide de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles du groupe,
- respect des lois et réglementations en vigueur,
- sécurité des personnes.

5.2.1 Système qualité

Le système qualité SII (ISO 9001 depuis 1992 régulièrement renouvelé depuis et intégrant les normes V2000) est un référentiel qualité disponible sur l'espace intranet du groupe SII. Il définit les responsabilités (fiches de postes) et les procédures opérationnelles métiers ainsi que la cartographie des processus métiers. Ces descriptions contribuent à clarifier la nature des tâches confiées en mettant l'accent sur le mode de supervision et en intégrant la dimension du contrôle interne. Les délégations de pouvoir et autorisations bancaires décrivent le transfert permanent ou temporaire des responsabilités et concernent en premier lieu les fonctions impliquées dans les transactions financières (investissements, commandes fournisseurs, limites en matière d'achats et de paiements, ...).

5.2.2 Procédures métier

En complément du système qualité ISO 9001, SII a choisi de mettre en place le référentiel CMMi® (niveau 3) pour l'ensemble de ses processus métier. Dans ce cadre le groupe SII a cartographié les processus métier et l'ensemble des procédures y afférents. Sur ces bases, les responsables qualité du groupe SII conduisent des audits périodiques destinés à évaluer le respect des normes et procédures mises en place.

- **Avant vente et proposition commerciale.** Avant toute proposition commerciale un processus interne de décision de réponse ou non à l'appel d'offres du client est mis en place (GO/NOGO). En cas de décision positive, une proposition technique et commerciale fait l'objet de validation portant sur les aspects technique, économique et juridique (revue d'offre). La hiérarchie est plus ou

moins impliquée dans cette revue en fonction du montant de l'offre.

- **Validation de la commande.** La revue de lancement permet d'une part de valider la commande client et d'en vérifier la cohérence vis-à-vis de la proposition et d'autre part d'affecter un responsable projet et de planifier les ressources nécessaires à l'exécution de la commande.
- **Exécution de la commande.** Des revus périodiques (au moins mensuelles) portent sur l'avancement de la commande, le coût, le planning, les difficultés. Ces revues permettent de définir les encours de fabrication et d'éventuelles pertes à terminaison.

5.2.3 Procédures administratives

Budget et contrôle de gestion : Les différentes unités opérationnelles du groupe élaborent leur stratégie et proposent un budget annuel décomposé par trimestre. Après validation, ce budget est suivi trimestriellement, les écarts entre la prévision et la réalisation sont analysés lorsqu'ils sont significatifs et peuvent conduire à une replanification du trimestre suivant.

Consolidation : Les comptes consolidés du groupe SII sont établis selon les normes comptables internationales « IFRS » à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants des filiales. Certains travaux font l'objet d'une centralisation au niveau de la direction comptable et financière ; test de la valeur des actifs, cession, acquisition, ...

Comptabilité : C'est la direction de la comptabilité du groupe SII qui assure la coordination des travaux de clôture comptable, diffuse l'ensemble des règles comptables aux filiales et dialogue avec les commissaires aux comptes de la société afin de présenter les opérations particulières et d'expliquer les options retenues dans le cadre des normes comptables.

Financement et trésorerie : Le groupe SII a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie et des placements. La politique de gestion de la trésorerie est définie par le directoire et vise à garantir la liquidité et la sécurité des placements.

5.2.4 Procédures diverses pilotées par la direction financière

Assurances : Le recensement des risques assurables ainsi que la couverture de ces risques sont pilotés par la direction financière.

Litiges : Le suivi et le reporting des litiges sont assurés en permanence par la direction financière en liaison avec les juristes externes. Un état de synthèse est établi semestriellement.



5. RAPPORT DU PRÉSIDENT du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

Communication des résultats : Les communiqués de presse et les présentations investisseurs concernant les résultats trimestriels, semestriels et annuels du groupe sont élaborés par la direction financière et validés par le directoire.

Cession - Acquisition : Les opérations de cession ou d'acquisition font l'objet d'une validation par le directoire suite aux procédures de due diligence. Cession et acquisition sont soumises à accord préalable du conseil de surveillance.

5.2.5 Outils

Le groupe SII s'est doté d'un ensemble d'indicateurs qui permettent de suivre la gestion des affaires. Ces indicateurs sont mis à jour lors des revues de projets et lors des réunions mensuelles entre un membre du directoire et le responsable de l'entité concernée. Le reporting financier du groupe SII comprend également une série d'indicateurs et d'agrégats qui contribuent à analyser de manière plus fine la performance des différentes entités.

5.2.6 Communication interne

L'intranet de la société et le système de reporting et de consolidation constituent les deux canaux sur lesquels le groupe SII s'appuie pour diffuser les informations clés et nécessaires à l'exercice des responsabilités des différents managers opérationnels.

5.2.7 Prévention des risques

Le groupe SII attache une importance cruciale à la gestion des risques liés à son activité.

Les principales catégories de risques pour lesquelles le groupe est exposé sont les suivants :

- risques contractuels,
- risques liés au personnel,
- risques liés au marché,
- risques liés au système d'information.

Les revues mensuelles de projet (essentiellement pour les projets à engagement de résultats) contribuent à identifier les différents risques sur les projets en cours et à décider des actions à mettre en œuvre pour les réduire. Quatre aspects sont pris en compte ; reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement technique, marge à terminaison, risques contractuels et leurs provisionnements comptables enfin les flux de trésorerie concernant le projet. Une des caractéristiques principales de l'activité du groupe SII correspond à la forte rotation du personnel « le turnover ». En conséquence, le recrutement et le solde net « entrées moins sorties » des effectifs sont analysés mensuellement par rapport à un objectif budgétaire (éventuellement révisé) trimestriel et annuel.

Deux aspects sont critiques au niveau des marchés ; d'une part les périodes d'inter contrat et d'autre part les changements dans l'environnement client.

- L'inter contrat est une donnée analysée en quasi temps réel par entité et au niveau global de la société. C'est un indicateur majeur du fonctionnement et de l'efficacité du groupe SII.
- Pour l'aspect environnement client ; le groupe SII est diversifié et n'a pas de dépendance forte dans un domaine d'activité spécifique. Cela étant, les responsables d'entité et le directoire veillent à analyser en permanence les différents secteurs d'activité clients afin d'adapter l'offre SII aux secteurs porteurs et d'anticiper d'éventuels transferts de compétences d'un secteur vers un autre.

Le système d'informations constitue un moyen indispensable à la réalisation et au suivi des activités du groupe SII. Afin de répondre au mieux aux risques liés à ce système, le groupe SII a mis en place un plan de sauvegarde et un ensemble de procédures qui visent à garantir la continuité du service, l'intégrité des données et la disponibilité du système.

L'audit interne a pour mission permanente de s'assurer que les risques sont correctement identifiés et cartographiés par le management et qu'en conséquence ils sont correctement appréhendés et gérés. Dans ses rapports de mission, l'audit interne rend compte au directoire des zones de risque qui, à son avis, ne seraient pas couvertes et les recommandations d'actions appropriées.

5.2.8 Evolution du contrôle interne

SII se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) est opérationnel depuis 1995. Les outils sur lesquels il s'appuie restent performants à la taille actuelle mais devront être adaptés en cas de croissance significative du groupe. La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par l'encadrement et le contrôle de gestion groupe. Selon l'évolution de sa taille, SII renforcera pragmatiquement cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes,...). Le groupe sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration.

En conclusion, le contrôle interne est sous-tendu par la culture d'entreprise qui est, elle-même, basée sur des règles d'éthique et d'intégrité portées historiquement par les membres de la direction de la société. Toutefois, cela ne peut pas empêcher qu'un salarié commette une fraude, déroge aux dispositions légales et/ou réglementaires ou communique des informations trompeuses sur la société.

Paris, le 6 juillet 2011

Le président du conseil de surveillance
Bernard Huvé

5.3 Rapport du conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011

Observations du conseil de surveillance

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés par le directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2011 et le rapport de gestion ont été communiqués au conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2011 font apparaître les principaux postes suivants :

- total du bilan 121 971 943 euros,
- résultat de l'exercice 6 605 323 euros.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2011 font apparaître les principaux postes suivants :

- total du bilan 130 580 993 euros,
- résultat net consolidé de l'exercice part du groupe 8 127 936 euros.

Le conseil de surveillance n'a aucune observation particulière à formuler ni sur l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2011 ni sur le rapport du directoire relatif à cet exercice.

Le conseil de surveillance a aussi examiné le texte des résolutions arrêtées par le directoire et présentées à l'assemblée générale des actionnaires. Il recommande à l'assemblée générale des actionnaires l'adoption de chacune des résolutions qui lui sont proposées.

Mandats de commissaires aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet SALUSTRO REYDEL arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée. Le conseil de surveillance propose à la prochaine assemblée générale des actionnaires de nommer en remplacement le cabinet KPMG S.A., Immeuble Le Palatin – 3 cours du Triangle – 92939 Paris La Défense Cedex, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Madame Martine AVENARD arrive à l'expiration à l'issue de la prochaine assemblée. Le conseil de surveillance propose à la prochaine assemblée générale des actionnaires de nommer en remplacement le cabinet KPMG Audit IS, Immeuble Le Palatin – 3 cours du Triangle – 92939 Paris La Défense Cedex, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le texte des résolutions qui est proposé à la prochaine assemblée reprend ses suggestions.

Paris, le 6 juillet 2011
Le conseil de surveillance

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de SII SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables importantes

Le groupe mène une politique de croissance externe et, de ce fait, les goodwill constituent une part significative du bilan consolidé. Les goodwill font l'objet de tests de perte de valeur à chaque clôture conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill selon les modalités décrites dans la note 2.3.4 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.3.4 de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Paris le 20 juillet 2011

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Jean-Claude Reydel
Associé

C.E.E.C.A.
Bruno Le Mentec
Associé

6.2 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de SII SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre société constitue des dépréciations de ses fonds commerciaux, pour couvrir les pertes de valeurs estimées, tel que décrit dans la note intitulée « fonds commerciaux de l'Annexe ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Paris le 20 juillet 2011

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Jean-Claude Reydel
Associé

C.E.E.C.A.
Bruno Le Mentec
Associé



6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

6.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.255-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Paris le 20 juillet 2011

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Jean-Claude Reydel
Associé

C.E.E.C.A.
Bruno Le Mentec
Associé

6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de SII SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Paris le 20 juillet 2011

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Jean-Claude Reydel
Associé

C.E.E.C.A.
Bruno Le Mentec
Associé



6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

6.5 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, jusqu'au 14 septembre 2013, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Paris le 20 juillet 2011

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Jean-Claude Reydel
Associé

C.E.E.C.A.
Bruno Le Mentec
Associé



6.6. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société SII S.A.

Votre directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Paris le 20 juillet 2011

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Jean-Claude Reydel
Associé

C.E.E.C.A.
Bruno Le Mentec
Associé

7. TEXTE DES RÉSOLUTIONS proposées à l'assemblée générale mixte du 15 septembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Ordre du jour :

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2011,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Constat de l'absence de convention nouvelle,
- Nomination du cabinet KPMG S.A., commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du cabinet SALUSTRO REYDEL,
- Nomination du cabinet KPMG Audit IS, commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Madame Martine AVENARD,
- Autorisation à donner au directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

À caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Autorisation à donner au directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux,
- Mise en harmonie des statuts,
- Modification de l'article 16 des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

7.1. Projets de résolutions à caractère ordinaire :

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2011

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du directoire et des observations du conseil de surveillance, du président du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 6 605 323 euros.

L'assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 80 939 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du président du conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice part du groupe de 8 127 936 euros.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'assemblée générale, sur proposition du directoire, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Origine	
Bénéfice de l'exercice 2010/2011	6 605 323 €
Report à nouveau	181 480 €
Soit un bénéfice distribuable	6 786 803 €
Affectation	
Dividendes ^(*1)	1 100 000 €
Autres réserves ^(*2)	5 500 000 €
Report à nouveau	186 803 €

(*1) L'assemblée générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,055 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts

(*2) Afin de porter le poste « Autres réserves » à 20 000 000 euros.

Le détachement du dividende interviendra le 19 septembre 2011.

Le paiement des dividendes sera effectué le 22 septembre 2011.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos le	Revenu éligible à la réfaction Dividendes	Revenu éligible à la réfaction Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
31/03/2008	1 200 000 € soit 0,06 € par action	-	-
31/03/2009	1 200 000 € soit 0,06 € par action	-	-
31/03/2010	1 000 000 € soit 0,05 € par action	-	-

Quatrième résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Constat de l'absence de convention nouvelle

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cinquième résolution – Nomination du cabinet KPMG S.A., commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du cabinet SALUSTRO REYDEL

Sur proposition du conseil de surveillance, l'assemblée générale nomme le cabinet KPMG S.A., Immeuble le Palatin – 3 cours du Triangle – 92939 Paris La Défense Cedex, en remplacement du cabinet SALUSTRO REYDEL, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le cabinet KPMG S.A. qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

7. TEXTE DES RÉSOLUTIONS proposées à l'assemblée générale mixte du 15 septembre 2011

Sixième résolution – Nomination du cabinet KPMG Audit IS, commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Madame Martine AVENARD

Sur proposition du conseil de surveillance, l'assemblée générale nomme le cabinet KPMG Audit IS, Immeuble le Palatin – 3 cours du Triangle – 92939 Paris La Défense Cedex, en remplacement de Madame Martine AVENARD, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le cabinet KPMG Audit IS a déclaré accepter ses fonctions.

Septième résolution – Autorisation à donner au directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au directoire par l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2010 dans sa cinquième résolution.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SII par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le directoire appréciera.

Le prix maximum d'achat est fixé à neuf (9) euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 4 500 000 euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

7.2. Projets de résolutions à caractère extraordinaire :

Huitième résolution – Autorisation à donner au directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1.- Donne au directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

- 2.- Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 14 septembre 2013, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3.- Donne tous pouvoirs au directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Neuvième résolution – Autorisation à donner au directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires existantes de la société au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 2 % du capital social à la date de décision de leur attribution par le directoire.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'assemblée générale autorise le directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au reclassement dans la deuxième et troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- le cas échéant :
 - o procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - o prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - o et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution – Mise en harmonie des statuts

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire décide de mettre à jour les dispositions statutaires suivantes :

- 1.- Concernant la référence à la notion « d'appel public à l'épargne », l'assemblée générale décide :
 - de supprimer cette référence devenue obsolète depuis l'ordonnance n°2009-80 du 22 janvier 2009 ;
 - de modifier en conséquence le dernier alinéa de l'article 1 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :
« Elle est une Société Anonyme, régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et par les présents statuts. »
- 2.- Concernant le maintien du droit de vote double en cas de transfert des actions par suite de fusion ou scission d'une société actionnaire, l'assemblée générale décide :
 - de préciser les dispositions statutaires au vu de l'article L. 225-124 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 ;
 - de modifier en conséquence et comme suit le cinquième alinéa de l'article 9 des statuts :
« Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété, sauf dans les cas prévus par la loi. »

7. TEXTE DES RÉSOLUTIONS proposées à l'assemblée générale mixte du 15 septembre 2011

- 3- Concernant le délai de régularisation accordé aux membres du conseil pour acquérir le nombre d'actions statutairement requis, l'assemblée générale décide :
- de mettre en conformité les dispositions statutaires avec l'article L. 225-72 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 ;
 - de modifier en conséquence et comme suit le huitième alinéa de l'article 12 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :
« Si au jour de sa nomination un membre du conseil de surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six mois ».
- 4- Concernant la représentation des actionnaires en assemblée, l'assemblée générale décide :
- de mettre en harmonie les dispositions statutaires avec l'article L. 225-106 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance n°2010-1511 du 9 décembre 2010 ;
 - de modifier en conséquence et comme suit le quatrième alinéa de l'article 16 des statuts :
« Tout actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.»

Onzième résolution – Modification de l'article 16 des statuts

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire décide :

- de prévoir un procédé simplifié de signature électronique, répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du code civil, concernant les formulaires de vote par correspondance ou par procuration transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce;
- d'insérer après le sixième alinéa de l'article 16 des statuts les paragraphes suivants, le reste de l'article demeurant inchangé :
« Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.
Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le directoire consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.
L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la société consacré à cet effet, s'il parvient à la société la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article. »

Douzième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi

8. RESPONSABLES DU DOCUMENT

8.1 Responsable du document de référence

Monsieur Eric Matteucci - président du directoire.

8.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint § 4) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés et les comptes sociaux présentés dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant respectivement aux § 6.1 et § 6.2 du présent document et ne contiennent pas d'observation particulière.

Paris le 29 juillet 2011
Le président du directoire
Eric MATTEUCCI

8.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

C.E.E.C.A.

112, avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16
représentée par Monsieur Bruno Le Mentec
Associé

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
représentée par Monsieur Jean-Claude Reydel
Associé

Date des mandats

Renouvelée lors de l'AGO du 17/09/2009.

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2005.

Durée et date d'expiration des mandats

Du 17/09/2009 jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Du 22/09/2005 jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Eric PIPET
2 bis, rue du Parc
77540 Bernay Vilbert

Madame Martine Avenard
6, rue Falconet
92310 Sèvres

8.4 Responsable de l'information

Monsieur Eric Matteucci – Tel. 01.42.84.82.22 – Fax 01.42.84.30.82 – e-mail : ematteucci@sii.fr

9. TABLE DE CORRESPONDANCE du document de référence

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

1. Personnes responsables		9. Examen de la situation financière et du résultat	
1.1 Responsable du document de référence	95	9.1 Situation financière	15
1.2 Attestation du responsable du document de référence	95	9.2 Résultat opérationnel	16
		9.2.1 Evénements exceptionnels	*
2. Contrôleurs légaux des comptes		9.2.2 Changements importants	*
2.1 Responsables du contrôle des comptes	95	9.2.3 Influence d'événements extérieurs	*
2.2 Changement de contrôleurs légaux	*		
3. Informations financières sélectionnées		10. Trésorerie et capitaux	
3.1 Informations financières historiques (chiffres clés)	14	10.1 Variation des capitaux propres	18
3.2 Informations financières (périodes intermédiaires)	*	10.2 Flux de trésorerie	17
4. Facteurs de risques	70	10.3 Conditions d'emprunt - Structure de financement	*
		10.4 Restrictions à l'usage des capitaux	*
5. Informations concernant l'émetteur		10.5 Sources de financement futures	*
5.1 Historique et évolution de la société	8	11. Recherche et développement - Brevets et licences	*
5.1.1 Dénomination et siège social	49	12. Informations sur les tendances	
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	49	12.1 Evolutions et tendances	63
5.1.3 Date de constitution et durée de la société	49	12.2 Perspectives	72
5.1.4 Forme juridique et législation applicable	49		
5.1.5 Historique	8	13. Prévisions ou estimations du bénéfice	
5.2 Investissements	25	13.1 Prévisions et estimations du bénéfice	*
5.2.1 Investissements réalisés	25	13.2 Rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions	*
5.2.2 Investissements en cours	*	13.3 Bilan et résultat prévisionnel	*
5.2.3 Investissements futurs	*	13.4 Prospectus en cours avec des données prévisionnelles	*
6 Activités		14. Organes d'administration et de direction générale	
6.1 Principales activités	10	14.1 Conseil de surveillance, directoire et comité de direction	58, 78
6.1.1 Nature des opérations	10	14.2 Conflit d'intérêts potentiels	59
6.1.2 Nouvelles activités	*		
6.2 Principaux marchés	62	15. Rémunérations et avantages en nature	
6.3 Evénements exceptionnels	*	15.1 Rémunérations et avantages en nature	60
6.4 Dépendances diverses (brevets, licences, ...)	70	15.2 Primes, retraites ou autres avantages	*
6.5 Positionnement concurrentiel	62		
7. Organigramme		16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction générale	
7.1 Société mère	13	16.1 Mandats dans la société	58
7.2 Filiale	13, 47	16.2 Contrats de service avec filiale	*
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		16.3 Comité d'audit et comité des rémunérations	*
8.1 Immobilisations corporelles significatives	*	16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	77
8.2 Impact sur l'environnement	*		
		17. Renseignements concernant le personnel	
		17.1 Informations relatives aux salariés	65
		17.2 Participation et stock-options	28
		17.3 Accord de participation	67

18. Renseignements concernant le capital		21. Informations complémentaires	
18.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	54	21.1 Capital social	53
18.2 Titres ayant des droits spécifiques	49	21.1.1 Informations sur les actions de l'émetteur	53
18.3 Contrôle de l'émetteur	54	21.1.2 Actions non représentatives du capital	*
18.4 Pacte d'actionnaires	59	21.1.3 Actions en autodétention	54
19. Opérations avec des apparentés	*	21.1.4 Valeurs mobilières convertibles	*
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats		21.1.5 Capital souscrit non libéré	*
20.1 Informations financières historiques	48	21.1.6 Option ou/et accord conditionnel	*
20.2 Informations financières proforma	*	21.1.7 Tableau d'évolution du capital sur cinq ans	53
20.2.1 Comptes consolidés	15-33	21.2 Acte constitutif et statuts	49-53
20.2.2 Comptes IFRS	15-33	21.2.1 Objet social	49
20.3 Etats financiers consolidés	15-33	21.2.2 Règlement intérieur du directoire	*
20.4 Vérification des informations financières historiques	*	21.2.3 Droits, privilèges, restriction des actions	49
20.4.1 Audit des contrôleurs légaux	84-89	21.2.4 Modification des droits des actionnaires	*
20.4.2 Vérification des comptes	84-85	21.2.5 Convocation et admission aux assemblées	52
20.4.3 Source des informations non vérifiées	*	21.2.6 Règlement en cas de changement de contrôle	*
20.5 Date des dernières informations financières	64	21.2.7 Disposition pour seuil de participation	*
20.6 Informations financières, intermédiaires et autres	*	21.2.8 Disposition pour modification du capital	53
20.6.1 Résultats trimestriels	*	22. Contrats importants	*
20.6.2 Informations financières intermédiaires	*	23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
20.7 Politique de distribution des dividendes	90	23.1 Déclaration d'expert	*
20.8 Litige, arbitrage ou fait exceptionnel	71	23.2 Déclaration de tierce partie	*
20.9 Changement significatif de la situation financière	*	24. Documents accessibles au public	www.groupe-sii.com
		25. Informations sur les participations	45

(*) sans objet pour l'émetteur



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 juillet 2011 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Par ailleurs, en application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document :

- Les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2010, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, présentés de la page 15 à 47 du document de référence n° D.10-0661 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juillet 2010,
- Les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2009, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, présentés de la page 16 à 48 du document de référence n° D.09-0598 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 juillet 2009.

SII Aix-en-Provence

Parc de l'Escapade,
Bâtiment B - RN7
13100 Le Tholonet
Tél.: +33 (0) 4 42 91 28 50
Fax: +33 (0) 4 42 91 28 51

SII Bordeaux

Immeuble Gulliver
11, avenue Neil Armstrong
33700 Mérignac
Tél.: +33 (0) 5 57 29 13 40
Fax: +33 (0) 5 57 29 23 20

SII Brest

14, rue Amiral Romain Desfossés
29200 Brest
Tél.: +33 (0) 2 98 46 62 22

SII Caen

13, rue Karl Probst
14000 Caen
Tél.: +33 (0) 2 31 06 60 05
Fax: +33 (0) 2 31 93 28 37

SII Ile-de-France

104, av. du Président Kennedy
75016 Paris
Tél.: +33 (0) 1 53 92 37 00
Fax: +33 (0) 1 53 92 21 00

SII La Ciotat

Av. de la Tramontane
ZI Athélia IV - Immeuble Le Forum
13600 La Ciotat
Tél.: +33 (0) 4 42 83 79 60
Fax: +33 (0) 4 42 83 79 61

SII Lannion

9, rue de Blaise Pascal
Espace Pascal
22300 Lannion
Tél.: +33 (0) 2 96 48 63 85

SII Le Mans

83, bd. Alexandre Oyon
Espace Alpha
72100 Le Mans
Tél.: +33 (0) 2 43 85 35 62

SII Lille

10, allée du Château Blanc
Bâtiment C1
59290 Wasquehal
Tél.: +33 (0) 3 28 32 51 00
Fax: +33 (0) 3 28 32 51 01

SII Lyon

96, bd. Vivier Merle
Immeuble Le Fontenoy
69423 Lyon Cedex 03
Tél.: +33 (0) 4 72 84 69 99
Fax: +33 (0) 4 72 84 69 90

SII Meudon

Le Dynasteur
6-12, rue Andréas Beck
92360 Meudon-la-Forêt
Tél.: + 33 (0) 1 75 60 16 76
Fax: + 33 (0) 1 45 37 00 32

SII Montpellier

223, rue Clément Ader
Immeuble Castelnaud 2000
34170 Castelnaud-Le-Lez
Tél.: +33 (0) 4 99 53 22 10
Fax: +33 (0) 4 99 53 22 11

SII Nantes

1 rue Charles Lindbergh
Immeuble Le Rafale
44340 Bouguenais
Tél.: +33 (0) 2 40 05 28 28
Fax: +33 (0) 2 40 05 29 29

SII Niort

16, avenue Léo Lagrange
79000 NIORT
Tél.: +33 (0) 5 49 25 85 79

SII Rennes

Le Newton
3 bis, avenue Belle Fontaine
35510 Cesson-Sévigné
Tél.: +33 (0) 2 99 12 57 10
Fax: +33 (0) 2 99 12 57 19

SII Sophia-Antipolis

790, av. du Dr Maurice Donat
Le Marco Polo - Bât. D2
BP 1254
06254 Mougins Cedex
Tél.: +33 (0) 4 92 96 88 99
Fax: +33 (0) 4 92 96 88 98

SII Strasbourg

4, rue de Sarrelouis
67000 Strasbourg
Tél.: +33 (0) 3 90 23 62 62
Fax: +33 (0) 3 88 32 07 66

SII Toulouse

7 rue Paulin Talabot
31100 Toulouse
Tél.: +33 (0) 5 34 61 59 59
Fax: +33 (0) 5 34 61 59 58

SII Tours

39 rue des Granges Galland
37754 Saint-Avertin
Tél.: +33 (0) 2 47 80 48 95
Fax: +33 (0) 2 47 80 48 57

SII Vitrolles

Immeuble Airport
20, route de l'aéroport
13127 Vitrolles
Tél.: +33 (0) 4 42 46 14 90
Fax: +33 (0) 4 42 46 14 91

AIDA Development Hambourg

Karnapp 20
D-21079 Hamburg
Allemagne
Tél.: +49 (0) 403 00 865-0
Fax: +49 (0) 403 00 865-199

AIDA Development Munich

Parkstraße 19
D-82008 Unterhaching
Allemagne
Tél.: +49 (0) 896 32 878-0
Fax: +49 (0) 896 32 878-50

AIDA Development Siège

Karl-Kurz-Straße 36
D-74523 Schwäbisch Hall
Allemagne
Tél.: +49 (0) 791 93 110-0
Fax: +49 (0) 791 93 110-50

SII Belgique

273 av. de Tervuren
B-1150 Bruxelles
Belgique
Tél.: +32 (0) 277 210 77
Fax: +32 (0) 277 207 78

UNIWAY nv/sa

Lenneke Marelaan, 12/1
1932 Sint-Stevens-Woluwe
Belgique
Tel: +32 (0) 271 365 00

CVT Argentina

Av. Colon 531
Piso 3, oficina 2
5500 Mendoza
Argentina
Tél.: +54 (0) 261 429 10 83

CVTeam Chile

Av. Andres Bello, 2777
Las Condes
Santiago de Chile
Chili
Tél.: +56 29 644 40 90

Concatel Barcelone

Ciutat de la Justícia
de Barcelona
Av. Carrilet, 3
Edificio D, Pl. 10
08902 L'Hospitalet de Llobregat
Espagne
Tél.: +34 93 567 97 10
Fax: +34 93 567 97 11

Concatel Madrid

Camino de la Zarzuela, 1
Edificio 2, Planta 2.
28023 Madrid
Espagne
Tél.: +34 91 372 93 55
Fax: +34 91 372 93 65

Concatel Palma de Mallorca

C/ Ruiz de Alda, 9 baixos.
07011 Palma de Mallorca
Tél.: +34 90 219 83 25

Concatel Valence

Edificio Onofre
Parque Empresarial Táctica
Calle Botiguers, 3
2ª, Oficina H
46980 Paterna (Valencia)
Espagne
Tél.: +34 90 274 74 61
Fax: +34 96 134 49 41

SII Luxembourg

52, rue de Koerich
L-8437 Steinfort
Luxembourg
Tél.: +35 2 621 36 83 01
Fax: +35 2 24 61 16 78

SII Services Maroc

N°2, angle du bd. Anfa et rue Clos de
Provence
20200 Casablanca
Maroc
Tél.: +212 52 243 83 90
Fax: +212 52 243 83 91

SII Pologne Varsovie

Al. Niepodleglosci 69
SII sp. z o.o.
02-626 Warszawa
Pologne
Tél.: +48 (0) 224 86 37 37
Fax: +48 (0) 224 86 37 34

SII Pologne Gdansk

Ulica Biala 1
80-435 Gdansk
Pologne
Tél.: +48 (0) 583 21 78 00
Fax: +48 (0) 583 21 78 01

SII Pologne Wroclaw

Ulica Rzeznicza 32-33
50-130 Wroclaw
Pologne
Tél.: +48 (0) 717 58 22 90
Fax: +48 (0) 717 58 22 91

SII Pologne Cracovie

Ul. Retoryka 1
SII sp. z o.o.
31-108 Krakow
Pologne
Tél.: +48 (0) 224 86 37 37
Fax: +48 (0) 224 86 37 34

SII Pologne Poznan

Ulica 27 Grudnia 3
31-737 Poznan
Pologne
Tél.: +48 (0) 616 39 76 80
Fax: +48 (0) 616 39 76 84

SII République Tchèque

Sokolovska 100/94
Meteor Park - Building B
180 00 Praha 8
République Tchèque
Tél.: +42 (0) 236 08 07 78

CVT Romania

Bvd. Unirii no.45,
Bl.E3
Sc.5, Et.8, Ap.141
Sector 3 Bucuresti
Roumanie
Tél.: +40 (0) 21 320 23 10

SII Suisse

38bis, av. Eugène-Lance
1212 Genève
Suisse
Tél.: +41 (0) 22 827 02 70

**SII Siège Social - Paris**

65, rue de Bercy
75012 Paris
Tél.: +33 (0) 1 42 84 82 22
Fax: +33 (0) 1 42 84 30 82

<http://www.groupe-sii.com>